

**PHASE 2. ÉVALUATION
INTERREG V-A ESPAGNE-
FRANCE-ANDORRE
POCTEFA 2014-2020**

**E6. Protection et
utilisation durable des
ressources locales (Axe 3)**

RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION.
JUILLET 2021

Direction :

Communauté de Travail des Pyrénées. Autorité de Gestion du Programme Opérationnel Interreg V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020.

Réalisé par :

CONSIDERA 

Équipe technique :

Grupo Considera, S.L.: Eva Herrera
Ana Cirera
Beatriz Azanza
Miguel Ángel León
C Consulting / Prisme: Nuno Vaz Silva
Daniel Poulenard

Conception et mise en page de la couverture :

Grupo Considera, S.L.

(image de couverture : Freepik)

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	7
1.1. Objectif et portée de l'évaluation	7
1.2. Démarche d'évaluation	8
1.3. Structure du rapport d'évaluation	13
2. Aperçu de l'intervention	15
2.1. Le Programme POCTEFA 2014-2020	15
2.2. Objectif et orientation de l'analyse de l'intervention	17
2.3. Caractéristiques de l'intervention	18
2.4. Caractéristiques des entités chargées de l'exécution des projets	29
3. Efficacité et impact de l'axe 3 du Programme	34
3.1. Objectif et approche de l'analyse de l'efficacité et impact	34
3.2. Accomplissement des résultats et impact des projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (OS6)	36
3.3. Accomplissement des résultats des projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers (OS7)	56
3.4. Incidence environnementale des projets de l'axe 3	69
3.5. Impact sur l'égalité des sexes	76
4. La cohérence externe de l'objectif spécifique 7	78
4.1. Objectif et approche de l'analyse de la cohérence externe	78
4.2. La mise en œuvre de l'OS7 par rapport à d'autres programmes	78
4.3. Valeur ajoutée du POCTEFA par rapport à d'autres programmes	83
5. Synergies entre les projets de valorisation des ressources locales (Axe 3) et les projets de lutte contre le changement climatique (Axe 2)	88
5.1. Objectif et approche de l'analyse des synergies	88
5.2. Complémentarité et synergies entre les projets de l'axe 2 et de l'axe 3	88
6. Conclusions	97
6.1. Réponses aux questions d'évaluation	97
6.2. Bonnes pratiques	108
7. Recommandations	116
ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE	119
Résumé des tâches d'évaluation	119
Données et sources d'information secondaires	121
Outils pour générer des informations primaires	122



INDEX DES FIGURES

Figure 1. Portée de l'évaluation E6	8
Figure 2. Schéma de l'évaluation E6 "Protection et utilisation durable des ressources locales"	9
Figure 3. Zone de coopération POCTEFA 2014-2020	15
Figure 4. Dotation budgétaire par axes	15
Figure 5. Logique d'intervention de l'axe 3	17
Figure 6. Schéma de l'analyse de l'intervention	18
Figure 7. Couverture territoriale de l'axe 3	20
Figure 8. Dimension territoriale des projets de l'axe 3, PI 6c, OE6	22
Figure 9. Degré d'avancement de la mise en œuvre physique des projets de l'axe 3, PI 6c, OS6	24
Figure 10. Dimension territoriale des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7	26
Figure 11. Degré d'avancement de la mise en œuvre physique des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7	28
Figure 12. Typologies des entités chargées de l'exécution des projets de l'axe 3	30
Figure 13. Profil des partenaires et des chefs de file, axe 3, PI 6c, OS6	31
Figure 14. Profil des partenaires et des chefs de file, axe 3, PI 6d, OS7	33
Figure 15. Schéma d'analyse de l'efficacité et l'impact de l'axe 3	34
Figure 16. Impact de la COVID-19 sur les projets de l'axe 3, PI 6c, OS6	36
Figure 17. Principaux facteurs entravant l'obtention de résultats, axe 3, PI 6c, OS6	41
Figure 18. Perception de la contribution des projets à la croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme	43
Figure 19. Contribution à la création et à la consolidation d'emplois (nombre de projets et nombre d'emplois)	43
Figure 20. Perception de la contribution des projets à l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises touristiques	46
Figure 21. Contribution au développement durable des projets de l'axe 3, PI 6c, OS6	48
Figure 22. Perception des améliorations apportées aux stratégies conjointes de promotion du tourisme	50
Figure 23. Perception des effets des stratégies conjointes de promotion du tourisme	50
Figure 24. Perception de la contribution des projets à l'évolution des variables touristiques	56
Figure 25. Amélioration des outils de gestion existants	60
Figure 26. Perception de l'efficacité des outils de gestion développés	61
Figure 27. Perception des résultats obtenus en matière de zones et d'espèces protégées	63
Figure 28. Développement de stratégies communes sans soutien financier de POCTEFA	64
Figure 29. Perception de la durabilité de la coopération	65
Figure 30. Perception des résultats obtenus sur les espèces invasives et les risques sanitaires	65
Figure 31. Perception de la contribution des projets à l'harmonisation de la mise en œuvre de la législation européenne	67
Figure 32. Actions soutenues dans l'IP 6c, OS6, selon la classification de l'Étude environnementale stratégique	70
Figure 33. Localisation des actions de la PI 6c, OS6 dans des espaces Réseau Natura 2000	71
Figure 34. Intégration de mesures de correction dans les projets de l'Axe 3, PI 6c, OS6	72
Figure 35. Impact environnemental des projets de l'axe 3, PI 6c, OS6	72

Figure 36. Actuacions sustentades en la PI 6d, OE7, segons la classificació de l'Estudi ambiental estratègic	74
Figure 37. Localització de les actuacions de la PI 6d, OE7 en espais Natura 2000.....	75
Figure 38. Integració de mesures correctives en projectes de l'eix 3, PI 6d, OS7	75
Figure 39. Percepció de la contribució a les avançades en matèria d'igualtat entre dones i homes	77
Figure 40. Esquema d'anàlisi de la coherència externa de l'OS7	78
Figure 41. Programes que tenen un impacte sobre el territori analitzat	79
Figure 42. El valor afegit de POCTEFA en termes d'amelioració d'eines de gestió.....	83
Figure 43. Esquema d'aplicació de l'anàlisi cost-eficàcia	85
Figure 44. Esquema d'anàlisi de la sinèrgia entre els eixos 2 i 3.....	88
Figure 45. Potencial de sinèrgies entre l'eix 2 i l'eix 3 del POCTEFA	89
Figure 46. Eina CAPITEFA per a fomentar les sinèrgies entre projectes	90
Figure 47. Percepció de l'accés a les coneixements generats sobre el canvi climàtic	91
Figure 48. Percepció de l'accés a les eines d'integració del canvi climàtic en els projectes de l'eix 3	92
Figure 49. Prendre en compte les mesures d'adaptació al canvi climàtic en els projectes de l'eix 3.....	93
Figure 50. Percepció de la contribució dels projectes de l'eix 3 a l'adaptació al canvi climàtic i a la prevenció i gestió dels riscos.....	94

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Matrice d'évaluation "Protection et utilisation durable des ressources locales"	11
Tableau 2. Structure de programmation et enveloppe financière pour l'axe 3.....	16
Tableau 3. Résumé de la mise en œuvre de l'axe 3 du Programme.....	18
Tableau 4. Envergure financière des projets.....	19
Tableau 5. Liste des projets approuvés dans l'Axe 3, PI 6c, OS6	21
Tableau 6. Dimension financière et de partenariat des projets de l'axe 3, PI 6c, OS6.....	23
Tableau 7. Taux global d'exécution financière de l'axe 3, IP 6c, OS6	24
Tableau 8. Liste des projets approuvés dans l'Axe 3, PI 6d, OS7	25
Tableau 9. Dimension financière et de partenariat des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7	27
Tableau 10. Taux global d'exécution financière de l'axe 3, PI6d, OS7	28
Tableau 11. Répartition des entités bénéficiaires par pays d'origine	30
Tableau 12. Indicateurs de résultats et de productivité du Programme, axe 3	35
Tableau 13. Synthèse du progrès de l'indicateur de résultat pour l'axe 3, PI 6c, OS6.....	37
Tableau 14. Synthèse du progrès de l'indicateur de productivité 3P2, axe 3, PI 6c, OS6.....	38
Tableau 15. Types de produits et équipements touristiques créés et/ou améliorés	39
Tableau 16. Évolution de l'emploi dans le secteur du commerce, des transports et de la restauration, NUTS 2, en milliers de personnes (2016-2019)	42
Tableau 17. Emplois directs et indirects créés dans le cadre des projets de l'Axe 3, PI 6c, OS6	45
Tableau 18. Synthèse du progrès de l'indicateur de productivité 3P1, Axe 3, PI 6c, OS6.....	47
Tableau 19. Types d'actions de communication et/ou de marketing réalisées	49
Tableau 20. Évolution des voyageurs dans l'espace POCTEFA, NUTS 3 (2016-2019).....	52
Tableau 21. Evolution du nombre total de nuitées dans la zone POCTEFA, NUTS 3 (2016-2019)	53
Tableau 22. Évolution de la saisonnalité des nuitées, NUTS 3 (2016-2019)	54
Tableau 23. Evolution du séjour moyen dans le territoire POCTEFA, NUTS 3 (2016-2019).....	55
Tableau 24. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de résultat de l'axe 3, PI 6d, OS7	57
Tableau 25. Synthèse de l'évolution des indicateurs de productivité, axe 3, PI 6d, OS7	58
Tableau 26. Prise en compte des enseignements tirés des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7.....	59
Tableau 27. Liste des espèces et des milieux couverts par les projets de l'axe 3, PI 6d, OS7.....	62
Tableau 28. Contribution des projets de l'axe 3, IP 6d, OS7 à l'harmonisation de la mise en œuvre du droit communautaire	68
Tableau 29. Résumé de la mise en œuvre des projets de protection et d'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité sur le territoire du POCTEFA.....	80
Tableau 30. Complémentarité avec d'autres programmes dans le même territoire	82
Tableau 31. Comparaison des coûts unitaires programmés, POCTEFA vs. autres programmes, PI 6d.....	86
Tableau 32. Comparaison qualitative de l'efficacité, POCTEFA vs. autres programmes, PI 6d.....	87
Tableau 33. Synthèse de l'évaluation des synergies entre les projets des axes 2 et 3	95
Tableau 34. Synthèse des réponses aux questions d'évaluation.....	98
Tableau 35. Liste des projets sélectionnés comme bonnes pratiques	108
Tableau 36. Fiche technique de l'enquête.....	122
Tableau 37. Fiche technique des entretiens	123

1. Introduction

1.1. Objectif et portée de l'évaluation

Dans la période de programmation 2014-2020, la Commission européenne a renforcé la logique de résultats dans la politique de cohésion en donnant à l'évaluation une importance stratégique, en se concentrant sur la détermination de l'efficacité et de l'impact des programmes opérationnels, contrairement aux périodes précédentes où les évaluations étaient davantage axées sur la mise en œuvre.

Le règlement (UE) n° 1303/2013, portant dispositions communes sur les Fonds européens structurels et d'investissement (Fonds ESI) détermine que des évaluations doivent être réalisées "pour améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes, ainsi que pour évaluer leur efficacité, leur efficience et leur impact"¹.

Conformément aux dispositions du règlement susmentionné, la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) en tant qu'Autorité de Gestion du Programme opérationnel INTERREG VA Espagne-France-Andorre 2014-2020 (ci-après POCTEFA 2014-2020 ou le Programme) a identifié les évaluations pertinentes pour cette période, étant recueillies de manière structurée dans le Plan d'évaluation du Programme, qui couvre les 5 axes d'intervention de POCTEFA, ainsi que l'axe d'assistance technique.

Le plan d'évaluation est divisé en deux phases, l'une jusqu'en 2020 et l'autre jusqu'en 2024, et contient 12 évaluations, chacune avec un objet différent, ainsi que des objectifs et des questions évaluatives spécifiques en rapport avec son objet d'évaluation.

Actuellement, la phase II du plan d'évaluation POCTEFA 2014-2020 est en cours d'élaboration, dans laquelle deux types d'évaluations sont distingués :

- 4 évaluations thématiques, dont l'objet d'évaluation correspond à 1 ou 2 objectifs spécifiques intégrés dans les axes 2, 3, 4 et 5 (évaluations E5, E6, E7 et E8).
- 2 évaluations transversales intégrant l'ensemble de la structure programmatique du POCTEFA 2014-2020 (évaluations E9 et S3).

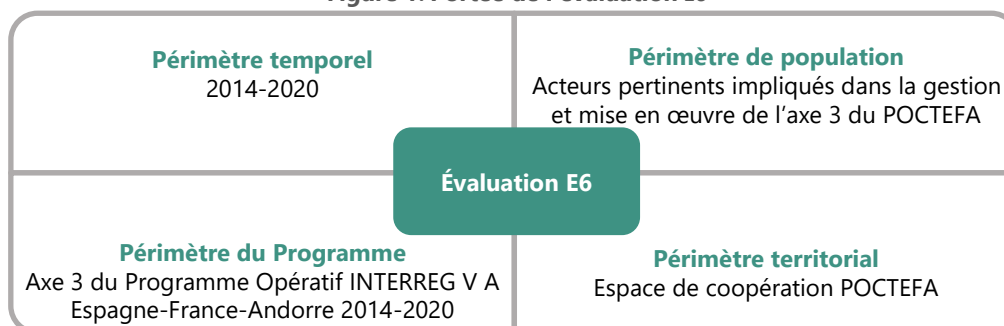
C'est dans ce contexte qu'est développée cette **évaluation thématique "Protection et utilisation durable des ressources locales"** (codée E6 dans le plan d'évaluation du Programme), avec un double **objectif** :

- *Évaluer les effets et impacts du Programme en termes de valorisation des richesses patrimoniales et de préservation de la qualité des écosystèmes transfrontaliers.*
- *Évaluer la complémentarité de l'axe 3 " Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales " avec l'axe 2 " Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques " et avec les autres dispositifs existants sur le territoire transfrontalier.*

¹ Titre V, Chapitre II, Section II, Article 54.

Compte tenu de ces objectifs finaux, et conformément aux dispositions du Plan d'évaluation du POCTEFA et des Spécifications techniques qui régissent la passation du marché d'assistance technique externe pour le développement de cette évaluation, l'exercice d'évaluation a porté sur l'étude de l'efficacité et de l'impact de l'Objectif spécifique 6 du Programme (OS6), l'efficacité et la cohérence externe de l'objectif spécifique 7 (OS7) et, enfin, les synergies entre l'axe 3 "Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales" et l'axe 2 "Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques" et l'axe 3 avec les autres initiatives présentes sur le territoire.

Figure 1. Portée de l'évaluation E6



Source : Production interne.

1.2. Démarche d'évaluation

La **démarche évaluative** appliquée est mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), globale et systémique, multidimensionnelle (incluant des variables qui affectent différents domaines d'action), participative, et intègre la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Elle est basée sur des critères qui sont le produit des bonnes pratiques en matière d'évaluation et des exigences spécifiques de ce processus d'évaluation. Cette approche a permis de répondre aux questions évaluatives liées aux critères d'évaluation suivants :

- **La mise en œuvre**, en évaluant la manière dont la stratégie d'intervention du Programme s'est concrétisée.
- **L'efficacité**, en évaluant dans quelle mesure les objectifs prévus ont été atteints grâce aux résultats obtenus lors de la mise en œuvre.
- **L'impact**, en évaluant l'influence du Programme sur l'évolution de la situation des variables sur lesquelles il vise à avoir un impact.
- **Durabilité**, en évaluant le potentiel de maintien futur des actions et des résultats obtenus.
- **L'efficience**, en évaluant le rapport coût-efficacité du POCTEFA 2014-2020 par rapport à d'autres programmes.

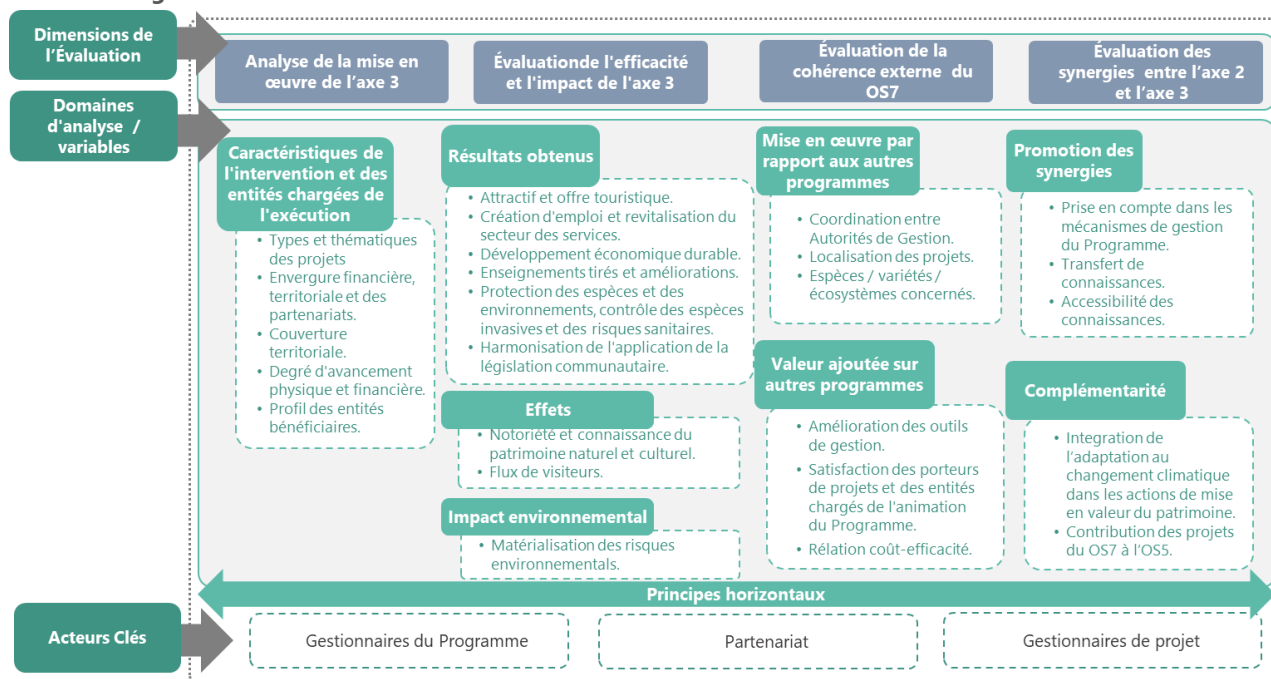
La conception méthodologique est basée sur les indications établies dans le Plan d'évaluation pour l'évaluation thématique E6, envisageant l'analyse de 4 dimensions :

- **La mise en œuvre de l'axe 3**, en tant qu'élément clé du processus global d'évaluation pour obtenir la connaissance de ce qui a été effectivement réalisé, cette connaissance étant nécessaire pour l'évaluation ultérieure des autres dimensions abordées.
- **L'efficacité et l'impact de l'axe 3**, y compris l'efficacité et l'impact de l'OS6, l'efficacité de l'OS7 et l'impact environnemental des deux objectifs spécifiques.
- **La cohérence externe de l'objectif spécifique 7**, tant en termes de mise en œuvre par rapport aux autres programmes sectoriels qu'en termes de valeur ajoutée.
- **Les synergies entre les axes 2 et 3**, du point de vue de la promotion des synergies et des complémentarités effectives.

L'évaluation de chacune des dimensions a été abordée en considérant un certain nombre de domaines ou de variables d'analyse spécifiques, qui répondent aux dispositions du Plan. La participation des acteurs clés a été déterminée par les profils directement impliqués dans la conception, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation du POCTEFA 2014-2020 :

- **Les gestionnaires du Programme**, y compris le personnel technique du Secrétariat conjoint, pour leurs compétences techniques, administratives et financières associées à la gestion du Programme.
- **Partenariat**, y compris les membres institutionnels du Programme tels que les autorités nationales, les régions, les communautés autonomes et les départements.
- **Les gestionnaires de projet**, en tant qu'entités responsables de la mise en œuvre des projets et de l'obtention des résultats.

Figure 2. Schéma de l'évaluation E6 "Protection et utilisation durable des ressources locales"



Source : Production interne.




























L'application de cette approche a permis de répondre aux questions d'évaluation prévues, tant de nature prioritaire que secondaire, ainsi qu'à d'autres questions supplémentaires pertinentes pour leur contribution aux objectifs de l'évaluation, convenues entre l'équipe d'évaluation et le Secrétariat conjoint du POCTEFA 2014-2020.

La matrice d'évaluation (Tableau 1) présente toutes les questions d'évaluation, classées par critères d'évaluation appliqués, et indiquant les sources de vérification utilisées pour y répondre (informations secondaires ou informations primaires générées lors du travail de terrain). Les questions sont accompagnées d'un code graphique qui permet d'identifier s'il s'agit de questions prioritaires, secondaires ou supplémentaires.

L'annexe méthodologique contient une description détaillée de tous les aspects qui composent la méthodologie et les outils appliqués pour obtenir et analyser les informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation.

Tableau 1. Matrice d'évaluation "Protection et utilisation durable des ressources locales"

Critère	Questions d'évaluation	Sources de vérification	
		Info. secondaires	Travail sur le terrain
Mise en œuvre	 AD-1 Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes du développement durable est-elle mise en œuvre ?	Docs. POCTEFA Info. Plateforme Autres	Enquêtes Interviews
	 AD-2 Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers est-elle mise en œuvre ?	Docs. POCTEFA Info. Plateforme Autres	Enquêtes Interviews
Efficacité	 6.1.a Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils permis aux destinations touristiques de la zone transfrontalière d'améliorer leur offre et de devenir plus attractives ?	Docs. POCTEFA Info. Plateforme	Enquêtes Interviews
	 6.1.b Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué au développement économique de la zone transfrontalière ?	Docs. POCTEFA Info. Plateforme	Enquêtes Interviews
	 AD-3 Comment les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué à réduire l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine ?	Docs. POCTEFA Info. Plateforme	
	 AD-4 Dans quelle mesure les outils de gestion soutenus par l'OS7 ont-ils contribué à l'amélioration et à la préservation de la biodiversité ?	Docs. POCTEFA	Enquêtes Interviews
	 AD-5 Dans quelle mesure l'OS7 a-t-il été mis en œuvre conformément aux actions développées dans la période de programmation précédente ?	Docs. POCTEFA	Enquêtes Interviews
	 6.4.a Les stratégies communes de protection de la biodiversité auraient-elles pu voir le jour sans le financement de POCTEFA ?		Enquêtes Interviews
	 6.5 Dans quelle mesure l'OS7 a-t-il contribué à l'harmonisation de la mise en œuvre de la législation européenne sur la préservation des écosystèmes ?		Enquêtes Interviews
Impact	 AD-6 Dans quelle mesure les stratégies et actions de communication et de marketing menées dans le cadre des projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus par l'OS6 ont-elles contribué à accroître la notoriété des destinations touristiques transfrontalières ?	Docs. POCTEFA Info. plateforme	Enquêtes Interviews
	 AD-7 Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué à l'augmentation du nombre de touristes visitant la zone de coopération ?	Docs. POCTEFA Info. plateforme	Enquêtes Interviews
	 AD-8 Dans quelle mesure les effets environnementaux potentiels identifiés dans l'évaluation environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020 se sont-ils concrétisés suite au développement des projets soutenus dans le cadre de l'OS6 ?	Docs. POCTEFA	

Critère	Questions d'évaluation	Sources de vérification	
		Info. secondaires	Travail sur le terrain
	 AD-9 Dans quelle mesure se sont concrétisés les effets potentiels sur l'environnement identifiés dans l'évaluation environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020 suite au développement de projets soutenus par l'OS7 se sont-ils matérialisés ?	Docs. POCTEFA	
	 AD-10 Dans quelle mesure le POCTEFA 2014-2020 a-t-il contribué à faire progresser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes sur le territoire transfrontalier ?	Docs. POCTEFA	Enquêtes
Durabilité	 6.4.b Comment les stratégies communes pour la protection de la biodiversité sont-elles maintenues après l'arrêt du financement ?	Docs. POCTEFA	Enquêtes Interviews
Efficacité	 6.3.b Quelle est la valeur ajoutée de POCTEFA par rapport à ces programmes, notamment en termes de coût-efficacité ?	Info. plateforme	Enquêtes Interviews
Complémentarité	 6.3.a Dans quelle mesure l'OS7 du POCTEFA a-t-il été mis en œuvre en cohérence avec les autres programmes sectoriels ou de coopération mobilisables sur son territoire (Life, Sudoe, Interreg Europe, programmes régionaux) ?	Docs. POCTEFA Info. plateforme	Enquêtes Interviews
	 6.6.a Le Programme (coordination, critères de sélection, etc.) a-t-il favorisé les synergies entre les projets pertinents des axes 2 et 3 ?	Docs. POCTEFA	Enquêtes Interviews
	 6.6.b De quelle manière les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par les projets de l'axe 2 ont-elles été mises à la disposition des porteurs de projets ?		Enquêtes Interviews
	 6.6.c De quelle manière les porteurs de projets ont-ils été encouragés à prendre en compte ces connaissances dans la construction de leur projet de protection et de valorisation du patrimoine et d'utilisation durable des ressources ?	Docs. POCTEFA	Enquêtes Interviews
	 6.6.d Comment les actions de valorisation du patrimoine naturel soutenues par l'OS6 ont-elles intégré les mesures d'adaptation au changement climatique proposées par les projets financés par l'OS4 ?		Enquêtes Interviews
	 6.6.5 Dans quelle mesure les projets d'amélioration des écosystèmes contribuent-ils à la prévention des risques naturels ?	Docs. POCTEFA	Enquêtes Interviews
 Questions d'évaluation prioritaires  Questions d'évaluation secondaires  Questions d'évaluation additionnelles			

Source : Élaboration interne.

1.3. Structure du rapport d'évaluation

Ce rapport contient des résultats de l'évaluation E6 "Protection et utilisation durable des ressources locales" incluse dans la phase II du plan d'évaluation du Programme INTERREG V A Espagne-France-Andorre.

L'évaluation a été réalisée entre les mois de décembre 2020 et juillet 2021 par Grupo Considera, S.L., sous la direction de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), Autorité de Gestion du Programme et responsable de la mise en œuvre du Plan d'évaluation du POCTEFA 2014-2020. Les travaux d'évaluation devraient être achevés en juillet 2021.

Le rapport final d'évaluation est structuré en sept chapitres et une annexe méthodologique. Les deux premiers chapitres sont introductifs et contextuels, suivis de chapitres consacrés à l'analyse de l'efficacité et de l'impact de l'axe 3 du Programme, à la cohérence externe et aux synergies entre les projets de valorisation du patrimoine et l'adaptation au changement climatique. Le rapport se termine par les conclusions du processus d'évaluation et la formulation de recommandations d'amélioration.

1. Introduction

Concentrée sur une description de l'objectif de l'évaluation et de sa portée, ainsi que sur l'approche du processus d'évaluation. Elle contient la matrice d'évaluation qui résume les critères, les questions, les indicateurs et les sources d'information.

2. Aperçu de l'intervention

L'objet de l'évaluation est contextualisé, avec une description du Programme POCTEFA en général et de l'axe 3 en particulier. Il comprend une analyse de la mise en œuvre de l'axe 3 du Programme.

3. Efficacité et impact de l'axe 3 du Programme

Le chapitre rassemble les résultats de l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des actions développées dans le domaine de la promotion de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales, ainsi que l'impact environnemental des projets de l'axe 3 et leur effet sur l'égalité entre femmes et hommes.

4. Cohérence externe de l'objectif spécifique 7

Le chapitre rassemble les résultats de l'évaluation de la cohérence externe du Programme en considérant les actions liées à l'objectif spécifique 7 de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers.

5. Synergies entre les projets de valorisation des ressources locales et le changement climatique

Le chapitre rassemble les résultats de l'analyse des synergies et des complémentarités entre les projets de l'axe 2 "Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques" et de l'axe 3 "Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales" du Programme.

6. Conclusions

Les questions d'évaluation prioritaires, secondaires et additionnelles trouvent une réponse synthétique et concluante. Le chapitre comprend également une analyse des bonnes pratiques identifiées tout au long du processus d'évaluation.

7. Recommandations

Les recommandations découlant de l'exercice d'évaluation sont incluses, dans le but de contribuer à améliorer l'efficacité, l'impact, la cohérence externe de l'OS7 et les synergies entre les axes.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Le chapitre comprend des informations détaillées sur des aspects spécifiques de la méthodologie appliquée au processus d'évaluation, tels que les sources et les données consultées, les fiches techniques des outils de génération d'information appliqués, etc.

2. Aperçu de l'intervention

2.1. Le Programme POCTEFA 2014-2020

Le POCTEFA 2014-2020 est la cinquième génération de soutien financier communautaire visant à renforcer l'intégration économique et sociale du territoire frontalier de l'Espagne, de la France et d'Andorre. Il cofinance des projets qui favorisent le développement durable de la zone par le biais de la coopération transfrontalière, en contribuant à réduire les écarts de développement du territoire et à unir les forces pour parvenir au développement durable de la région et à la cohésion des régions qui la composent (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en France, Pays Basque, Navarre, La Rioja, Aragon et Catalogne, en Espagne, et Principauté d'Andorre).

Figure 3. Zone de coopération POCTEFA 2014-2020

L'allocation de l'Union européenne (UE) par le biais du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) accordée à POCTEFA 2014-2020 est de 177,9 millions d'euros². Le taux d'intervention du FEDER géré par le POCTEFA dont bénéficient les projets sera de 65% maximum du financement, sauf en cas d'aides d'État. Ainsi, le budget du POCTEFA 2014-2020 se traduira par environ 274 millions d'euros d'investissement total des projets.

A ce jour, le POCTEFA 2014-2020 a programmé la totalité du FEDER disponible pour cette période de programmation dans 174 projets répartis en 3 appels.

Ces projets sont répartis dans les 5 axes d'intervention du Programme, plus 1 axe d'assistance technique, 9 priorités d'investissement et 10 objectifs spécifiques, selon la version 3.0 du Programme, approuvée en avril 2020:

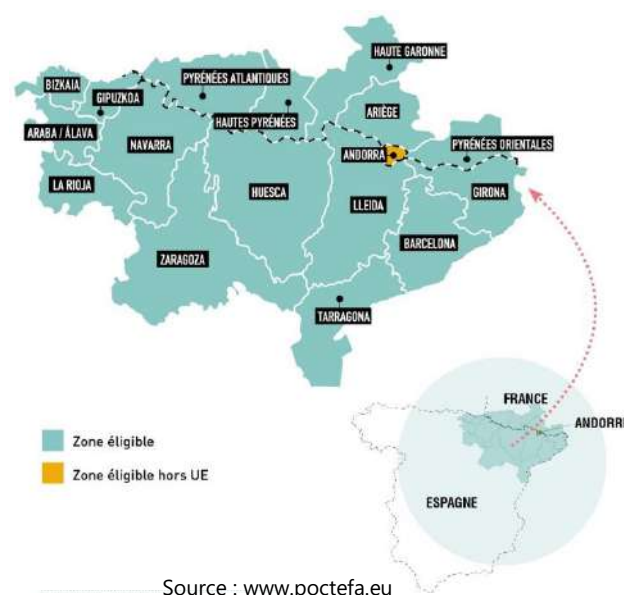


Figure 4. Dotation budgétaire par axes

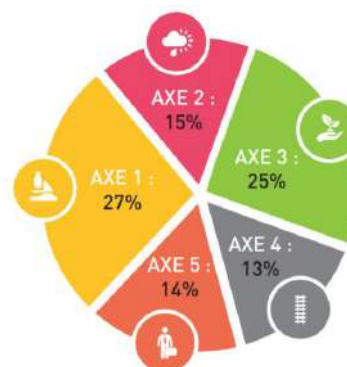
Axe 1. Stimuler l'innovation et la compétitivité.

Axe 2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques.

Axe 3. Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales.

Axe 4. Favoriser la mobilité des biens et des personnes.

Axe 5. Renforcement des compétences et inclusion dans les territoires.




Source : www.poctefa.eu

² Cette dotation s'élève à 189,3 millions d'euros si l'on inclut le montant du FEDER affecté à l'axe 6 d'assistance technique du Programme.

L'axe prioritaire 3 du POCTEFA 2014-2020, sur lequel se concentre cette évaluation, est le deuxième en importance en termes d'allocation financière du Programme (25% de l'aide FEDER), et il est structuré en deux priorités d'investissement (PI) qui sont directement liées chacune à un seul objectif spécifique (OS).

Tableau 2. Structure de programmation et enveloppe financière pour l'axe 3

Axe prioritaire	Objectif thématique (OT)	Priorité d'investissement (PI)	Objectif spécifique (OS)	Enveloppe financière (M€)
 <p>Axe 3 : Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales.</p>	OT 6. Conserver et protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources.	PI 6c. Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel	OS6 : Valorisation du patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes du développement durable	24,9 M€ (13,16% du FEDER alloué au Programme)
		IP 6d. Protection et restauration de la biodiversité et des sols et promotion des services écosystémiques, notamment par le biais de Natura 2000 et des infrastructures vertes.	OS7 : Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers	23,1 M€ (12,22% du FEDER alloué au Programme)

Source : POCTEFA 2014-2020 (V3 approuvée le 03.04.2020).

La richesse des ressources naturelles et patrimoniales présentes sur l'ensemble de l'espace de coopération confère à la zone POCTEFA une identité forte et lui donne des atouts en matière de développement, de tourisme et de qualité de vie, qu'il convient de valoriser dans le cadre du développement durable. La mise en valeur de ce patrimoine est un facteur de développement de la zone et des activités économiques qui lui sont liées.

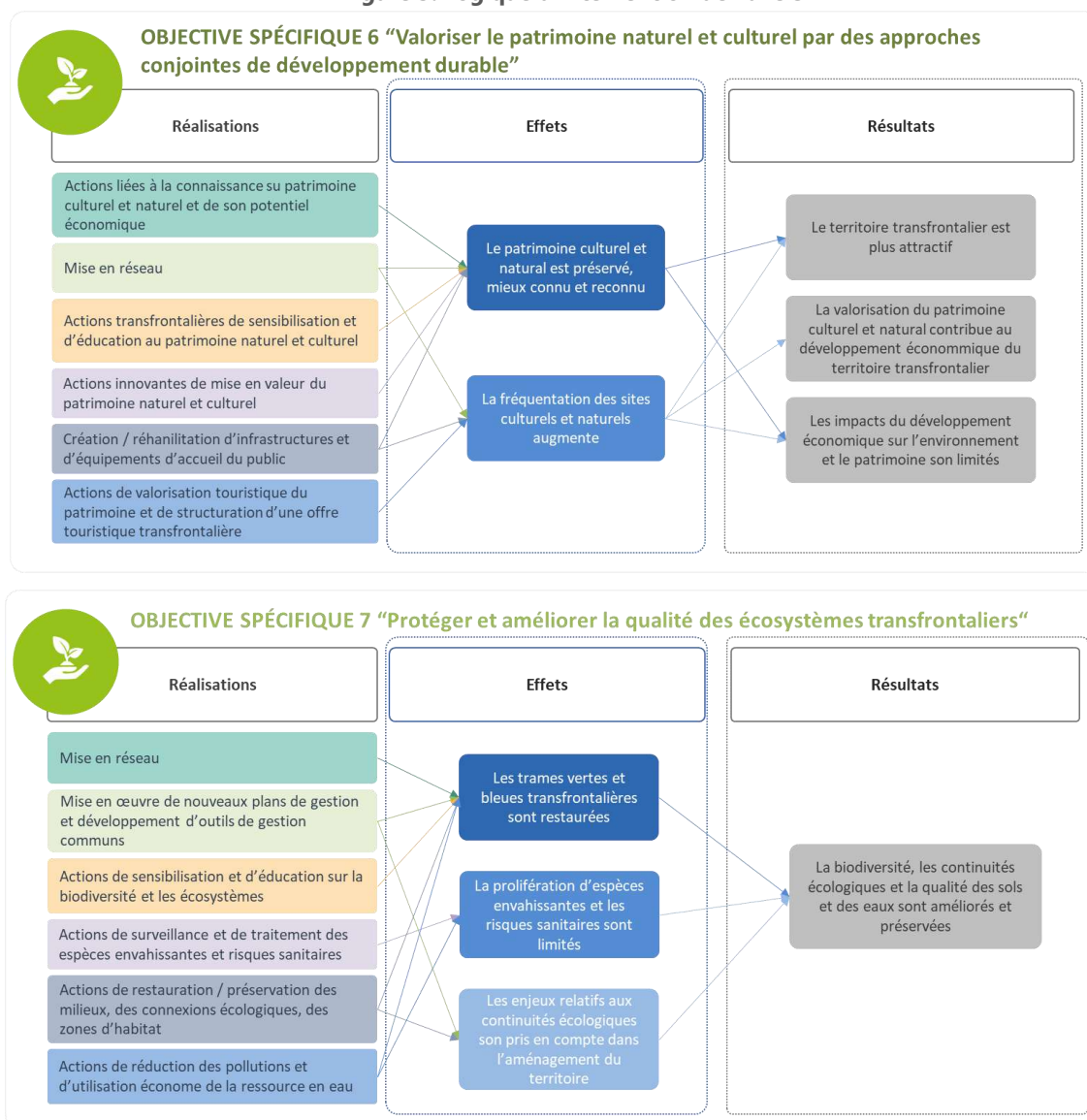
Le territoire de coopération se caractérise également par un nombre élevé de zones naturelles et patrimoniales protégées, tant en montagne que sur le littoral. En raison de la persistance des risques naturels et de l'activité humaine, ces zones nécessitent une attention particulière, car elles dépassent les limites administratives des départements ou des provinces. Le maintien de la diversité biologique et des écosystèmes nécessite de maintenir la connectivité des espaces naturels en préservant les continuités écologiques et en éliminant les barrières existantes.

Dans ce même champ d'action, la ressource en eau est une préoccupation majeure sur le territoire, à la fois parce qu'il s'agit d'une ressource rare et en raison de la qualité de l'eau. Les bassins fluviaux dépassent les frontières administratives et nécessitent un traitement transfrontalier en termes de coordination, de mise en œuvre et de gestion des actions.

Ces caractéristiques définissent largement la situation initiale dans le domaine du patrimoine naturel et culturel dans la zone de coopération transfrontalière POCTEFA, et orientent l'intervention du Programme dans le cadre de l'axe prioritaire 3 "Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales".

Le schéma suivant résume la manière dont le Programme entend agir pour répondre aux défis du territoire transfrontalier.

Figure 5. Logique d'intervention de l'axe 3



Source : Élaboration interne à partir du Plan d'évaluation POCTEFA 2014-2020.

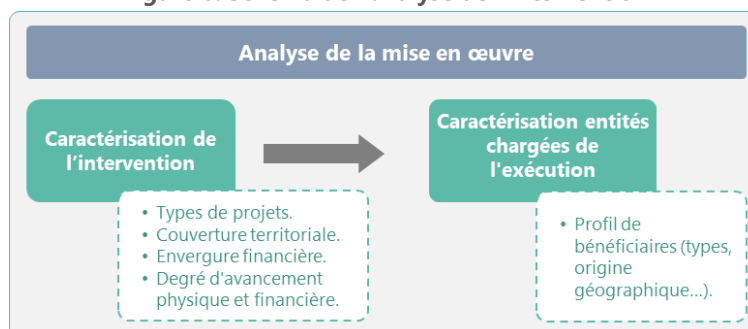
2.2. Objectif et orientation de l'analyse de l'intervention

L'analyse de l'intervention est orientée vers l'évaluation des résultats obtenus jusqu'à présent, en examinant l'état d'avancement (physique et financier) de la mise en œuvre de l'axe 3 "Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales" du Programme POCTEFA.

Cette analyse se fonde sur l'approche méthodologique de la théorie de la mise en œuvre, qui consiste à s'enquérir des activités développées en partant du principe que, si elles sont réalisées comme prévu, les résultats attendus auront lieu.

Il s'agit d'un élément clé du processus d'évaluation global, car il permet de bien comprendre ce qui a été effectivement réalisé, et cette connaissance est nécessaire pour l'évaluation ultérieure des autres dimensions abordées et, surtout, pour l'évaluation de l'efficacité et de l'impact.

Figure 6. Schéma de l'analyse de l'intervention



Source : Élaboration interne.

2.3. Caractéristiques de l'intervention

Pour mettre en œuvre la stratégie envisagée dans le POCTEFA 2014-2020 dans le domaine de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales, un total de 37 projets ont été approuvés dans les trois appels gérés³ avec un soutien financier global qui dépasse 46 millions d'euros et mobilise un budget total de près de 71 millions d'euros.

Ces projets s'inscrivent dans l'axe 3 du Programme, étant le deuxième en importance en termes de fonds FEDER reçus dans les trois appels mentionnés ci-dessus, seulement derrière les projets pour stimuler l'innovation et la compétitivité intégrés dans l'axe 1 (52,7 millions d'euros).

Tableau 3. Résumé de la mise en œuvre de l'axe 3 du Programme

Indicateur	Unité	Valeur atteinte
Projets POCTEFA	Numéro	37
Entités bénéficiaires	Numéro	240
Montant FEDER programmé	Euros	46.071.995,48 €
Coût total mobilisé ⁴	Euros	70.926.290,74 €
Dépenses totales déclarées ⁵	Euros	44.982.503,05 €

Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

Comme le montre le tableau 2 du présent rapport, l'axe 3 est structuré en deux priorités d'investissement, chacune liée à un seul Objectif spécifique.

Les projets soutenus par le Programme au titre de cet axe visent, d'une part, à valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes du développement durable (OS6) et, d'autre part, à protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers (OS7).

L'intervention s'est concentrée sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, sur lequel se développent la plupart des projets programmés dans l'axe 3 (24 sur les 37 approuvés) et qui concentre également la majorité des ressources financières allouées (68,9% de la contribution FEDER).

³ Avec les dates de résolution du 11 mai 2016 (1er appel), du 31 janvier 2018 (2ème appel), et des 15 octobre 2019 et 22 juin 2020 (3ème appel).

⁴ Coût total des projets approuvés.

⁵ Somme des montants enregistrés dans SIGEFA comme "Dépenses déclarées", "Dépenses validées par le contrôleur", "Dépenses consolidées" et "Dépenses validées AG".

En ce qui concerne le profil des projets approuvés, il convient de noter comme caractéristique différentielle de cet axe l'existence de projets susceptibles de générer des recettes brutes, plus que dans les autres axes du Programme, essentiellement liés à l'OS6.

Les projets approuvés dans l'axe 3 du Programme ont une enveloppe financière moyenne de 1,9 million d'euros, ce qui est supérieur à la moyenne des projets de l'ensemble du POCTEFA.

L'investissement moyen mobilisé par les projets dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel (OS6) est légèrement supérieur à celui de la protection et de l'amélioration des écosystèmes (OS7), avec une moyenne de 2 millions d'euros dans le premier cas contre 1,7 million d'euros dans le second.

Tableau 4. Envergure financière des projets

Projets	Coût total moyen par projet	Montant FEDER moyen par projet
Projets OS6	2.033.538,80 €	1.321.705,56 €
Projets OS7	1.701.643,05 €	1.103.927,85 €
Projets Axe 3	1.917.862,06 €	1.245.189,07 €
Projets POCTEFA	1.664.373,74 €	1.082.303,60 €

Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

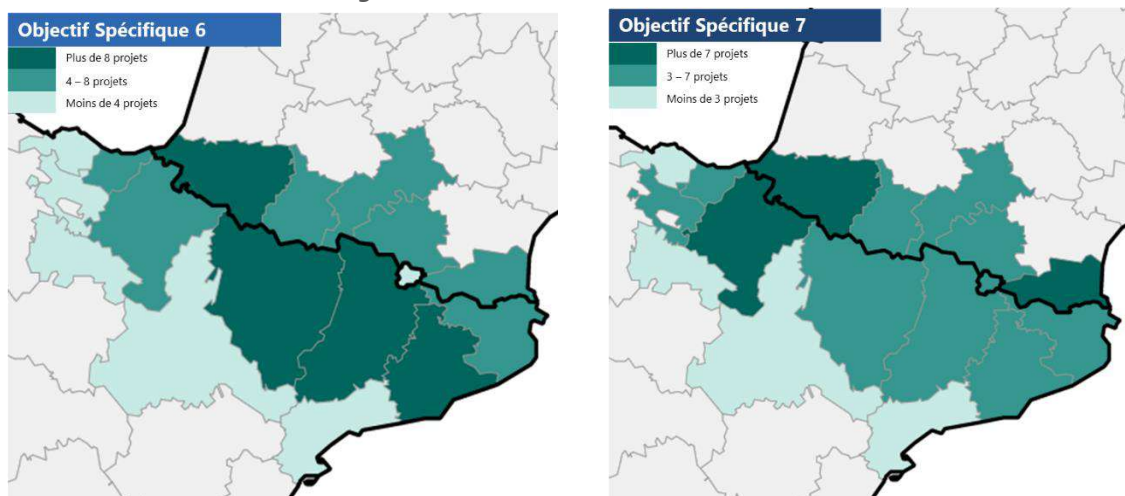
Le nombre d'entités qui composent les partenariats des projets approuvés dans l'axe 3 varie entre un minimum de 2 et un maximum de 18, 6 entités étant la taille la plus fréquente. En général, il s'agit de projets mis en œuvre par des partenariats de taille moyenne ou grande, dont la taille moyenne est supérieure à celle de l'ensemble du POCTEFA.

Les périodes de mise en œuvre de ces projets sont longues, allant de 2 ans à 4,8 ans. Pour une partie importante (21 projets, 56,8% du total), la période de mise en œuvre approuvée s'étend au-delà de 3 ans en raison de l'octroi de prolongations, dans certains cas extraordinaires⁶ (elle s'élève à 3-3,5 ans). Seuls 9 projets (34,6% du total de l'axe) ont une durée inférieure à 3 ans. Cette caractéristique rend très difficile mesurer et évaluer l'atteinte des résultats, même si beaucoup d'entre eux ne sont pas encore achevés.

En ce qui concerne la couverture territoriale de l'axe 3, il existe des différences entre les projets liés à l'OS6 et à l'OS7. Ainsi, ceux développés dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel (OS6) se concentrent sur les territoires des Pyrénées-Atlantiques en France et de Barcelone, Lleida et Huesca en Espagne, tandis que ceux pour la protection et l'amélioration des écosystèmes transfrontaliers (OS7) se concentrent dans les Pyrénées-Orientales et les Pyrénées-Atlantiques en France et en Navarre en Espagne.

⁶ Sont considérées comme prolongations extraordinaires celles où le délai d'exécution du projet est prolongé de plus d'un an et un tiers de sa durée.

Figure 7. Couverture territoriale de l'axe 3



Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

- **Priorité d'investissement 6c / Objectif spécifique 6 « Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable »**

Les 24 projets approuvés dans l'**OS6** encouragent les initiatives de coopération transfrontalière visant à valoriser conjointement le patrimoine naturel et culturel, afin de soutenir le développement économique du territoire en limitant son impact sur l'environnement et le patrimoine, matérialisé par le développement de deux principaux types d'actions :

- Actions conjointes pour la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.
- Élaboration de stratégies transfrontalières communes sur le tourisme.

La plupart de ces projets (18 sur 24) sont principalement orientés vers le développement du premier type d'actions, avec un accent particulier sur les initiatives pour la création de produits touristiques transfrontaliers et la gestion conjointe des ressources du patrimoine naturel et culturel local (matériel et immatériel) dans une approche de durabilité. Le développement de stratégies transfrontalières communes sur le tourisme est abordé dans une moindre mesure par les projets soutenus par POCTEFA dans le cadre de cet objectif spécifique.

Tableau 5. Liste des projets approuvés dans l'Axe 3, PI 6c, OS6

Acronyme	Numéro	Titre du projet	Type d'action
ADNPYR	EFA220/16	ADN Pyrénées, projet de valorisation du patrimoine pyrénéen et de coopération du Réseau éducatif Pirineos Vivos	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
ALBERAPASTUR	EFA216/16	Valorisation des ressources bovines et sylvo pastorales du massif transfrontalier Pyrénées-Méditerranée	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
ArlesAragón	EFA275/16	Chemin français Voie d'Arles à travers l'Aragon	Élaboration de stratégies communes transfrontalières
BELAROUAT	EFA214/16	Belagua et L'Abérouat, les portes de Larra et Anie. Une stratégie de mise en valeur du patrimoine culturel des Pyrénées.	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
COOP'ART	EFA219/16	Promouvoir une stratégie partagée d'innovation et de développement durable de l'artisanat d'art.	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
CREACITY	EFA060/15	Création artistique, innovation et produit touristique pour la mise en valeur du patrimoine fortifié de la ville-région transfrontalière de Hondarribia, Bayonne et Pamplona/Iruña.	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
DUSAL	EFA155/16	Vallées de Sobrarbe, d'Aure et du Louron : une destination unique	Élaboration de stratégies communes transfrontalières
EAS	EFA040/15	Système d'indicateurs Euskera	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
EPiRMed	EFA164/16	Expériences pyrénéennes, émotions méditerranéennes	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
GPS Tourism	EFA067/15	Green Pyrenees Slow Tourism	Élaboration de stratégies communes transfrontalières
INSPYR	EFA008/15	Fabriqué dans les Pyrénées	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
INTURPYR	EFA026/15	L'innovation touristique dans les Pyrénées pour une destination touristique unique au cœur des Pyrénées	Élaboration de stratégies communes transfrontalières
KINTOAN BARNA	EFA222/16	Revitalisation socio-économique de l'axe San Juan de Pie de Puerto-Pamplona à travers Quinto Real, au moyen de stratégies communes et partagées de revitalisation touristique.	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
NATTUR	EFA146/16	Les activités dans le milieu naturel, moteur du développement durable dans les territoires de montagne pyrénéens transfrontaliers.	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
PATRIM+	EFA251/16	Réseau pyrénéen des centres du patrimoine et de l'innovation rurale	Élaboration de stratégies communes transfrontalières
PATRIMC@T	EFA045/15	Dispositif territorial transfrontalier pour l'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans les vallées catalanes du Tec et du Ter.	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
PMPPM2	EFA049/15	Pyrénées-Monte Perdido, patrimoine mondial 2	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
PYRENEES TRIP	EFA120/15	PYRENEES TRIP	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
PYRFER	EFA150/16	Les Pyrénées de fer. Réseau des municipalités du fer pour une stratégie commune en matière de patrimoine et de tourisme durable.	Élaboration de stratégies communes transfrontalières
REINO DEL ANETO	EFA106/15	Royaume d'Aneto	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
Routes singulières	EFA027/15	Réseau transfrontalier pour les villes créatives	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
SASCIRATI2015	EFA063/15	Irati/y : Un territoire qui dépend de ses ressources pour son développement	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
TTFS	EFA218/16	Tourisme fluvial transfrontalier durable : Têt, Ter, Fluvia et Segre (TTFS)	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur
TXINBADIA+	EFA054/15	Montée en compétence du réseau TXINBADIA pour la conciliation de l'utilisation publique et de la conservation dans les espaces naturels protégés	Actions conjointes de gestion et de mise en valeur

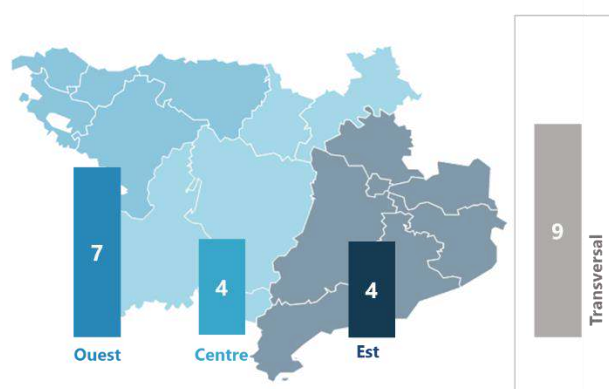
Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA.

En général, il s'agit de projets ayant une dimension financière considérable, qui mobilisent un investissement supérieur à la moyenne du Programme POCTEFA dans son ensemble. Le coût total moyen dépasse les 2 millions d'euros (2.033.538,80 €), contre un coût moyen de 1.664.373,74 € pour les projets soutenus par POCTEFA. L'aide moyenne du FEDER pour les projets approuvés dans le cadre de l'OS6 est de 1 321 705,56 €.

En ce qui concerne la dimension territoriale⁷ des projets, on constate que la plupart d'entre eux adoptent une approche de proximité. Plus de la moitié des projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel sont des interventions qui se déroulent dans des zones très proches les unes des autres (62,5% de celles approuvées). Il s'agit là d'une caractéristique distinctive et spécifique des actions programmées dans le cadre de l'OE6, par rapport au caractère plus transversal des projets qui prédomine dans les autres axes du Programme.

Par zones, l'intervention dans ce domaine thématique est plus intense dans la zone occidentale de l'espace de coopération, compte tenu du nombre de projets développés, qui représentent presque la moitié des projets de proximité de l'OS6 (46,7%).

Figure 8. Dimension territoriale des projets de l'axe 3, PI 6c, OE6



Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

Cependant, l'intervention du Programme dans la partie orientale de l'espace de coopération se distingue également, où sont développés des projets locaux de plus grande dimension, compte tenu tant du nombre d'entités qui composent leurs partenariats que de leur portée budgétaire. Il s'agit de projets avec une participation très atomisée des agents, qui démontrent une importante capacité de mobilisation des entités liées au territoire.

Les projets à caractère transversal au territoire, bien qu'impliquant un nombre relativement important d'entités, disposent de moins de ressources financières en moyenne que ceux de proximité.

⁷ Ce sont des projets de proximité dans lesquels l'ensemble des entités bénéficiaires sont situées dans l'une des trois zones définies dans le Programme (Ouest, Centre et Est), où le projet est développé. Tous les autres projets ne remplissant pas ces conditions sont considérés comme des projets transversaux.

Tableau 6. Dimension financière et de partenariat des projets de l'axe 3, PI 6c, OS6

Dimension territoriale	Variable	
	Nb. moyen de partenaires	Allocation FEDER moyenne par projet
Ouest	6,0	1.563.229,75 €
Centre	6,8	1.166.244,69 €
Est	11,5	1.674.419,48 €
Transversale	8,4	1.046.185,40 €
POCTEFA	4,8	1.082.303,60 €

Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

L'une des questions les plus importantes liées à l'exécution des opérations dans le cadre de ce processus d'évaluation est de connaître le degré d'avancement de la mise en œuvre. Il convient de garder à l'esprit que le niveau de développement des projets varie en fonction de l'appel dans lequel ils ont été approuvés, du moment où ils ont commencé à être mis en œuvre et de leur durée, y compris les éventuelles prolongations.

Cet aspect est essentiel, car il affecte le résultat potentiel de ces projets, dont beaucoup sont encore en cours de mise en œuvre, ce qui conditionne grandement la mesure ultérieure de l'efficacité et de l'impact abordés dans cette évaluation.

Plus de la moitié des projets approuvés dans l'OS6 sont actuellement en phase de mise en œuvre (14 sur 24), ayant débuté après leur approbation lors du 2e appel à propositions en 2018, et devraient être achevés au cours de l'année 2021. Les 10 projets achevés ont tous été programmés après le 1er appel du Programme en 2016.

Afin d'analyser le degré d'avancement des projets de valorisation du patrimoine culturel et naturel, nous avons pris comme référence les données disponibles des indicateurs de réalisation spécifiquement conçus par le partenariat des projets pour mesurer les réalisations qui font partie des actions qu'ils développent, ainsi que les indicateurs de productivité du Programme auquel ils contribuent avec ces actions.

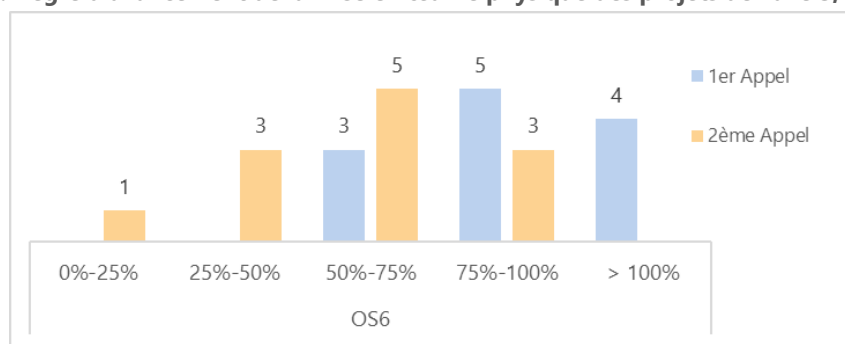
Les partenaires chefs de file fournissent des informations sur l'état d'avancement des indicateurs de réalisation à deux moments de l'année, liés aux tâches de déclaration des dépenses et du financement de l'opération et au relevé annuel des indicateurs. Grâce aux informations sur les indicateurs fournis dans le relevé annuel des indicateurs, le niveau de réalisation des objectifs de production prévus a été mesuré et, comme dérivé, un degré approximatif d'exécution physique du projet⁸.

Ainsi, le degré d'avancement des projets approuvés est élevé en termes généraux, avec une moyenne de 81,5% de réalisations finalisées.

⁸ Sur la base de l'état annuel des indicateurs des opérations disponibles dans SIGEFA, le degré d'exécution physique par projet a été calculé comme une moyenne des quotients de la valeur dénommée "Validation du SC de la contribution de l'indicateur" et la valeur dénommée "Objectif attendu" pour chacun des indicateurs définis.



Figure 9. Degré d'avancement de la mise en œuvre physique des projets de l'axe 3, PI 6c, OS6



Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

Les projets les plus avancés sont les douze qui ont démarré en 2016, correspondant au 1er appel du Programme, bien qu'il y ait 5 de ces 12 projets qui n'ont pas atteint la totalité des réalisations prévues.

Bien que le niveau d'exécution soit sensiblement inférieur en moyenne parmi les projets approuvés après le 2ème appel (57,8% de réalisations atteintes en moyenne), pratiquement tous, sauf 3, dépassent la moitié des réalisations prévues.

À cet égard, il convient de rappeler que ces projets, qui étaient en phase de développement en 2020, ont été particulièrement affectés par l'urgence sanitaire qui a débuté au premier trimestre de cette année-là en raison de la pandémie de COVID-19. Ces circonstances extraordinaires et imprévues ont causé des retards importants dans l'exécution des actions, ce qui a entraîné la nécessité d'apporter des modifications aux plans de travail établis, avec pour conséquence le report des dates d'achèvement des projets.

L'avancement financier global de l'intervention dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel a été calculé comme le quotient entre le montant des dépenses déclarées par les entités bénéficiaires pour tous les projets de l'OS6 et le coût total des projets approuvés dans l'OS6, en tant qu'indicateur le plus proche des dépenses liées à l'exécution effective des actions.

Le niveau d'exécution financière de l'OS6 s'élève globalement à 68,7%, ce qui est inférieur au niveau moyen d'exécution physique de ces projets.

Tableau 7. Taux global d'exécution financière de l'axe 3, IP 6c, OS6

Variable	OS6
Coût total ⁹	48.804.931,14 €
FEDER programmé ¹⁰	31.720.933,48 €
Dépenses déclarées ¹¹	33.540.778,25 €
Taux d'exécution financière¹²	68,7%

Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

⁹ Coût total des projets approuvés.

¹⁰ Montant FEDER alloué aux projets approuvés dans l'OS6.

¹¹ Somme des montants enregistrés dans SIGEFA comme « Dépenses déclarées », « Dépenses validées par le contrôleur », « Dépenses consolidées » et « Dépenses validées AG ».

¹² Résultat de la division du montant des dépenses déclarées entre le coût total des projets approuvés.

● **Priorité d'investissement 6d / Objectif spécifique 7 « Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers »**

Les 13 projets approuvés dans l'**OS 7** répondent à la nécessité de soutenir la coordination entre les gestionnaires d'espaces naturels afin de contribuer à la création de stratégies transfrontalières et à l'expérimentation de solutions pour le suivi et la protection des milieux terrestres et aquatiques, la restauration de la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau dans les zones menacées, et la continuité écologique. Il vise également à lutter contre la prolifération des espèces envahissantes et les risques sanitaires dans les zones frontalières.

Parmi les projets approuvés figurent ceux visant à développer des actions conjointes de coordination et de gestion des espaces naturels, ainsi que l'élaboration de stratégies conjointes et de plans de protection de la biodiversité, qui représentent ensemble plus de la moitié de ceux développés dans le cadre de l'OS7 (9 projets sur 13).

Tableau 8. Liste des projets approuvés dans l'Axe 3, PI 6d, OS7

Acronyme	Numéro	Titre du projet	Type d'action
CONNECTFOR	EFA343/19	Caractérisation et préservation des zones forestières à haute valeur écologique et de leur connectivité écologique	Actions communes de coordination et de gestion des espaces naturels
ECOGYP	EFA089/15	Services écosystémiques, rapaces, charognards et habitats	Actions communes de coordination et de gestion des espaces naturels
FAUNAPYR	EFA224/16	Plate-forme transfrontalière d'information spatiale sur la faune des Pyrénées	Actions communes de coordination et de gestion des espaces naturels
FLORALAB	EFA294/19	Création et animation d'un réseau de laboratoires botaniques de plein air dans les Pyrénées orientales	Développement de stratégies et de plans communs pour la protection de la biodiversité
GREEN	EFA057/15	Gestion et mise en réseau des espaces naturels des Pyrénées	Actions communes de coordination et de gestion des espaces naturels
H2Ogurea	EFA062/15	Gestion intégrée des bassins hydrographiques transfrontaliers	Actions visant à préserver la qualité de l'eau et l'environnement aquatique
HABIOS	EFA079/15	Préservation et gestion des habitats de l'avifaune bio-indicatrice des Pyrénées	Développement de stratégies et de plans communs pour la protection de la biodiversité
HAMELIN	EFA335/19	Outils pour adapter et améliorer la gestion des insectes nuisibles	Lutte contre les espèces envahissantes et les risques sanitaires
LINDUS-2	EFA047/15	Programme intégré transfrontalier de valorisation du territoire, en relation avec le suivi des oiseaux migrateurs, l'éducation environnementale et l'écotourisme	Actions communes de coordination et de gestion des espaces naturels
LoupO	EFA354/19	Protection et amélioration de la biodiversité dans les Pyrénées franco-espagnoles et la Principauté d'Andorre grâce à un plan intégré et standardisé de surveillance et de suivi des populations d'ours (<i>Ursus arctos</i>) et de loups (<i>Canis lupus</i>)	Actions communes de coordination et de gestion des espaces naturels
PLASTICOPYR	EFA340/19	Stratégies pour la réduction de la pollution plastique dans les écosystèmes de montagne	Actions visant à préserver la qualité de l'eau et l'environnement aquatique
PLN	EFA233/16	Pyrénées La Nuit : Stratégie pyrénéenne pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement nocturne	Développement de stratégies et de plans communs pour la protection de la biodiversité
RESMED	EFA332/19	Réseau de réserves marines et gestion intégrée des zones côtières transfrontalières de la Méditerranée	Actions visant à préserver la qualité de l'eau et l'environnement aquatique

Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA.

On constate une concentration importante sur des actions à forte composante de gestion conjointe et d'échange de connaissances pour une meilleure protection des différents écosystèmes présents sur le territoire : caractérisation des écosystèmes, études, monitoring et suivi des espèces ou un réseau de laboratoires expérimentaux sont quelques exemples de ce type d'activités soutenues par POCTEFA.

L'intervention prévue en matière de lutte contre les espèces envahissantes et les risques sanitaires liés à l'agriculture et à l'élevage s'est toutefois concrétisée de manière plus limitée, à travers une seule opération pouvant être classée dans cette typologie (projet HAMELIN), bien que d'autres projets comportent des actions spécifiques dans cette ligne.

De manière générale, il s'agit de projets dont la dimension financière moyenne est proche de celle de l'ensemble du Programme POCTEFA. Le coût total moyen de ce type de projet dépasse 1,7 million d'euros (1 701 643,05 €), alors que le coût moyen de ceux soutenus par POCTEFA est de 1 664 373,74 €. Les projets approuvés dans le cadre de l'OS7 ont une aide FEDER moyenne de 1.103.927,85 €.

En ce qui concerne la dimension territoriale de l'intervention de POCTEFA dans le cadre de l'OS7, on constate une nette tendance à la transversalité. Plus de la moitié des projets (53,8%) impliquent des entités de plus d'une zone de l'espace de coopération et/ou sont réalisés sur un territoire qui dépasse celui d'une seule zone du Programme. Cela correspond à la situation au niveau général du Programme, où les projets transversaux sont également majoritaires (55,7 % du total, tous axes confondus).

Les projets ayant une dimension territoriale plus localisée sont principalement concentrés dans la partie orientale de l'espace de coopération (66,7%). Aucun des projets de l'OS7 n'est spécifiquement développé dans la zone centre, alors qu'elle abrite d'importants espaces naturels et des zones naturelles protégées.

Figure 10. Dimension territoriale des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7



Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

L'intervention de proximité dans la zone est, bien qu'elle soit la plus importante en termes de nombre de projets approuvés, a une portée modérée tant sur le plan financier que sur celui de la taille des partenariats. Ces projets ont un coût moyen et une allocation FEDER bien inférieurs à la moyenne de ceux soutenus par le Programme POCTEFA.

Les projets réalisés dans la zone ouest, bien que moins nombreux, sont les plus importants en termes de budget dans le cadre de l'OS7.

Les actions à caractère transversal dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers sont mises en œuvre au travers de partenariats plus étendus que les projets de proximité, ce qui est cohérent avec leur plus grande couverture territoriale.

Tableau 9. Dimension financière et de partenariat des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7

Dimension territoriale	Variable	
	Nb. moyen de partenaires	Allocation FEDER moyenne par projet
Ouest	5,0	1.673.425,32 €
Est	4,3	617.731,21 €
Transversale	10,3	1.219.040,93 €
POCTEFA	4,8	1.082.303,60 €

Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

En ce qui concerne le degré d'avancement de l'intervention sur la protection et l'amélioration des écosystèmes transfrontaliers, les projets soutenus par POCTEFA dans le cadre de l'OS7 sont pour la plupart en phase de mise en œuvre. La plupart des projets approuvés dans le cadre des trois appels à projets devraient être achevés entre 2021 (1 projet) et 2022 (7 projets).

Il y a donc une différence notable dans le degré d'avancement de la mise en œuvre¹³ des projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers qui ont débuté après leur approbation lors du 1er appel et ceux programmés lors des 2ème et 3ème appels. Tous ceux du 1er appel ont pratiquement atteint ou même dépassé les résultats prévus.

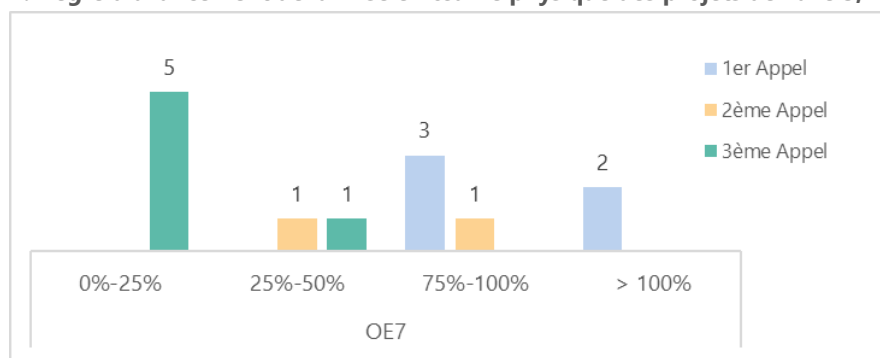
Les projets de cet objectif spécifique qui sont actuellement mis en œuvre sont relativement immatures, dans le sens où 6 des 8 projets actuellement mis en œuvre ont commencé à être développés l'année dernière, en 2020, après leur approbation lors du 3ème appel. Ils ont donc encore un faible niveau d'exécution, avec une moyenne de 13,5% de réalisations abouties.

Dans ce cas, l'intervention a également été affectée dans une large mesure par la situation d'urgence sanitaire due à la pandémie de COVID-19, avec des restrictions de mobilité et des limitations pour le développement d'activités en face à face qui ont commencé à un moment qui coïncide avec le début de nombreux projets en cours d'exécution, et qui sont majoritaires dans cet OS7.

À cet égard, il est important de souligner la capacité limitée des projets soutenus dans le domaine de la protection et de l'amélioration des écosystèmes transfrontaliers à générer des résultats, en raison du stade précoce de mise en œuvre de nombre d'entre eux.

¹³ Calculé à partir des informations recueillies dans l'état annuel des indicateurs des opérations disponibles dans SIGEFA, y compris la contribution aux indicateurs du Programme et aux indicateurs propres définis par chaque projet.

Figure 11. Degré d'avancement de la mise en œuvre physique des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7



Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

L'avancement financier global de l'OS7, calculé comme le montant des dépenses déclarées par les partenaires en pourcentage du coût total des projets, est de 63,7%, ce qui est bien supérieur au degré d'avancement de la mise en œuvre.

L'état d'avancement financier global de l'OS7, calculé comme le montant des dépenses déclarées par les partenariats sur le coût total des projets, s'élève à 61,3 %, ce qui est en ligne avec le degré moyen d'avancement de la mise en œuvre des activités soutenues par le POCTEFA 2014-2020 dans cet OS (65,0 % des réalisations obtenues).

Tableau 10. Taux global d'exécution financière de l'axe 3, PI6d, OS7

Variable	OS7
Coût total ¹⁴	22.121.359,60 €
FEDER programmé ¹⁵	14.351.062,00 €
Dépenses déclarées ¹⁶	14.089.080,87 €
Taux d'exécution financière¹⁷	63,7%

Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

¹⁴ Coût total des projets approuvés.

¹⁵ Montant FEDER alloué aux projets approuvés dans l'OS7.

¹⁶ Somme des montants enregistrés dans SIGEFA comme « Dépenses déclarées », « Dépenses validées par le contrôleur », « Dépenses consolidées » et « Dépenses validées AG ».

¹⁷ Résultat de la division du montant des dépenses déclarées entre le coût total des projets approuvés.

2.4. Caractéristiques des entités chargées de l'exécution des projets

Les 37 projets à travers lesquels se matérialise la stratégie du Programme POCTEFA pour la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales ont mobilisé pour leur mise en œuvre un nombre important d'entités du territoire¹⁸ (241).

L'analyse ci-après a été effectuée en tenant compte des typologies d'entités utilisées pour leur classification dans les bases de données disponibles dans SIGEFA. Bien que cette classification n'utilise pas les mêmes catégories d'entités définies dans le Programme opérationnel, il a été constaté que les projets ont réussi à mobiliser des agents de toutes les typologies d'entités bénéficiaires prévues par le POCTEFA :

- Administrations publiques locales, régionales et nationales.
- Organismes de droit public.
- Les établissements publics de gestion (parcs naturels, parcs régionaux, réserves naturelles, communautés de gestion intercommunales, offices de tourisme, syndicats de gestion de sites, bassins/rivières...).
- PME et opérateurs économiques.
- Universités et centres de recherche.
- Agences de développement régional, agence de l'environnement.
- Groupements européens d'intérêt économique (GEIE).
- Groupements européens de coopération territoriale (GECT).
- Entités sans but lucratif, associations, consortiums.

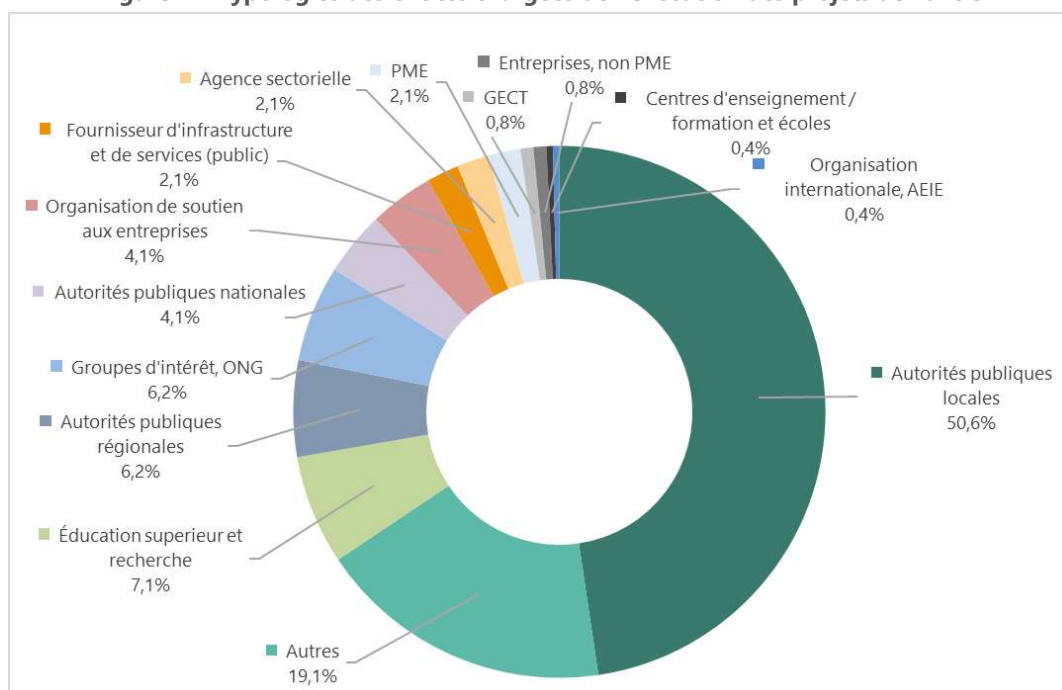
Le rôle des autorités publiques locales, nationales et/ou régionales est très important dans le Programme, qu'il s'agisse des municipalités ou des provinces ou régions, ainsi que de certains établissements de gestion publique (parcs naturels, parcs régionaux ou réserves naturelles). Ce profil d'entité d'exécution de projet est majoritaire pour la mise en œuvre de l'axe 3 du POCTEFA (61,0% du nombre total d'entités bénéficiaires de l'axe 3), tandis que la mise en œuvre par le biais d'autres profils, tels que des entreprises non classées comme PME, des organisations internationales ou des centres d'enseignement individuels, est résiduelle.

Le rôle d'autres types d'entités dans la mise en œuvre de projets de protection, de valorisation et d'utilisation durable des ressources locales est également notable, comme les chambres de commerce et d'artisanat, les fondations, les fédérations de chasseurs ou les agences et offices de tourisme (19,1% des entités mettant en œuvre des projets POCTEFA soutenus au titre de l'axe 3).

Ainsi, la mise en œuvre de l'axe 3 " Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales " se fait principalement par le biais d'agents institutionnels et, dans une moindre mesure, d'agents économiques, comme le montre l'analyse des entités bénéficiant de projets dans le cadre de cet axe du POCTEFA.

¹⁸ Afin de quantifier les entités, il a été nécessaire de purger les registres car on a identifié des cas d'entités qui, étant enregistrées avec une certaine différence dans leurs noms (en raison de l'utilisation de majuscules ou de minuscules, de l'utilisation d'acronymes ou de l'utilisation de langues différentes), ont donné lieu à un double comptage. De même, il a été décidé de considérer comme des entités différentes celles qui, bien qu'elles soient enregistrées sous le même nom et partagent le même code d'identification fiscale, participent aux projets avec des délégations territoriales ou des directions générales clairement différentes et indépendantes sur le plan fonctionnel.

Figure 12. Typologies des entités chargées de l'exécution des projets de l'axe 3



Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

En ce qui concerne le pays d'origine des entités qui réalisent les projets soutenus par l'Axe 3, on constate une participation équilibrée des entités espagnoles et françaises (49,4% et 49,8% respectivement), contrairement à ce qui se passe au niveau du Programme, où la proportion d'agents espagnols est plus élevée (52,4% contre 45,7%).

La présence des entités andorranes dans les projets de cet axe est très résiduelle, n'atteignant pas 1% du total des entités bénéficiaires, ce qui est cohérent tant avec la taille du territoire qu'avec les conditions dans lesquelles s'effectue leur participation aux projets, puisqu'elles ne sont pas bénéficiaires de fonds FEDER pour la mise en œuvre de leurs actions dans les projets POCTEFA.

Tableau 11. Répartition des entités bénéficiaires par pays d'origine

Pays d'origine	Entités bénéficiaires (%)	
	Axe 3	POCTEFA ¹⁹
Espagne	49,4%	52,5%
France	49,8%	45,7%
Andorre	0,8%	1,7%
Autres	0,0%	0,1%
Total	100,0%	100,0%

Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

Par régions, la participation des entités exécutant des projets soutenus par POCTEFA dans le domaine de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales est fortement concentrée en Catalogne et en Occitanie, régions où se trouvent plus de la moitié de ces entités (61,8%).

¹⁹ Moyenne des 5 axes du Programme.

● **Priorité d'investissement 6c / Objectif spécifique 6 « Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable »**

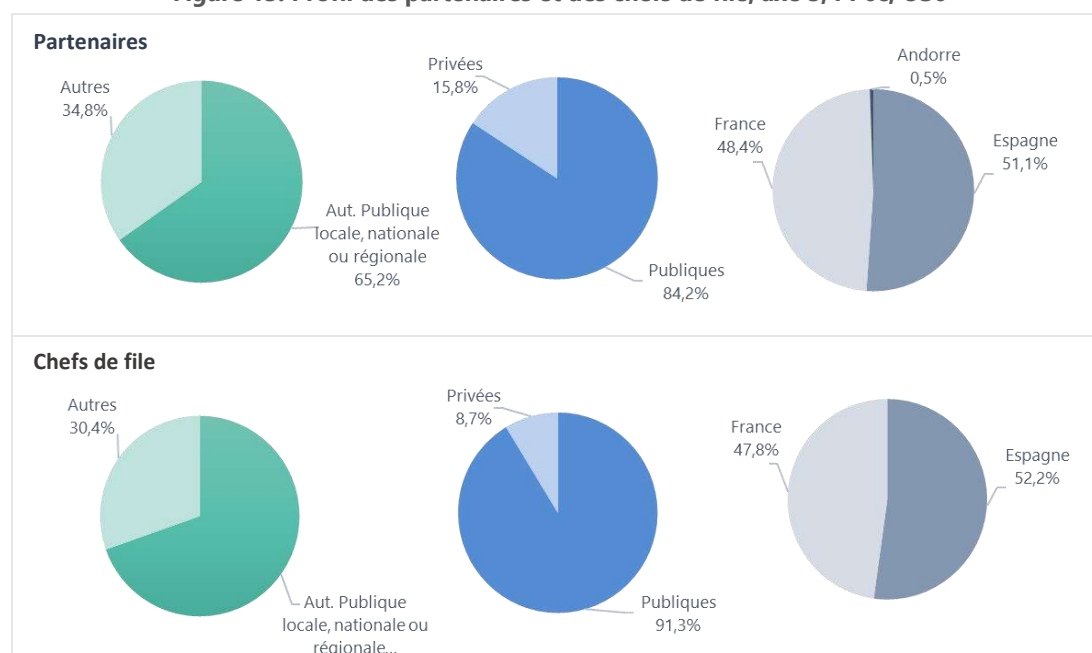
Les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire de POCTEFA sont mis en œuvre par un total de 184 entités réparties sur l'ensemble de l'espace de coopération, avec une concentration particulière en Occitanie et en Catalogne (35,9% et 25,5% respectivement).

Il s'agit principalement d'autorités publiques locales, régionales et nationales (65,2%), en accord avec le profil majoritaire des entités impliquées dans la mise en œuvre des projets de l'axe 3 "Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales". Le rôle de ce type d'entités est également remarquable dans la coordination des projets. Près de 70% des entités menant des projets dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel sont des autorités publiques locales ou régionales (69,6%).

Le profil de l'entité chargée de l'exécution du projet dans le cadre de l'OS6 est clairement celui d'une entité publique, tant au niveau de toutes les entités bénéficiaires que des chefs de file, puisque 85,3 % des entités bénéficiaires sont publiques. La prédominance des organisations publiques est particulièrement visible dans le cas des chefs de file, où seules deux organisations françaises de nature privée mènent des projets (l'association de protection de la nature "Ligue pour la Protection des Oiseaux", chef de file du projet ADNPYR, et l'association "Conseil de développement du Pays Pyrénées-Méditerranée", qui mène le projet ALBERAPASTUR).

Tout comme au niveau de l'axe, l'intervention dans le cadre de l'OS6 se concrétise par une participation équilibrée des entités françaises et espagnoles dans les projets. La coordination des interventions est assumée dans une plus grande mesure par les entités espagnoles, bien que la différence ne soit pas très significative (52,2% des entités chefs de file sont espagnoles contre 47,8% des entités chefs de file françaises).

Figure 13. Profil des partenaires et des chefs de file, axe 3, PI 6c, OS6



Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

En ce qui concerne l'intensité de l'aide FEDER gérée par ces entités pour la réalisation des projets de l'OS6, le volume moyen du soutien financier est de 172.396,38 euros, ce qui est inférieur à la moyenne du Programme (229.100,76 euros).

- **Priorité d'investissement 6d / Objectif spécifique 7 « Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers »**

Les projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes du territoire du POCTEFA sont mis en œuvre par un total de 72 entités actives dans la zone de coopération, avec une concentration particulière en Occitanie et en Catalogne (31,9% et 27,8% respectivement).

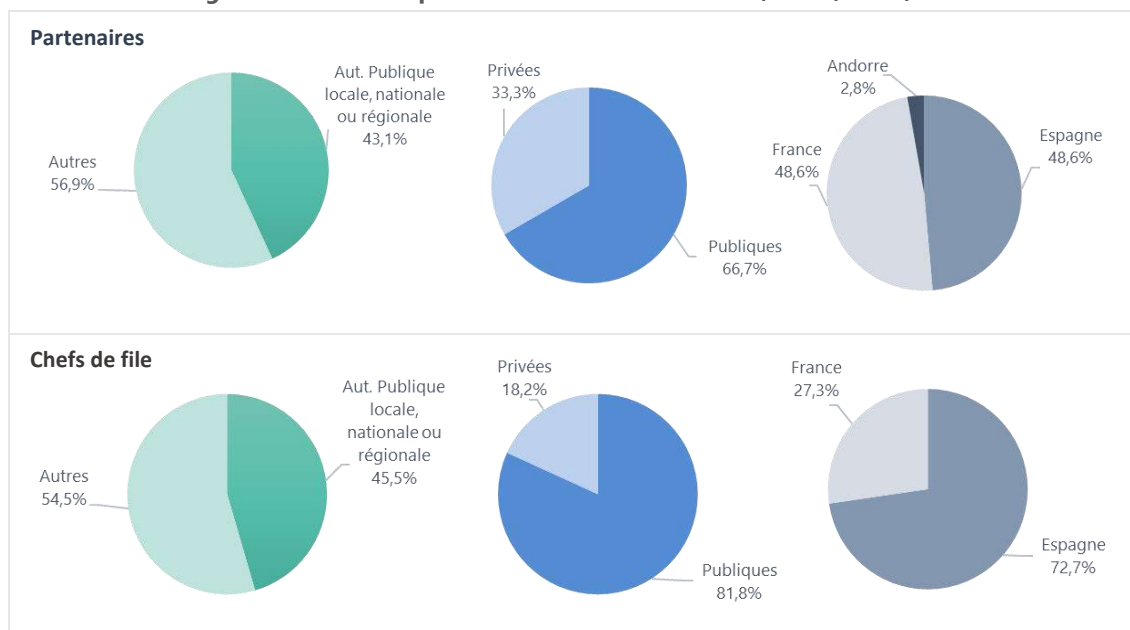
Il s'agit principalement d'entités présentant trois profils différents : les autorités publiques locales, régionales et nationales, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et d'autres groupes d'intérêt, dont les ONG. Ces agents représentent 73,6% des entités bénéficiaires participant aux projets de l'OS7.

Dans ces projets, le rôle des autorités publiques est moins important et celui des entités liées à l'éducation et à la recherche, telles que les universités et les centres de recherche, d'une part, et d'autres groupes d'intérêt et ONG, tels que les associations, les fédérations ou les sociétés liées à la science et à la nature, d'autre part, est plus important que dans l'OS6.

Le profil des entités chargées de l'exécution des projets dans le cadre de l'OS7 est également fondamentalement public, bien qu'il soit moins prédominant que dans le cas de l'OS6 (66,7% des entités bénéficiaires sont publiques, contre 84,2% dans l'OS6). Le caractère public des agents qui dirigent les projets est plus marqué, puisque seules deux organisations privées dirigent des projets, FAUNAPYR (l'association scientifique sans but lucratif "Aranzadi Zientzia Elkartea") et FLORALAB (l'association naturaliste "Fédération des Réserves Naturelles Catalanes").

L'intervention liée à l'OS7 se concrétise par une participation équilibrée des entités françaises et espagnoles aux projets, conformément à la tendance de l'axe et de POCTEFA. Cependant, il existe un déséquilibre significatif entre les pays en termes de leadership des interventions. Plus de 72% des entités menant des projets sont espagnoles (72,7%).

Figure 14. Profil des partenaires et des chefs de file, axe 3, PI 6d, OS7



Source : Élaboration interne basée sur les données SIGEFA (mars 2021).

L'aide FEDER moyenne gérée par les entités bénéficiaires mettant en œuvre des projets dans le cadre de l'OS7 est de 199 320,31 euros, ce qui est inférieur à la moyenne du Programme (229 100,76 euros).

3. Efficacité et impact de l'axe 3 du Programme

3.1. Objectif et approche de l'analyse de l'efficacité et impact

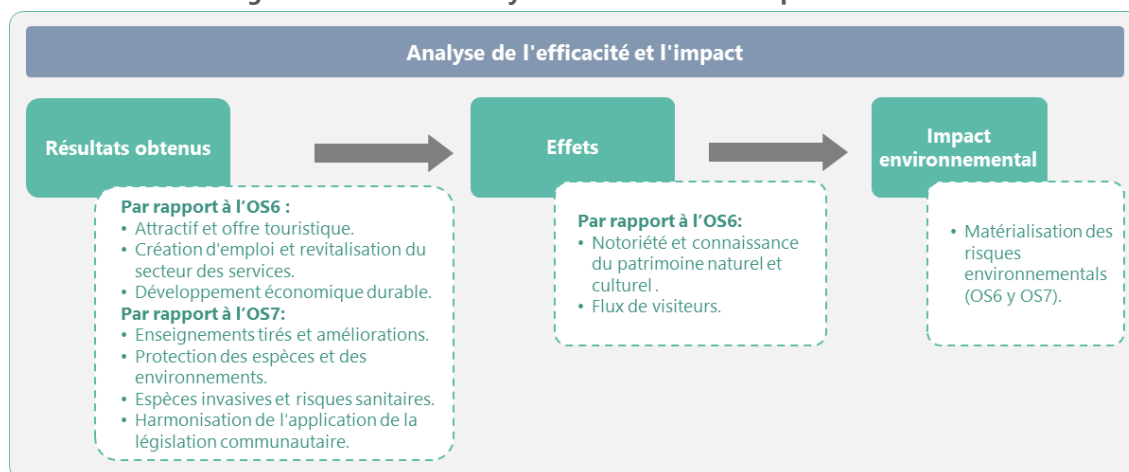
L'**analyse de l'efficacité** est orientée vers la connaissance des progrès dans l'atteinte des résultats attendus par l'intervention du Programme dans le domaine de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales.

L'évaluation de cette dimension se concentre sur l'évaluation des réalisations des projets soutenus dans le cadre de l'axe 3. Dans le cas de l'OS6, sont analysées les réalisations en termes de développement et de promotion de l'offre touristique du territoire transfrontalier et sa contribution au développement économique de la zone. Dans le cas de l'OS7, les réalisations sont analysées en termes d'amélioration et de préservation de la biodiversité et d'harmonisation de l'application de la législation communautaire sur la préservation des écosystèmes.

L'**analyse d'impact** est orientée vers l'évaluation de la concrétisation des effets attendus avec le développement des actions de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable. Plus précisément, la contribution des projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 de POCTEFA à l'amélioration de la réputation de la zone transfrontalière en tant que destination touristique et à l'augmentation du flux de visiteurs est évaluée.

L'analyse est complétée par une évaluation de l'**impact environnemental** des projets développés dans le cadre de l'OS6 et de l'OS7 du Programme, visant à déterminer dans quelle mesure les risques et les impacts prévus dans l'étude stratégique environnementale du POCTEFA 2014-2020 se sont matérialisés suite au développement des projets approuvés.

Figure 15. Schéma d'analyse de l'efficacité et l'impact de l'axe 3



Source : Élaboration interne.

Il est important de noter que l'évaluation de l'efficacité et de l'impact générés par la mise en œuvre de l'axe 3 est conditionnée par l'état embryonnaire de certains des projets approuvés dans le 3ème appel du Programme, ce qui affecte le cas de ceux correspondant à l'OS7, puisqu'il n'est pas possible de mesurer les résultats et les effets dérivés de projets ayant un faible degré de développement.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs du Programme utilisés pour réaliser l'analyse de l'efficacité et de l'impact de l'Axe 3, classés selon leur typologie (indicateurs de résultat ou de productivité) et indiquant la dimension spécifique de l'analyse pour laquelle ils ont été utilisés.

Tableau 12. Indicateurs de résultats et de productivité du Programme, axe 3

Axe	PI	OS	Indicateur	Type	Dimension d'analyse
3	6c	OS6	3R1 - Capacité du territoire à développer des stratégies communes et partagées de valorisation du patrimoine dans une logique de développement local et de tourisme respectueux de l'environnement.	Résultat	Efficacité : réalisation des résultats escomptés pour l'ensemble des projets de l'OS6.
3	6c	OS6	3P2 - Nombre de produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés	Productivité	Efficacité : accomplissements directs des projets en termes de réalisations pour améliorer l'attractivité et l'offre touristiques.
3	6c	OS6	3P1 - Nombre de sites bénéficiant du soutien du Programme par la mise en œuvre d'actions tangibles et intangibles	Productivité	Efficacité : accomplissements directs des projets en termes de réalisations pour un développement économique durable.
3	6d	OS7	3R2 - Capacité du territoire à se doter et à améliorer les stratégies communes partagées pour la gestion et la protection de la biodiversité	Résultat	Efficacité : accomplissement des résultats escomptés pour l'ensemble des projets de l'OS7.
3	6d	OS7	3P3 - Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des sites POCTEFA	Productivité	Efficacité : accomplissements directs des projets en termes de réalisations pour l'amélioration et la préservation de la biodiversité.
3	6d	OS7	3P4 - Habitats bénéficiant d'un soutien pour améliorer leur état de conservation	Productivité	Efficacité : accomplissements directs des projets en termes de réalisations pour l'amélioration et la préservation de la biodiversité.

Source : Élaboration interne basée sur le POCTEFA 2014-2020 (V3 approuvée le 03.04.2020).

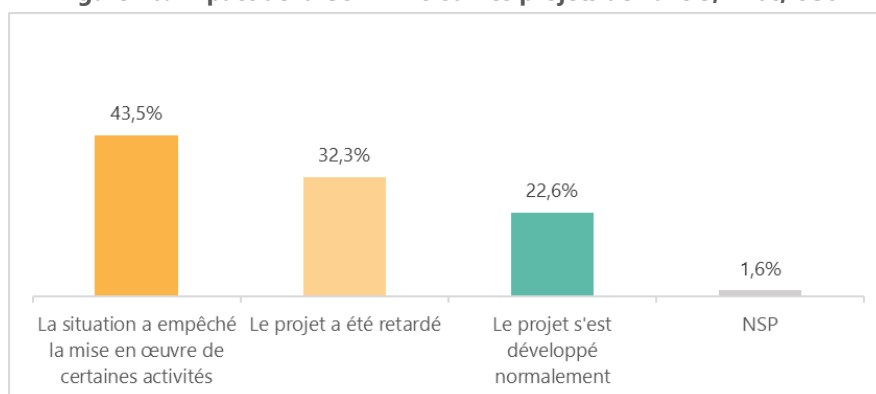
3.2. Accomplissement des résultats et impact des projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (OS6)

L'évaluation de l'efficacité du Programme à travers l'atteinte des résultats des projets ne peut se faire sans tenir compte du fait que l'intervention se déroule depuis le début de l'année 2020 dans un contexte d'urgence sanitaire due à la pandémie de COVID-19, qui a eu un impact particulier sur le secteur du tourisme en raison des limitations drastiques de la mobilité des personnes.

S'il est vrai que les projets soutenus dans le cadre de l'OS6, comme indiqué au chapitre 2.3 du présent rapport, sont relativement matures, nombre d'entre eux étaient encore en cours de réalisation lorsque la crise sanitaire a commencé.

L'impact sur l'exécution des projets a été notoire, comme l'indique une grande majorité des entités bénéficiaires, qui déclarent que la pandémie a entraîné des retards, voire empêché l'exécution de certaines des activités programmées dans leurs projets (75,8% des entités interrogées dans le cadre du processus d'évaluation).

Figure 16. Impact de la COVID-19 sur les projets de l'axe 3, PI 6c, OS6



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février-mars 2021 ; n= 62).

Compte tenu du contexte actuel, une première approximation a été faite du degré d'atteinte des résultats par les projets soutenus par POCTEFA dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel sur la base de la progression vers les cibles fixées pour 2023 des indicateurs liés à la réalisation des objectifs spécifiques.

Ces indicateurs ont été conçus pour mesurer l'effet des projets sur le territoire. Dans le cas des actions liées à la priorité d'investissement 6c, OS6, elles sont précisées dans l'indicateur de résultat 3R1 : " Capacité du territoire à développer des stratégies communes partagées de valorisation du patrimoine dans une logique de développement local et de tourisme respectueux de l'environnement ".

L'indicateur de résultat 3R1 mesure le pourcentage du territoire de coopération couvert par des stratégies communes de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. L'annexe des indicateurs POCTEFA²⁰ quantifie une valeur de référence et une valeur cible pour l'année 2023 et indique également que la mesure de cet indicateur sera réalisée à deux moments, correspondant aux années 2018 et 2023. Cela implique que les informations disponibles les plus récentes, recueillies dans le rapport annuel d'exécution du Programme, correspondent à 2018.

Conformément au système de suivi du Programme, chaque projet doit inclure un ensemble d'indicateurs de résultats, qui peuvent être les leurs propres ou ceux du Programme. Les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel doivent, en tout état de cause, contribuer à l'indicateur de résultat 3R1 défini par POCTEFA, afin que l'atteinte des résultats conjoints de l'OS6 puisse être mesurée par l'agrégation des valeurs des indicateurs fournis par chaque projet.

En 2018, un peu moins de deux ans après le début des premiers projets approuvés dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la superficie du territoire POCTEFA couverte par des stratégies partagées ou conjointes de valorisation du patrimoine naturel et culturel développées au niveau transfrontalier grâce à l'action du Programme avait déjà été augmentée de 18,3% (l'objectif étant de l'augmenter de 25%). Cela signifie qu'à cette date, le degré de progression vers l'objectif fixé pour 2023 était de 86,0 %.

L'évaluation de l'efficacité en termes généraux, et sur la base des informations fournies par l'indicateur de résultat du Programme, est donc très positive. Compte tenu du rythme avancé de la mise en œuvre des projets, on s'attend à ce que l'impact continue à augmenter dans les années à venir.

Tableau 13. Synthèse du progrès de l'indicateur de résultat pour l'axe 3, PI 6c, OS6

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Valeur cible 2023	Valeur 2018	Niveau d'exécution ²¹
3R1	Capacité du territoire à développer des stratégies communes et partagées de valorisation de son patrimoine dans une logique de développement local et de tourisme respectueux de l'environnement.	% de territoire couvert	8% du territoire POCTEFA (9.795 kms ²)	11% du territoire POCTEFA (augmentation de 25% relativement à la valeur de base = 12.244 km ²)	9,46% (11.582, 59 kms ²)	Haut 86,0%

Source : Élaboration interne basée sur le rapport annuel de mise en œuvre (2019). POCTEFA 2014-2020.

L'efficacité de l'intervention est également complétée par la grande capacité qu'ont les projets développés à renforcer la cohésion du territoire, en apportant une valeur ajoutée transfrontalière remarquable et en facilitant la mise en œuvre de dynamiques de collaboration par la connexion entre différents acteurs et institutions.

²⁰ Annexe 4 bis du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020 (version 2.2. approuvée le 17.08.2016).

²¹ Sur une échelle où une valeur inférieure à 50% est " Faible ", entre 50% et 85% est " Moyen ", et supérieure à 84% est " Haut ".

- **Contribution à l'amélioration de l'attractivité et de l'offre touristique de la zone transfrontalière**

Comme indiqué ci-dessus, les projets soutenus par POCTEFA dans le cadre de l'OS6 génèrent une activité importante dans la création de produits touristiques, ainsi que dans la création ou l'amélioration d'infrastructures touristiques.

De l'analyse des indicateurs définis par les projets, on peut également déduire que leur effet sur l'amélioration de l'offre touristique est remarquable, étant donné que la grande majorité d'entre eux contribuent à l'indicateur de productivité du Programme lié à la création de produits touristiques. Ainsi, 22 des 24 projets contribuent par leurs actions à l'indicateur 3P2 "Nombre de produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés".

Cependant, la contribution réelle des projets est intermédiaire par rapport à l'objectif fixé pour la fin de la période. Selon les données disponibles les plus récentes sur les valeurs atteintes par les indicateurs de productivité qui rendent compte des réalisations dérivées des actions réelles des projets, et en considérant l'indicateur 3P2, l'offre touristique se développerait à un rythme conforme aux attentes²².

Tableau 14. Synthèse du progrès de l'indicateur de productivité 3P2, axe 3, PI 6c, OS6

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Valeur cible 2023	Valeur 2018	Niveau d'exécution
3P2	Nombre de produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés	Nombre de produits touristiques	0	79	43	Moyen 54,4%

Source : Élaboration interne basée sur la tâche "État des indicateurs" (SIGEFA, mars 2021).

Bien que le degré de réalisation physique résultant des données disponibles sur les produits et/ou équipements touristiques créés ou améliorés soit moyen, les projets développent un nombre encore plus grand de produits et/ou d'équipements, comme en témoigne l'analyse des indicateurs propres qui font état de ce même type de réalisations, mais qui ne sont pas pris en compte pour mesurer les progrès vers l'objectif fixé par le programme pour 2023.

L'augmentation de l'offre touristique s'est matérialisée par la création de produits culturels et touristiques transfrontaliers, l'organisation d'équipements et d'infrastructures de valorisation du patrimoine naturel et culturel, la réhabilitation et/ou la création d'infrastructures d'accueil du public et de valorisation du patrimoine naturel et culturel, la professionnalisation et l'amélioration des équipements et des hébergements ou encore par des actions de structuration de l'offre touristique à l'échelle transfrontalière.

Parmi toutes ces actions, la contribution des projets à l'élargissement de l'offre touristique par la création ou l'amélioration de produits culturels et touristiques transfrontaliers se distingue, notamment le développement d'expériences touristiques, l'organisation d'expositions, d'itinéraires ou de routes. En ce sens, le développement d'actions visant à structurer l'offre touristique à l'échelle transfrontalière est également notoire.

²² En supposant une mise en œuvre linéaire au cours des années du Programme (2014-2023).



Bien qu'elles ne soient pas les plus nombreuses, les actions de nature plus matérielle, liées à la réhabilitation, l'amélioration ou même la construction d'infrastructures d'accueil, ont également un impact important en termes d'accroissement de l'attractivité touristique du territoire, dans la mesure où elles augmentent la capacité d'accueil de la destination.

Tableau 15. Types de produits et équipements touristiques créés et/ou améliorés

Produit et/ou équipement	Volume	Type
Produits culturels et touristiques transfrontaliers	✓✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> • Itinéraires, circuits et routes • Expositions • Festivals • Expériences et formules touristiques
Actions visant à structurer l'offre touristique à l'échelle transfrontalière	✓✓	<ul style="list-style-type: none"> • Études /inventaires de ressources • Stratégies de tourisme
Réhabilitation/création d'infrastructures pour l'accueil du public et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel	✓✓	<ul style="list-style-type: none"> • Refuges • Auberges • Sentiers et pistes • Accès aux lieux d'intérêt / itinéraires
Organisation d'équipements et d'infrastructures pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de communication (Web, RRSS, matériaux de communication) • Signalétique/panneaux
Professionnalisation et amélioration des équipements et des logements	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Échanges professionnels • Qualité

Source : Élaboration interne basée sur l'enquête auprès des entités bénéficiaires (février-mars 2021 ; n= 62) et sur la tâche "État des indicateurs" (SIGEFA, mars 2021).

En plus de ces produits et/ou équipements touristiques, un grand nombre d'actions complémentaires sont également développées, telles que, par ordre d'importance, les actions visant à améliorer la connaissance, la mutualisation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel commun et de son potentiel économique, les programmes et activités transfrontaliers de sensibilisation et d'éducation au patrimoine naturel et culturel, et la valorisation des produits locaux et artisanaux.

La multiplicité des projets développés dans ce domaine favorise la génération et la commercialisation de nouveaux produits touristiques et, par conséquent, l'élargissement de l'offre touristique sur le territoire. Ces projets ont la capacité de produire des résultats concrets et visibles en termes de création d'offre touristique. Les partenaires des projets soulignent que leur principale contribution a été dans les domaines suivants :

- Valorisation du patrimoine local dans le territoire transfrontalier.
- Amélioration des connaissances pour la conservation du patrimoine.
- Amélioration de l'offre et de la qualité des produits touristiques.

Plus de 60% des entités interrogées considèrent que leurs projets ont eu une forte contribution sur ces aspects. Cet impact positif est corroboré par l'avis des quatre promoteurs du Programme consultés dans le cadre du processus d'évaluation²³.

²³ Les détails concernant les partenaires institutionnels du Programme qui ont été interviewés sont inclus dans l'annexe méthodologique.

Parmi les principaux éléments qui ont favorisé l'obtention de résultats par les projets, les aspects liés à la coopération entre les entités partenaires ressortent, tels que la bonne entente entre elles, le travail conjoint pour résoudre des problèmes communs par des solutions partagées, la tradition de coopération, l'implication technique et le soutien politique, ou encore la coordination et la gestion adéquates des projets.

D'autres facteurs qui ont également eu un impact positif, facilitant l'obtention de résultats, ont été liés à l'offre et à la demande touristiques. Du côté de l'offre, par exemple, la localisation de certains projets dans des zones ayant une attirance touristique consolidée est en soi un élément facilitateur.

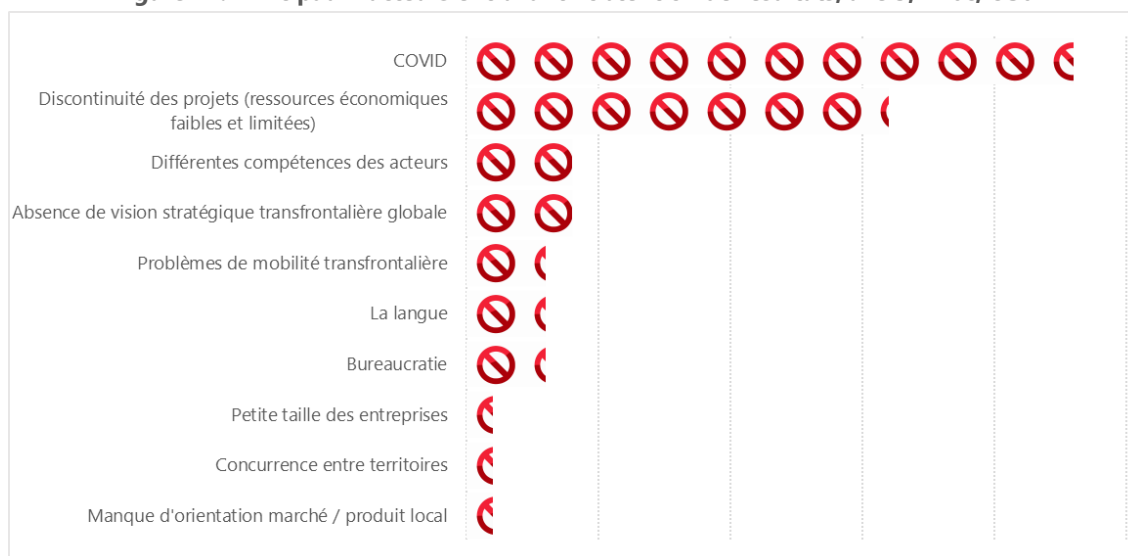
Du côté de la demande, les tendances et la prise de conscience sociale croissante de l'importance de la durabilité, ou l'intérêt accru pour les activités touristiques basées sur la nature à la suite de la pandémie, sont deux facteurs qui ont contribué à stimuler l'obtention de résultats.

Néanmoins, des améliorations sont possibles afin de maximiser l'effet de ces actions, notamment en termes de coordination entre les initiatives, de renforcement de la diffusion et du transfert des résultats entre les territoires, d'intégration des actions dans une logique stratégique de coopération transfrontalière et d'ampleur de l'échelle territoriale à laquelle elles sont développées. Comme mentionné précédemment, les projets soutenus dans le cadre de l'OS6 ont une dimension locale importante, ce qui limite l'obtention de résultats aux zones spécifiques dans lesquelles ils sont développés.

En ce sens, certains facteurs ont été identifiés qui entravent l'obtention des résultats escomptés en termes d'amélioration de l'offre touristique et de l'attractivité des destinations transfrontalières, notamment, outre les restrictions à la mobilité en conséquence de la Covid-19 mentionnées plus haut, la discontinuité des projets liée à la disponibilité limitée des ressources économiques dans le temps, ce qui représente une difficulté pour la pérennité des résultats.

A plus petite échelle, des avis ont été recueillis qui identifient d'autres obstacles tels que l'absence d'une vision stratégique globale transfrontalière ou les différences entre les structures administratives des trois pays impliqués dans les projets, ainsi que les compétences différentes des acteurs clés dans la création et la dynamisation de l'offre touristique. Ce dernier point a également été souligné par certaines des entités bénéficiaires interrogées, indiquant que lorsqu'il y a des déséquilibres entre les systèmes de gestion des compétences des différents partenaires, il y a des déséquilibres dans l'exécution des actions et, par conséquent, des difficultés à atteindre les résultats.

Figure 17. Principaux facteurs entravant l'obtention de résultats, axe 3, PI 6c, OS6



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février-mars 2021 ; n= 62).

● Contribution au développement économique de la zone transfrontalière

Conformément à la logique d'intervention de l'Axe 3 du Programme, la contribution de la valorisation du patrimoine naturel et culturel au développement économique du territoire transfrontalier est établie comme un des résultats attendus des actions POCTEFA.

L'analyse de la contribution effective des projets approuvés dans le cadre de l'OS6 sur le développement économique du territoire s'est basée sur deux variables : l'emploi et le chiffre d'affaires des entreprises de services touristiques.

En ce qui concerne l'**emploi**, de manière générale, l'évolution liée au secteur du tourisme se caractérise dans la zone transfrontalière comme étant largement conditionnée par la saisonnalité du secteur, marquée par les saisons touristiques des grands pôles d'attraction, la neige en hiver et le littoral en été.

En considérant comme référence les données annuelles disponibles au niveau NUTS 2²⁴, l'emploi dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration a augmenté en 2019 par rapport aux niveaux de 2016 dans l'ensemble des régions qui composent la zone POCTEFA. Presque tous, à l'exception de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, présentent une évolution positive du nombre de personnes employées dans ces activités.

²⁴ Les informations disponibles au niveau NUTS 3 pour tous les territoires européens de l'espace de coopération n'ont pas été prises en compte car elles incluent également des activités d'information et de communication.

Tableau 16. Évolution de l'emploi dans le secteur du commerce, des transports et de la restauration, NUTS 2, en milliers de personnes (2016-2019)

NUTS 2	Année				Variation	
	2016	2017	2018	2019	2016-2019	
País Vasco	212,8	211,1	228,1	230,9	↑	18,1
Comunidad Foral de Navarra	61,6	62,2	63,3	64,0	↑	2,4
La Rioja	32,2	35,5	32,9	34,4	↑	2,2
Aragón	140,3	151,1	144,8	149,0	↑	8,7
Cataluña	923,1	932,3	945,6	976,4	↑	53,3
Aquitaine	322,3	324,6	304,4	319,2	↓	-3,1
Languedoc-Roussillon	213,2	214,0	245,3	229,1	↑	15,9
Midi-Pyrénées	235,5	242,4	237,9	232,9	↓	-2,6
Andorre	14,6	15,0	15,2	15,4	↑	0,8
Espace POCTEFA	2.155,6	2.188,2	2.217,5	2.251,3	↑	95,7

Source : Élaboration interne basée sur des données d'Eurostat et du Departament d'Estadística del Govern d'Andorra.

Ces chiffres d'emploi dans le secteur du tourisme doivent être pris avec précaution car, bien qu'ils offrent une réalité approximative, ils n'incluent pas certaines activités économiques qui peuvent contribuer en partie à l'activité du secteur du tourisme, ils incluent des activités qui ne développent pas leur activité exclusivement pour le secteur et la demande du tourisme et, en outre, ils se réfèrent à un territoire plus large que l'espace de coopération POCTEFA (niveau NUTS 2).

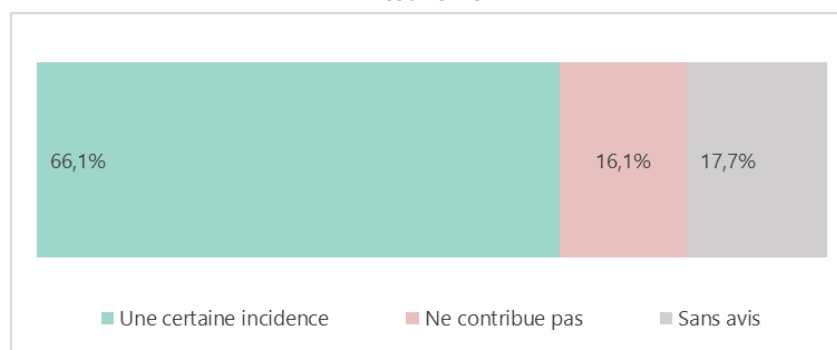
La **contribution des projets POCTEFA de valorisation du patrimoine naturel et culturel à la création d'emplois est considérée comme positive, bien que non décisive**, compte tenu de l'impact indirect que l'amélioration de l'attractivité de la destination et la génération d'une offre touristique ont sur l'évolution croissante de l'emploi touristique dans la zone.

Cependant, rien ne permet de relier les améliorations du niveau d'emploi dans le secteur du tourisme à l'intervention de POCTEFA dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

La majorité des organismes de gestion de projets bénéficiaires consultés dans le cadre du processus d'évaluation considèrent que le développement des actions soutenues par POCTEFA dans le cadre de l'OS6 a une certaine influence sur l'augmentation des emplois liés au secteur du tourisme (66,1% des personnes interrogées), mais aucun d'entre eux ne considère que sa contribution a été déterminante.

Il n'y a pas de consensus entre les promoteurs du Programme consultés à cet égard, et un seul d'entre eux considère que les projets soutenus par POCTEFA sur son territoire ont contribué à un plus grand développement économique du territoire transfrontalier en créant des emplois liés à la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Figure 18. Perception de la contribution des projets à la croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme

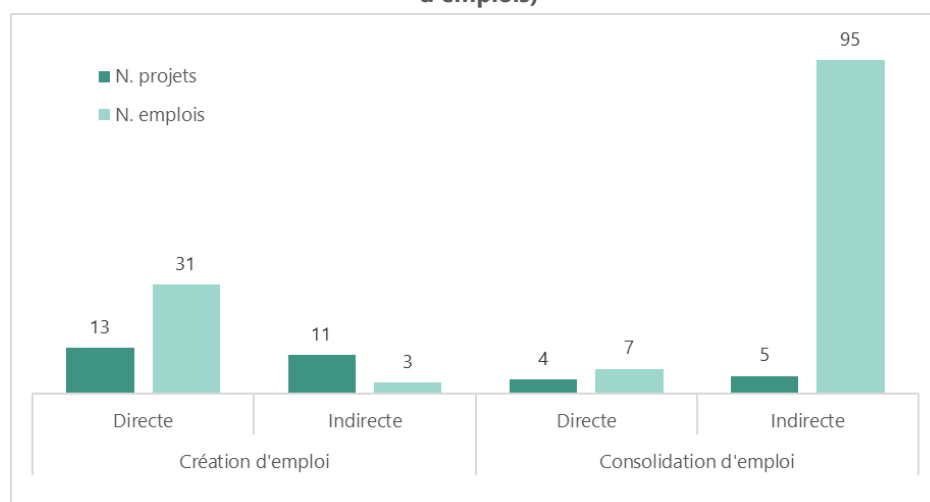


Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février-mars 2021 ; n= 62).

Cependant, il existe un **résultat direct en termes de création et de maintien d'emplois** dérivés de l'exécution des projets, dont certains ont eu la capacité de générer et de consolider des emplois directement.

Il y a également des résultats en termes de création et de consolidation d'emplois de façon indirecte, bien qu'il soit difficile de les quantifier exactement car tous les promoteurs ne fournissent pas de données spécifiques à cet égard.

Figure 19. Contribution à la création et à la consolidation d'emplois (nombre de projets et nombre d'emplois)



Source : Élaboration interne sur la base des rapports sur l'exécution des opérations (SIGEFA, mars 2021).

Une grande majorité des projets (19 sur les 24 approuvés) ont eu un impact sur la création d'emplois, soit directement par le recrutement de personnes pour les équipes de gestion et de mise en œuvre du projet, soit indirectement par le recrutement de prestataires de services externes qui ont engagé du personnel pour fournir le service externalisé.

Sur la base des données fournies par les entités promouvant des projets soutenus dans le cadre de l'OS6²⁵, un total de 34 emplois directs et indirects ont été créés à la suite des interventions du POCTEFA. La contribution du Programme dans ce sens peut donc être évaluée positivement, puisqu'il a enregistré un résultat dans le sens attendu, en contribuant à la création d'emplois, bien qu'il soit limité à la zone la plus proche des projets.

En plus des emplois créés grâce au soutien reçu de POCTEFA pour développer les projets, il y a aussi ceux consolidés directement au sein des entités bénéficiaires et ceux consolidés indirectement par l'embauche d'entreprises externes pour réaliser les actions. Ainsi, le développement des projets soutenus par POCTEFA a contribué au maintien de l'emploi dans ces entités ou à l'amélioration des conditions de travail des personnes qui étaient déjà employées, par exemple, par la conversion de contrats à temps partiel en contrats à temps plein.

Le volume d'emplois consolidés, tant directs qu'indirects, ne peut être quantifié, faute de ne pas disposer de données complètes à cet égard. Les informations disponibles permettent toutefois d'affirmer que le Programme a contribué à la consolidation de plus de 102 emplois. On estime que ce chiffre est encore plus élevé, compte tenu des informations fournies par les entités bénéficiaires, notamment du fait que les projets consolident l'emploi sur le territoire de manière indirecte par l'activité qu'ils génèrent en contractant des services externes avec des entreprises locales, ainsi que par les actions de dynamisation du secteur touristique qu'ils développent.

En ce qui concerne le profil des embauches directes générées par les projets, la plupart d'entre elles sont motivées par le besoin des entités bénéficiaires d'élargir leurs équipes afin de pouvoir entreprendre l'exécution des activités, ainsi que de gérer les aspects transversaux des projets, tels que la communication, la coordination ou la gestion financière (92,3% des cas dans lesquels les projets ont contribué à la création d'emplois).

L'analyse des conditions des nouveaux recrutements générés montre un certain équilibre entre les nouveaux emplois à temps plein et à temps partiel. La proportion des emplois générés correspondant à des stages est notable (9 des 34 emplois créés, 26,5%). L'emploi direct créé est en grande partie temporaire et lié à la durée des projets, de sorte que le résultat obtenu en termes de création d'emplois a une faible durabilité dans le temps.

²⁵ Calculé comme la somme du nombre d'emplois créés par tous les projets qui ont fourni les données dans la section 9 de leurs rapports respectifs de mise en œuvre de l'opération.

Tableau 17. Emplois directs et indirects créés dans le cadre des projets de l'Axe 3, PI 6c, OS6

Projet	Profil des emplois créés	N° d'emplois créés
ALBERAPASTUR	<ul style="list-style-type: none"> • 5 stages rémunérés • 1 contrat de stage • 2 contrats à durée déterminée (1 à temps partiel) 	8
INTURPYR	<ul style="list-style-type: none"> • 3 stages • 3 contrats 	6
BELAROUAT	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat à temps partiel • 3 contrats à durée déterminée (dans les entreprises qui passent des marchés de services) 	4
Routes singulières	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat à temps plein • 1 contrat à temps partiel • 2 contrats (aucune information sur les caractéristiques) 	4
INSPYR	<ul style="list-style-type: none"> • 2 contrats à temps plein 	2
KINTOAN BARNA	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat à temps partiel • 1 contrat (dans des entreprises attribuées pour des services) 	2
PATRIMC@T	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat à temps plein • 1 contrat à temps partiel 	2
PYRFER	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat à temps plein • 1 contrat à temps partiel 	2
ArlesAragón	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information sur les caractéristiques 	1
COOP'ART	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat à temps partiel 	1
EAS	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat à durée déterminée à temps plein 	1
NATTUR	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat à durée déterminée (congé de maternité) 	1
TOTAL		34

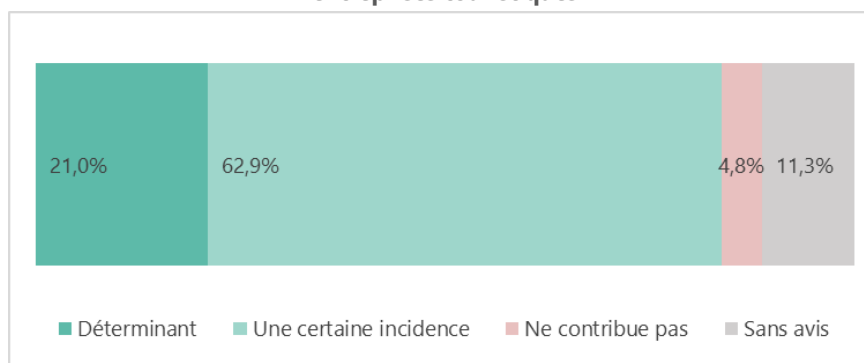
Source : Élaboration interne sur la base des rapports sur l'exécution des opérations (SIGEFA, mars 2021).

En ce qui concerne la contribution par rapport à **l'activité et au chiffre d'affaires des entreprises de services liés au tourisme**, il existe également un résultat direct découlant de la mise en œuvre des projets. La contractualisation avec des entreprises locales pour couvrir les besoins en services externes pour la mise en œuvre des projets a permis de concrétiser cette contribution du programme au développement économique de la zone de coopération transfrontalière.

La majorité (83,9%) des entités qui gèrent des projets dans le cadre de l'OS6 estiment que le développement des actions soutenues par POCTEFA a été un facteur déterminant ou a eu une certaine influence sur l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises dans les activités touristiques. Les chefs de file et les partenaires interrogés se sont exprimés dans le même sens, bien qu'ils aient fait part de leurs difficultés à quantifier ce résultat dérivé de l'activité des projets.

Les promoteurs du Programme interrogés considèrent également que la contribution des projets pour que les services du territoire bénéficient dans une plus large mesure des effets du tourisme est positive.

Figure 20. Perception de la contribution des projets à l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises touristiques



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février-mars 2021 ; n= 62).

Toutefois, il convient de noter que l'absence de données sur le chiffre d'affaires des entreprises prestataires de services dans le secteur du tourisme au niveau NUTS 3 au début du Programme signifie que la base de référence nécessaire pour évaluer les progrès réalisés en termes quantitatifs fait défaut et, par conséquent, limite l'évaluation de l'impact des actions soutenues par POCTEFA à cet égard.

- **Contribution à la réduction de l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine**

Les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat et de la sylviculture ont une grande importance économique dans la zone de coopération, étant étroitement liés au développement économique et à l'attractivité du territoire avec la qualité des espaces et l'existence d'un riche patrimoine historique, culturel et architectural. Des aspects tels que ses ressources naturelles, la qualité de son environnement et sa situation géographique confèrent à la zone transfrontalière un avantage concurrentiel important, qui nécessite une approche d'intervention basée sur la durabilité.

C'est pour cette raison que le POCTEFA met particulièrement l'accent sur la durabilité des actions dans le domaine du tourisme, cette approche étant une question clé, en indiquant explicitement dans le Programme que les initiatives qui valorisent le patrimoine naturel et culturel seront soutenues, mais en limitant leur impact sur l'environnement et le patrimoine.

L'indicateur de productivité 3P1 défini comme "Nombre de sites bénéficiant du soutien du Programme par la mise en œuvre d'actions matérielles et immatérielles", permet de se rapprocher du concept d'activités de développement économique ayant un impact réduit sur l'environnement et le patrimoine.²⁶

Selon les dernières données disponibles, la contribution des projets à la réduction de l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine est à un stade avancé par rapport à l'objectif fixé pour la fin de la période. Sur les 80 sites prévus, 57 s'inscrivent dans un processus de gestion durable et de réduction de l'impact des activités humaines.

²⁶ Sa définition précise que cet indicateur mesure les espaces remarquables du patrimoine naturel et culturel POCTEFA soutenus par le Programme, qui s'inscrivent dans un processus de gestion durable et de réduction de l'impact de l'activité humaine.

Tableau 18. Synthèse du progrès de l'indicateur de productivité 3P1, Axe 3, PI 6c, OS6

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Valeur cible 2023	Valeur 2018	Niveau d'exécution
3P1	Nombre d'espaces bénéficiant du soutien du Programme par la mise en œuvre d'actions matérielles et immatérielles.	Nombre d'espaces	0	80	57	<p>Moyen</p> <p>71,3%</p>

Source : Élaboration interne basée sur la tâche "État des indicateurs" (SIGEFA, mars 2021).

Cette analyse a été complétée par un examen de la contribution au développement durable des projets programmés, conformément à ce qu'ils proposent dans leur phase de conception, ainsi que par la prise en compte des informations fournies par les promoteurs de projets dans le processus de collecte d'informations primaires réalisé dans le cadre de cette évaluation, et par lesquelles ils ont précisé les effets de leurs projets en termes de développement durable.

Dans la phase de conception des projets, il y a une nette prédominance des initiatives qui envisagent une approche de durabilité en général et qui, en particulier, prévoient le développement de mesures visant à réduire l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine, fondamentalement :

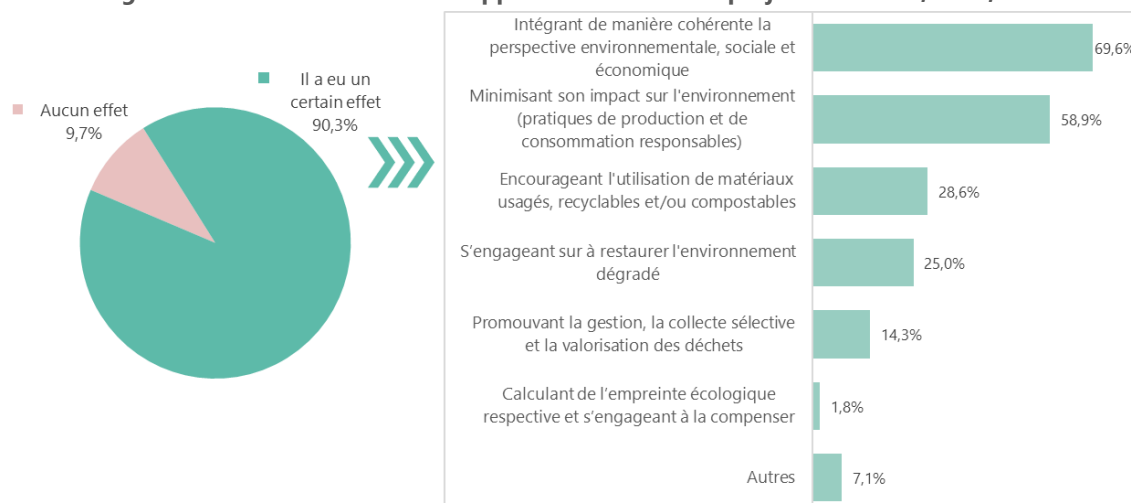
- Intégrer des critères de développement durable et de durabilité environnementale dans l'exécution.
- Développer des actions visant à désaisonnaliser le tourisme dans la zone d'intervention.
- Favoriser les secteurs ayant une fonction de conservation de l'environnement, du patrimoine et de la biodiversité (activité agricole traditionnelle, sylviculture, activité mycologique, culture, etc.)
- Prévoir l'application de pratiques de réhabilitation et de construction durables et respectueuses de l'environnement.

On constate donc que la nécessité de contribuer à réduire l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine, en répondant au défi identifié par le Programme de soutenir le développement de l'activité économique d'une manière socialement juste et respectueuse de l'environnement, est très présente dans la conception des projets approuvés. Toutefois, on considère qu'il existe une certaine ambiguïté dans la définition de la manière spécifique dont les projets abordent cette question.

Cette approche de la durabilité, en plus d'être prévue dans la phase de conception des projets approuvés, se concrétise au fur et à mesure de leur développement. Au niveau de la mise en œuvre des interventions, la grande majorité des projets ont eu un certain effet sur le développement durable (9 projets sur 10 déclarent avoir contribué d'une manière ou d'une autre à cet aspect), mettant en évidence l'intégration de la perspective environnementale, sociale et économique comme le principal moyen de matérialiser cet effet.

On observe également une tendance importante à minimiser l'impact des projets sur l'environnement, en appliquant des mesures visant à développer les actions prévues avec le moins d'interférence possible dans l'environnement, y compris le respect des lois et réglementations en matière de protection de l'environnement et du patrimoine, ainsi que l'application de mesures visant à réduire l'empreinte carbone liée à l'exécution du projet (réduction des déplacements, dématérialisation de la communication, utilisation partagée des véhicules, utilisation de moyens télématiques pour la communication interne, utilisation de matériaux recyclés, etc.).

Figure 21. Contribution au développement durable des projets de l'axe 3, PI 6c, OS6



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février-mars 2021 ; n= 62).

Bien que la contribution des projets soit considérée comme positive compte tenu de tout ce qui précède, on constate une certaine rareté des initiatives spécifiquement axées sur la réduction de l'impact sur les ressources naturelles, l'amélioration du contrôle de cet impact ou le développement de solutions visant à réduire les conflits d'utilisation afin de préserver le patrimoine naturel et culturel.

● Effets sur la réputation des destinations touristiques transfrontalières

La région de POCTEFA abrite de nombreux centres d'attraction touristique, qui atteignent des niveaux élevés de notoriété tant dans leur région immédiate qu'au niveau national, voire international. Ces pôles coexistent avec d'autres destinations touristiques moins connues et moins exploitées, mais dotées d'un riche patrimoine naturel et culturel et, par conséquent, d'un important potentiel d'attraction touristique.

La structuration de l'offre touristique à l'échelle transfrontalière, la promotion de produits culturels et touristiques transfrontaliers ou encore le développement d'une identité/destination commune sont autant d'actions à même d'influencer la notoriété de ces destinations touristiques transfrontalières qui sont soutenues par le POCTEFA.

Dans le cadre de ces actions (projets tels que ArlesAragon, DUSAL, GPS Tourism, INTURPYR, PYRENEES TRIP ou PYRFER, entre autres), il existe une activité intense en termes de réalisation d'**actions de communication et/ou de marketing** des destinations touristiques transfrontalières, ce qui constitue un facteur clé pour obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'offre et de l'attractivité des destinations touristiques dans la zone transfrontalière et de développement économique.

Selon les informations fournies par les promoteurs de projets de l'OS6 dans le relevé annuel des indicateurs, plus de 50 projets de ce type ont été enregistrés, bien que la plupart d'entre eux soient des actions ayant une portée territoriale assez localisée.

Tableau 19. Types d'actions de communication et/ou de marketing réalisées

Action	Volume	Type
Développement de matériels et d'outils promotionnels	☑☑☑	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Merchandising</i> • Cartes touristiques • Les supports PLV (publicité dans les lieux de vente) • Web
Diffusion dans les médias	☑☑☑	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de communication • Communiqués de presse • Conférences de presse • Dossiers de presse • Monographies dans des publications spécialisées • Publications sur le Web et RSS • Newsletters
Organisation et participation à des événements promotionnels	☑☑	<ul style="list-style-type: none"> • Visites sur le terrain • <i>Road trips</i> • Salons professionnels • Salons du tourisme • Congrès thématiques

Source : Élaboration interne basée sur la tâche "État des indicateurs" (SIGEFA, mars 2021).

Les projets qui incluent la promotion conjointe de la destination et qui ont mené des actions de communication au niveau international, comme ArlesAragon sur le marché américain ou GPS Tourism et INTURPYR contactant les opérateurs lors de salons internationaux du tourisme, sont quelques exemples d'actions conjointes ayant un impact positif en termes de visibilité et de notoriété.

Outre les résultats tangibles en termes de promotion de la destination, ces projets contribuent également dans une large mesure à une meilleure structuration des stratégies de promotion du tourisme, selon la majorité des promoteurs de programmes interrogés, en accord avec les avis recueillis auprès des promoteurs de projets dans le cadre de l'OS6.

Ainsi, plus de 80% des personnes interrogées dans le cadre du processus d'évaluation déclarent que des **stratégies communes de promotion** du tourisme ont été développées dans le cadre de leur projet. En outre, ces stratégies ont été améliorées par rapport à d'autres développées précédemment, selon une grande majorité des répondants, avec une pertinence particulière des améliorations en termes de rationalité et de cohérence.

Figure 22. Perception des améliorations apportées aux stratégies conjointes de promotion du tourisme



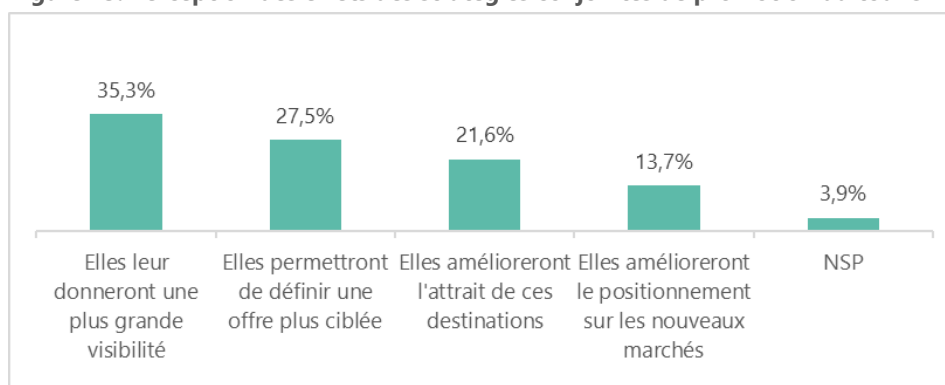
Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février-mars 2021 ; n= 62).

Le développement de stratégies de promotion du tourisme soutenues par le Programme contribue de manière générale à une meilleure identification des destinations touristiques couvertes et, en particulier, à accroître la visibilité de ces destinations touristiques, selon les entités promouvant des projets dans le cadre de l'OS6.

Toutefois, il n'y a pas de consensus à cet égard parmi les quatre promoteurs du Programme interrogés, puisque deux d'entre eux estiment que les projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel soutenus par POCTEFA sur leur territoire contribuent "un peu" ou "pas du tout" à améliorer l'identification des destinations touristiques dans la zone transfrontalière.

Malgré le développement important d'actions conjointes de promotion et de communication, la contribution des stratégies de promotion touristique soutenues par POCTEFA à l'amélioration du positionnement des destinations sur les nouveaux marchés est faible, selon ce qu'ont déclaré les porteurs de projets dans le cadre de l'OS6. Cela pourrait être lié au type d'actions de promotion, largement limitées à l'utilisation de canaux et de médias ayant peu de portée et d'impact sur le positionnement touristique international d'un territoire.

Figure 23. Perception des effets des stratégies conjointes de promotion du tourisme



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février-mars 2021 ; n= 62).

En ce qui concerne la dimension territoriale de ces effets, on constate que les résultats de ces stratégies et actions sont le plus souvent limités au territoire transfrontalier couvert par les projets en question, conformément à l'approche essentiellement territorialisée de ces derniers.

Cependant, il est jugé opportun de souligner que les stratégies et actions de promotion développées pourraient avoir un effet plus large à l'avenir dans la zone POCTEFA, notamment grâce à leur potentiel de transfert et d'application dans d'autres destinations du territoire.

En ce sens, des avis ont été recueillis auprès de porteurs de projets qui soulignent que certaines de leurs actions ont suscité l'intérêt d'agents situés dans d'autres zones POCTEFA, de sorte qu'elles pourraient être répliquées dans d'autres territoires. Les entités chargées de l'animation du Programme soulignent également l'opportunité de renforcer la diffusion et le transfert des résultats afin de capitaliser sur les accomplissements réalisés à ce jour.

- **Effets sur les flux touristiques dans le territoire transfrontalier**

Conformément à la logique d'intervention du Programme, l'augmentation des visites est établie comme l'un des effets attendus des projets développés dans le cadre de l'OS6.

Pour évaluer ce résultat, une analyse des flux touristiques sur le territoire transfrontalier a été réalisée sur la base des trois indicateurs suivants : le nombre de visiteurs, le nombre de nuitées et le séjour moyen (en considérant son évolution sur la période allant du début du Programme jusqu'en 2019).

La situation d'urgence sanitaire résultant du COVID-19, qui a touché tous les territoires dans lesquels le Programme opère, a eu un impact majeur sur le secteur du tourisme dans le monde entier, ce qui se reflète également dans les chiffres du territoire de POCTEFA pour 2020²⁷. Des baisses sans précédent sont enregistrées dans les arrivées de visiteurs et les nuitées, en particulier celles d'origine étrangère, qui dans certaines provinces espagnoles de la zone transfrontalière diminuent de plus de 80% par rapport à 2019 (Barcelone et Tarragone), causées par une situation exceptionnelle qu'il convient d'isoler de l'analyse autant que possible.

Sur une période plus longue, et compte tenu de l'évolution avant l'irruption de COVID-19, les **arrivées de visiteurs** dans la zone POCTEFA augmentent en termes globaux dans la période allant du début des projets jusqu'en 2019. Au cours des quatre dernières années, les arrivées de visiteurs ne montrent qu'une tendance légèrement à la baisse dans les territoires de La Rioja et des Pyrénées-Atlantiques.

La croissance des voyageurs dans la zone transfrontalière dépasse le taux de 7% en 2019 par rapport aux arrivées enregistrées l'année où les projets du POCTEFA 2014-2020 ont commencé à être développés, indiquant que le territoire dans son ensemble améliore son niveau d'attractivité touristique.

²⁷ Il manque les données correspondant au mois de mars 2020 de l'Enquête sur l'occupation des hôtels (Institut national de la statistique - INE). Les dernières données sur les nuitées de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) concernent l'année 2019.

Tableau 20. Évolution des voyageurs dans l'espace POCTEFA, NUTS 3 (2016-2019)

NUTS 3	Année				Variation 2016-2019	Évolution 2016-2019
	2016	2017	2018	2019		
Espagne						
Huesca	854.769	899.714	866.625	891.869	↑ 4,34%	
Zaragoza	1.439.342	1.536.897	1.597.235	1.624.271	↑ 12,85%	
Barcelona	11.709.408	12.066.363	12.279.527	12.811.488	↑ 9,41%	
Girona	3.736.423	3.734.875	3.925.418	4.023.739	↑ 7,69%	
Lleida	796.643	862.114	917.554	952.339	↑ 19,54%	
Tarragona	2.851.904	3.108.614	2.922.832	2.964.829	↑ 3,96%	
Navarra	997.418	1.021.133	1.034.833	1.069.394	↑ 7,22%	
Araba/Álava	401.372	420.450	420.566	412.124	↑ 2,68%	
Bizkaia	1.362.987	1.460.117	1.527.930	1.591.179	↑ 16,74%	
Gipuzkoa	1.074.835	1.110.082	1.150.513	1.197.090	↑ 11,37%	
Rioja, La	581.746	586.328	566.564	572.796	↓ -1,54%	
France						
Ariège	131	149	137	151	↑ 15,27%	
Haute-Garonne	1.870	1.907	1.897	1.956	↑ 4,60%	
Hauts-Pyrénées	1.113	1.124	1.154	1.133	↑ 1,80%	
Pyrénées-Orientales	875	930	931	933	↑ 6,63%	
Pyrénées-Atlantiques	1.566	1.566	1.539	1.536	↓ -1,92%	
Andorre						
Andorre	8.025.265	8.152.148	8.328.254	8.234.993	↑ 2,61%	
Espace POCTEFA	33.837.667	34.964.511	35.543.509	36.351.820	↑ 7,43%	

Source : Élaboration en interne à partir de données de INE, INSEE et Departament d'Estadística del Govern d'Andorra.

L'augmentation du nombre de visiteurs s'accompagne d'une nette tendance à la hausse du nombre total de **nuitées** dans l'ensemble de la zone POCTEFA au cours des quatre dernières années, même s'il existe des différences entre les différents territoires qui la composent.

L'augmentation des nuitées d'origine étrangère est particulièrement remarquable, avec une tendance à la hausse dans tous les territoires espagnols et dans les territoires français, à l'exception du département de l'Ariège, ce qui témoigne d'une amélioration de l'attractivité touristique de l'ensemble de la zone transfrontalière sur les marchés internationaux.

Les provinces espagnoles de Gérone et Tarragone et la Communauté autonome de La Rioja, ainsi que les départements français des Hauts-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, sont les zones présentant l'évolution la moins favorable en termes de nuitées dans les établissements hôteliers²⁸, bien que les niveaux globaux de séjours restent relativement stables en 2019 dans ces territoires par rapport à ceux enregistrés au début de l'intervention du POCTEFA 2014-2020. Cela suggère que la concrétisation des effets escomptés en termes d'augmentation des nuitées a été plus limitée dans ces zones de la région transfrontalière.

²⁸ Établissements offrant des services d'hébergement collectif à titre onéreux avec ou sans autres services complémentaires (hôtel, hôtel-appartement ou aparthôtel, motel, auberge, pension de famille...).



Tableau 21. Evolution du nombre total de nuitées dans la zone POCTEFA, NUTS 3 (2016-2019)

NUTS 3	Année				Variation	Évolution
	2016	2017	2018	2019	2016-2019	2016-2019
Espagne						
Huesca	1.955.179	2.110.068	2.031.522	2.065.528	↑ 5,64%	
Zaragoza	2.514.888	2.666.070	2.828.827	2.868.731	↑ 14,07%	
Barcelona	31.117.341	32.197.097	32.089.093	33.452.948	↑ 7,51%	
Girona	12.406.819	12.079.327	12.139.126	12.404.950	↓ -0,02%	
Lleida	1.737.995	1.845.439	1.917.256	1.984.490	↑ 14,18%	
Tarragona	10.288.468	11.098.585	10.599.792	10.393.400	↑ 1,02%	
Navarra	1.838.559	1.901.684	1.941.702	2.000.305	↑ 8,80%	
Araba/Álava	710.680	778.850	791.660	782.157	↑ 10,06%	
Bizkaia	2.566.504	2.766.589	2.894.794	2.992.386	↑ 16,59%	
Gipuzkoa	2.143.514	2.239.395	2.337.238	2.395.125	↑ 11,74%	
Rioja, La	1.024.332	1.041.714	1.007.804	999.753	↓ -2,40%	
France						
Ariège	235.190	262.780	238.790	258.150	↑ 9,76%	
Haute-Garonne	2.952.700	3.096.070	3.013.840	3.128.520	↑ 5,95%	
Hautes-Pyrénées	2.841.510	2.779.920	2.905.220	2.788.520	↓ -1,86%	
Pyrénées-Orientales	1.606.490	1.705.080	1.677.920	1.660.400	↑ 3,36%	
Pyrénées-Atlantiques	2.770.260	2.796.090	2.695.300	2.683.460	↓ -3,13%	
Andorre						
Andorre	6.598.169	6.978.905	6.989.016	7.110.063	↑ 7,76%	
Espace POCTEFA	85.308.598	88.343.663	88.098.900	89.968.886	↑ 5,46%	

Source : Élaboration en interne à partir de données de INE, INSEE et Departament d'Estadística del Govern d'Andorra.











On observe une légère tendance à la désaisonnalisation des nuitées dans certaines zones du territoire du POCTEFA.

Il s'agit d'une évolution particulièrement pertinente et positive, qui témoigne d'un certain progrès vers un tourisme plus durable, la pression touristique étant mieux répartie tout au long de l'année et l'activité économique étant générée de manière plus stable au cours des différents mois de l'année.

Un exemple clair est celui d'Andorre qui, bien que la concentration des séjours touristiques dans les mois d'hiver (décembre, janvier, février et mars) se maintienne, le nombre de touristes se répartit de plus en plus sur d'autres périodes en dehors de la saison de ski. La désaisonnalisation est encore très légère dans des zones telles que les provinces espagnoles de Huesca, Lleida, Álava et Bizkaia, et les départements français des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales, où l'on ne peut observer que de légères tendances de changement dans la répartition des nuitées au cours des différentes saisons de l'année.

Cette tendance à la désaisonnalisation ne s'observe pas dans d'autres territoires comme, par exemple, les provinces catalanes de Gérone et de Tarragone, où la concentration des nuitées pendant la saison estivale reste élevée et dont le profil saisonnier est resté le même au cours des quatre dernières années.

Tableau 22. Évolution de la saisonnalité des nuitées, NUTS 3 (2016-2019)

NUTS 3	Profil *	Evolution (2016-2019)
España		
Huesca	Saisonnier  	Légère tendance à l'augmentation des nuitées en été et le reste de l'année au détriment de l'hiver.
Zaragoza	Non saisonnier	Conserve son profil.
Barcelona	Non saisonnier	Conserve son profil.
Girona	Saisonnier 	Conserve son profil, avec près de 50% des nuitées en été.
Lleida	Saisonnier 	Légère tendance à l'augmentation des nuitées en été et le reste de l'année au détriment de l'hiver.
Tarragona	Saisonnier 	Conserve son profil, avec plus de 50% des nuitées en été.
Navarra	Non saisonnier	Conserve son profil.
Araba/Álava	Non saisonnier	Légère tendance à une plus grande concentration des nuitées le reste de l'année au détriment de l'été.
Bizkaia	Non saisonnier	Légère tendance à une plus grande concentration des nuitées pendant l'hiver et le reste de l'année au détriment de l'été.
Gipuzkoa	Non saisonnier	Conserve son profil.
Rioja, La	Non saisonnier	L'importance des nuitées dans les mois hors été et hiver augmente, atteignant presque 50%.
Francia		
Ariège	Non saisonnier	Conserve son profil.
Haute-Garonne	Non saisonnier	Conserve son profil.
Hauts-Pyrénées	Saisonnier 	Légère tendance à l'augmentation des nuitées dans les mois autres que ceux de l'été et l'hiver.
Pyrénées-Orientales	Saisonnier 	Légère tendance à une concentration plus faible en été, au profit de l'hiver.
Pyrénées-Atlantiques	Non saisonnier	Conserve son profil.
Andorra		
Andorra	Saisonnier 	Les nuitées ont tendance à être désaisonnalisées, diminuant en hiver au profit de l'été et du reste de l'année.
* Légende :		
	Hiver - ski	 Été – soleil et plage


















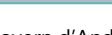
Source : Élaboration en interne à partir de données de INE, INSEE et Departament d'Estadística del Govern d'Andorra.

La **durée moyenne des séjours** présente une tendance légèrement à la baisse dans la zone POCTEFA, avec des différences entre les différents territoires qui la composent.

En Espagne, les provinces catalanes, notamment Gérone, présentent la pire évolution de la durée moyenne de séjour par visiteur, avec des réductions progressives sur la période 2016-2019. L'Ariège et les Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques, en France, ont également connu une réduction de la durée des séjours au cours des quatre dernières années.

Les augmentations de la durée moyenne des séjours enregistrées dans les territoires transfrontaliers français et espagnols sont, en tout état de cause, très faibles. Seul le cas de la province d'Araba / Álava en Espagne se distingue, bien qu'il s'agisse d'un territoire où peu de projets soutenus par POCTEFA sont développés dans le cadre de l'OS6.

Tableau 23. Evolution du séjour moyen dans le territoire POCTEFA, NUTS 3 (2016-2019)

NUTS 3	Année				Variation	Évolution
	2016	2017	2018	2019	2016-2019	2016-2019
Espagne						
Huesca	2,22	2,31	2,29	2,28	↑ 0,05	
Zaragoza	1,75	1,73	1,77	1,77	↑ 0,02	
Barcelona	2,61	2,61	2,57	2,57	↓ -0,04	
Girona	3,00	2,82	2,75	2,73	↓ -0,27	
Lleida	2,10	2,08	2,03	2,04	↓ -0,06	
Tarragona	2,96	2,94	2,97	2,88	↓ -0,08	
Navarra	1,84	1,85	1,88	1,87	↑ 0,03	
Araba/Álava	1,76	1,85	1,88	1,90	↑ 0,14	
Bizkaia	1,87	1,89	1,88	1,87	↑ 0,00	
Gipuzkoa	1,96	1,98	2,00	1,97	↑ 0,01	
Rioja, La	1,76	1,77	1,77	1,74	↓ -0,01	
France						
Ariège	1,80	1,80	1,70	1,70	↓ -0,10	
Haute-Garonne	1,60	1,60	1,60	1,60	→ 0,00	
Hautes-Pyrénées	2,60	2,50	2,50	2,50	↓ -0,10	
Pyrénées-Orientales	1,80	1,80	1,80	1,80	→ 0,00	
Pyrénées-Atlantiques	1,80	1,80	1,80	1,70	↓ -0,10	
Andorre						
Andorre	2,75	2,74	2,76	2,73	↓ -0,02	
Espace POCTEFA	2,13	2,12	2,11	2,10	↓ -0,03	

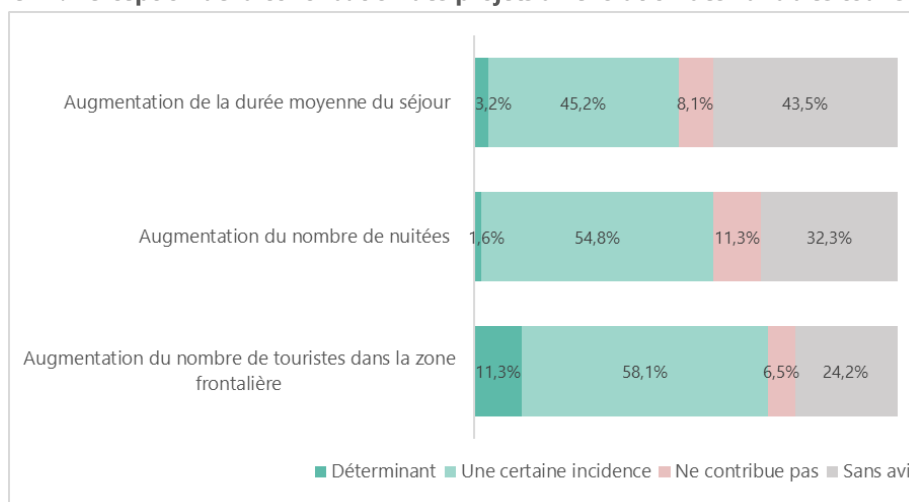
Source : Élaboration en interne à partir de données de INE, INSEE et Departament d'Estadística del Govern d'Andorra.

Il n'est pas possible de quantifier la relation entre le développement des projets et l'évolution des variables touristiques sur le territoire, telles que les nuitées, la durée moyenne des séjours ou le volume global de touristes dans la zone frontalière, même si, en général, les promoteurs du Programme interrogés soulignent une contribution insignifiante des projets développés dans le cadre de l'OS6 en termes d'augmentation des flux touristiques sur le territoire.

Les porteurs de projet qui se sont prononcés sur cet aspect (57% du total) considèrent que le Programme contribue dans une certaine mesure à l'augmentation du nombre de visiteurs sur le territoire, avec un impact moindre sur les nuitées et, encore moins, sur la durée moyenne des séjours, ce qui est en ligne avec les rares améliorations enregistrées dans la durée moyenne des séjours sur l'ensemble du territoire.

Certains projets peuvent toutefois être mis en avant pour leur capacité à générer du trafic touristique dans des lieux traditionnellement moins visités, comme ArlesAragon ou Routes Singulières, ou pour leur capacité à offrir des expériences qui entraînent une augmentation des séjours moyens, comme PYRENEES TRIP.

Figure 24. Perception de la contribution des projets à l'évolution des variables touristiques



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février-mars 2021 ; n= 62).

3.3. Accomplissement des résultats des projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers (OS7)

L'évaluation de l'efficacité du Programme en termes d'amélioration et de préservation des écosystèmes transfrontaliers doit être faite en tenant compte du fait que la plupart des projets sont en phase d'exécution, comme le montre l'analyse de l'intervention²⁹.

En outre, le POCTEFA est mis en place depuis le début de l'année 2020 dans le cadre d'une situation d'urgence sanitaire due à la pandémie de COVID-19, ce qui peut avoir un impact sur l'atteinte des résultats des projets, tant dans ceux qui étaient dans la dernière ligne droite de leur mise en œuvre que dans ceux qui ont commencé leurs activités en coïncidant avec cette situation.

Toutefois, étant donné que ces projets sont axés sur l'environnement naturel et que nombre de leurs actions sont menées sur le terrain, en contact étroit avec différents écosystèmes, avec peu d'interaction entre les personnes et dans des environnements extérieurs, on s'attend à ce que l'effet contraignant de la pandémie soit un peu plus faible que dans d'autres types de projets.

En tenant compte du contexte actuel, une approximation a été faite de l'atteinte des résultats par les projets soutenus par POCTEFA dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers sur la base des indicateurs de résultats liés à l'atteinte des objectifs spécifiques.

Dans le cas des actions liées à la Priorité d'Investissement 6d (OS7), les indicateurs destinés à mesurer l'effet des projets sur le territoire sont spécifiés dans l'indicateur de résultat 3R2 : "Capacité du territoire à équiper et améliorer les stratégies communes partagées pour la gestion et la protection de la biodiversité", qui mesure l'évolution de la partie du territoire couverte par des stratégies partagées et/ou communes pour la gestion et la protection de la biodiversité développées au niveau transfrontalier grâce à l'action du Programme, et appliquées au niveau local.

²⁹ Comme indiqué dans la section 2.3 du rapport.

Selon les informations les plus récentes disponibles pour cet indicateur, recueillies dans le rapport annuel de mise en œuvre du Programme correspondant à l'annualité 2018, un peu moins de deux ans après le début des premiers projets approuvés dans le cadre de l'OS7, une augmentation de 85,3,3% de la superficie du territoire POCTEFA couverte par des stratégies conjointes de gestion et de protection de la biodiversité développées au niveau transfrontalier avait été réalisée grâce à l'action du Programme (l'objectif étant de l'augmenter de 100%). Cela signifie qu'à cette date, une couverture de 92,6% de la zone cible pour la fin de la période de programmation avait été atteinte.

L'efficacité des interventions est élevée en termes généraux, compte tenu des informations fournies par l'indicateur de résultat du Programme et du fait que la plupart des projets sont en phase de mise en œuvre, de sorte que l'on peut s'attendre à ce que l'impact soit plus important dans les années à venir.

Tableau 24. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de résultat de l'axe 3, PI 6d, OS7

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Valeur cible 2023	Valeur 2018	Niveau d'exécution
3R2	Capacité du territoire à se doter et à améliorer les stratégies communes partagées pour la gestion et la protection de la biodiversité.	% du territoire couvert	4% (4.350 km ²)	8% du territoire POCTEFA (8.700 km ²)	7,41% (8.058,38 km ²)	Haut 92,6%

Source : Élaboration interne sur la base du rapport annuel de mise en œuvre (2019). POCTEFA 2014-2020.

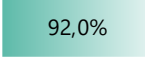

Comme indiqué précédemment dans l'analyse de l'intervention³⁰, les projets soutenus par le Programme dans le cadre de l'OS7 sont principalement orientés vers le développement d'actions conjointes pour la coordination et la gestion des espaces naturels, ainsi que vers l'élaboration de stratégies et de plans conjoints pour la protection de la biodiversité. Ils développent donc une activité intense dans le développement de plans, de stratégies d'intervention conjointes, de méthodologies, de solutions technologiques innovantes, etc. pour le suivi de la gestion des espaces et des espèces. Ils contribuent tous à l'indicateur de productivité qui mesure le nombre d'outils et de modèles transfrontaliers développés pour améliorer le suivi des espèces sur le territoire ou la qualité écologique des espaces naturels.

Il y a également une contribution significative à l'objectif fixé pour la fin de la période, avec un degré très élevé de concrétisation des réalisations prévues. Au stade actuel de la mise en œuvre de l'intervention, 92,0% des outils et modèles prévus ont été développés.

Cependant, l'efficacité en termes d'habitats bénéficiant d'une conservation accrue est plus faible. Le degré de réalisation de l'objectif est encore loin de celui défini pour la fin de la période de mise en œuvre des projets (2023), ce qui pourrait être affecté par le fait que seule la moitié des projets contribue à cet indicateur.

³⁰ Section 2.3. de ce rapport.

Tableau 25. Synthèse de l'évolution des indicateurs de productivité, axe 3, PI 6d, OS7

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Valeur cible 2023	Valeur 2018	Niveau d'exécution
3P3	Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des sites POCTEFA.	Nombre d'outils et modèles	0	25	23	Haute  92,0%
3P4	Habitats bénéficiant d'une aide pour atteindre un meilleur état de conservation.	Nombre d'habitats naturels	0	32	13	Faible  40,6%

Source : Élaboration interne basée sur la tâche "État annuel des indicateurs" (SIGEFA, mars 2021).

Parmi les éléments qui facilitent ou favorisent l'obtention de résultats en termes d'amélioration de la protection et de la qualité des écosystèmes, la coopération établie au sein des projets se distingue. L'échange d'informations, la connaissance des pratiques et des résultats d'autres agents, ou la discussion pour le développement de méthodologies, de protocoles, d'outils ou de solutions ont été signalés par les porteurs de projets comme étant certains des facteurs qui ont le plus d'impact lorsqu'il s'agit d'atteindre les résultats escomptés.

L'analyse quantitative de l'efficacité des projets et de leur contribution à la réalisation des objectifs fixés pour l'OS7 a été complétée par une autre analyse qualitative, qui prend en considération les caractéristiques des outils et stratégies de gestion soutenus par le Programme.

● **Améliorations et intégration des enseignements tirés**

Tout d'abord, on peut noter que les **outils de gestion** qui ont été développés ou qui sont en cours de développement dans le cadre des projets ont un profil modérément novateur et une certaine valeur ajoutée.

De nombreux outils de gestion ont été développés sur la base d'expériences précédentes, dont certaines ont été financées par POCTEFA dans la période de programmation actuelle ou précédente. 4 des 13 projets approuvés dans le cadre de l'OS7 sont la continuation d'initiatives soutenues précédemment : ECOGY, H2Ogurea, HABIOS y LINDUS-2.

Les **enseignements tirés** ou les bonnes pratiques des projets POCTEFA précédents ont été pris en compte dans la mise en œuvre des projets approuvés dans le cadre de l'OS7 à un niveau moyen, principalement dans les opérations impliquant les mêmes entités qui avaient participé aux initiatives POCTEFA précédentes dont les expériences sont issues.

Les leçons apprises, les bonnes pratiques et les connaissances antérieures générées dans les projets précédents ont été appliquées dans une plus large mesure si l'on considère à la fois celles provenant des initiatives financées par POCTEFA et les interventions soutenues par d'autres programmes (principalement LIFE et LIFE+, les programmes opérationnels régionaux du FEDER ou HORIZON2020).

Les principaux enseignements et connaissances tirés de la mise en œuvre des outils de la période précédente qui ont été pris en compte dans une plus large mesure dans la conception et la mise en œuvre des projets de la période 2014-2020 ont été liés, d'une part, aux aspects techniques et, d'autre part, aux aspects liés à l'expérience de collaboration entre les entités bénéficiaires.

L'application des connaissances scientifiques, tant les leurs que celles de tiers, ainsi que les outils préalablement développés par les entités bénéficiaires des projets (méthodologies, bases de données, cartographies ou inventaires, entre autres), se distinguent.

Tableau 26. Prise en compte des enseignements tirés des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7

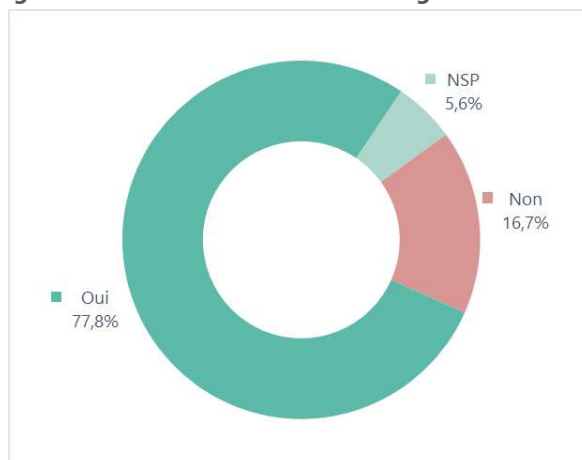
Acronyme	Prise en compte des enseignements tirés	Expériences / leçons apprises / autres connaissances de base
CONNECTFOR	✓	Outils (méthodologies, cartographie, inventaires, télédétection) ; Gestion participative ; Réseaux ;
ECOGYP	✓	Études, adaptation de la réglementation, outils (cartographies).
FAUNAPYR	✓	Mise en œuvre d'outils (bases de données, interconnexion et flux de données entre bases de données).
FLORALAB	✓	Expériences conjointes de gestion, de contrôle et de suivi ;
GREEN	✓	Activités de sensibilisation Outils (inventaires, cartographies, guides techniques) ; Études ; Actions de restauration ;
H2Ogurea	✓	Outils (diagnostics, plans, profils de vulnérabilité).
HABIOS	✓	Publications scientifiques et connaissances tirées de projets antérieurs
HAMELIN	✓	Outils (systèmes d'alerte précoce, communication) ; Connaissance du climat
LINDUS-2	✓	Outils (méthodologies) ; activités de sensibilisation ;
LoupO	✓	Publications scientifiques et connaissances tirées de projets antérieurs
PLASTICOPYR	✓	Études actuelles
PLN	✓	Outils (photomètres) ; Mesures et études ; Appartenance à des réseaux scientifiques ; Résultats scientifiques
RESMED	✓	Rédaction de plans de gestion de l'AMP ; activités de surveillance ; résultats scientifiques.
* Légende :		
✓	Oui, les éléments ont été pris en compte	✗ Les éléments n'ont pas été pris en compte

Source : Élaboration interne basée sur les formulaires de demande et les rapports d'exécution. POCTEFA 2014-2020.

La prise en compte des enseignements antérieurs dans les nouveaux outils de gestion se traduit par le développement d'outils améliorés, comme le soulignent la plupart des porteurs de projets interrogés (77,8%).

Le fait d'avoir une expérience antérieure de coopération entre les organisations partenaires, générant ces leçons et bonnes pratiques, a été souligné par les personnes interrogées comme un facteur pertinent ayant un impact positif sur la concrétisation des résultats du projet.

Figure 25. Amélioration des outils de gestion existants



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 18).

Les projets approuvés dans le cadre de l'OS 7 comportent au total 18 **éléments d'amélioration ou de solutions novatrices**, qui concernent principalement les domaines suivants :

- L'utilisation de nouvelles solutions technologiques pour le développement des actions de suivi et de surveillance des espèces (applications SIG, systèmes de pièges innovants, équipement des individus avec des GPS, outils de modélisation de la propagation de la lumière pour la préservation de l'obscurité naturelle...),
- Le caractère intégré et partagé des activités (partage des données, gestion transfrontalière intégrée de la demande en eau, outils informatiques pour la collecte et la diffusion des informations, etc.)
- Dans le cas de projets qui s'inscrivent dans la continuité d'autres initiatives antérieures financées par POCTEFA, les améliorations sont basées sur l'extension du territoire et/ou des espèces cibles, ainsi que sur le développement de nouveaux outils ou méthodologies, ou sur le développement de programmes ou stratégies complémentaires. Des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels ont été créés ou ceux existant déjà ont été étendus.

Ces améliorations sont encore quelque peu limitées, puisqu'elles ne concernent que les projets qui ont atteint un niveau de développement plus élevé et qui ont communiqué des données sur cette question dans leurs rapports intermédiaires de mise en œuvre, et n'incluent donc pas celles qui peuvent être apportées par des projets qui sont encore à un stade précoce de développement.

● Contribution à l'amélioration de la protection de la biodiversité

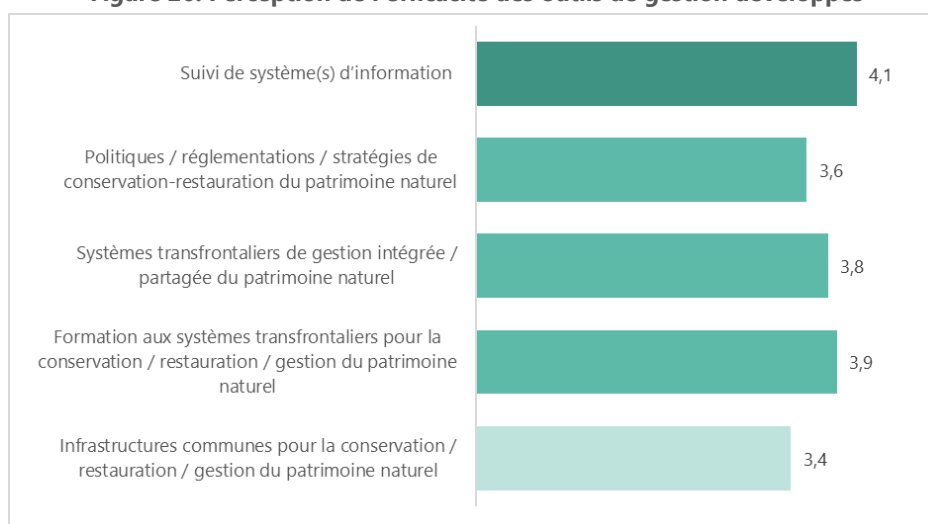
La contribution du Programme à l'amélioration et à la préservation de la biodiversité sur le territoire transfrontalier peut être qualifiée de positive, grâce au développement d'outils de gestion et de stratégies conjointes à valeur ajoutée moyenne et élevée, qui améliorent les outils existants.

Ceci est corroboré par l'avis des entités chargées de l'animation du Programme, qui attribuent une note de 4 à la contribution de ces outils de gestion à l'amélioration de la protection des espèces³¹. Quelques cas de projets avec une contribution maximale en ce sens peuvent être soulignés, tels que FAUNAPYR, FLORALAB, GREEN, H2OGUREA o CONECTFOR.

Parmi les facteurs qui favorisent la réalisation de cet objectif figure la collaboration établie au sein des projets, qui permet un échange de connaissances, une harmonisation des pratiques et l'unification des critères, aspects fondamentaux pour avancer de manière coordonnée dans l'amélioration des écosystèmes du territoire POCTEFA.

De même, les porteurs de projets interrogés évaluent positivement l'efficacité des outils en général, considérant comme particulièrement efficaces ceux qui ont été développés dans le domaine de l'articulation des systèmes d'information et de suivi. Les mesures liées au renforcement des capacités ont également reçu une note élevée en termes d'efficacité. En revanche, les outils de nature matérielle (infrastructures) sont perçus comme moins efficaces pour la protection des espèces et des milieux sur le territoire transfrontalier, probablement parce qu'ils ont également été moins développés, les actions de nature immatérielle prédominant.

Figure 26. Perception de l'efficacité des outils de gestion développés



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 16).














Parmi les facteurs susceptibles de limiter l'efficacité de ces outils, certains ont été identifiés, comme, par exemple, les différences de capacités entre les différentes entités lors de leur application (en termes de compétences, de taille ou de disponibilité des ressources humaines et financières).

Malgré ces bons résultats, certains points à améliorer sont également identifiés afin d'obtenir une plus grande valeur ajoutée des projets soutenus par POCTEFA par rapport à ceux soutenus par d'autres programmes sectoriels qui opèrent également sur le même territoire, principalement dans le domaine de la capitalisation des résultats et de la coordination entre les Programmes. Une analyse plus détaillée de cette question est incluse dans la section 4 du présent rapport "Cohérence externe de l'objectif spécifique 7".

³¹ Sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à "Aucune contribution" et 5 à "Contribution maximale".

La mise en œuvre de tous ces outils a permis d'améliorer la protection d'au moins 14 **espèces** et 5 grands **milieux naturels**, couvrant un **territoire** de 8 058,38 m² avec des stratégies de gestion et de protection de la biodiversité. Cela signifie que plus de 7% du territoire de POCTEFA est couvert par ce type d'outils et de stratégies, à un niveau très proche de l'objectif fixé pour 2023³².

Tableau 27. Liste des espèces et des milieux couverts par les projets de l'axe 3, PI 6d, OS7

Projet	Milieu	Espèce *
CONNECTFOR	Bois à haute valeur écologique (BAVE)	Prioritaires selon la directive habitat 
ECOGYP	Massif des Pyrénées	Gypaète barbu, vautour fauve, vautour percnoptère, vautour noir et milan royal 
FAUNAPYR	Massif des Pyrénées	Faune des Pyrénées 
FLORALAB	Écosystèmes transfrontaliers des Pyrénées orientales	Flore pyrénéenne incluse dans la liste rouge de la flore pyrénéenne 
GREEN	Bois et milieux associés, milieux agro-pastoraux ; Zones humides et milieux aquatiques (lacs et tourbières).	Espèces d'intérêt communautaire (Subularia aquatica, autres) 
H2Ogurea	Rivières / plans d'eau	Non applicable
HABIOS	Écosystèmes de montagne des Pyrénées	Grand tétras, chouette chevêche, perdrix grise, lagopède alpin, picidae (pic à dos blanc, pic épeicheur, pic noir) 
HAMELIN	Zones humides (Delta de l'Ebre)	Non applicable 
LINDUS-2	Sites de migration des oiseaux	Oiseaux migrateurs (non spécifiés), chauves-souris 
LoupO	Pyrénées	Ours et loup 
PLASTICOPYR	Écosystèmes fluviaux de montagne	Non applicable
PLN	Environnement nocturne dans les Pyrénées	Lépidoptères nocturnes, chauves-souris et mammifères terrestres 
RESMED	Marine (aires marines protégées)	Espèces marines mobiles - piscivores : daurade (Sparus aurata), bar (Dicentrarchus labrax), mérou (Epinephelus marginatus), corbina (Sciaena umbra), homard (Palimurus elephas), dentex (dentex dentex), dorade (Diplodus sargus) 
* Légende :  Faune  Flore		

Source : Élaboration interne basée sur les formulaires de candidature et les rapports intermédiaires d'exécution. POCTEFA 2014-2020.

Les projets envisagent explicitement dans leur conception la protection de 31 espèces, couvrant principalement la faune, mais il est estimé que la couverture sera plus grande, étant donné que plusieurs d'entre eux ne définissent pas les espèces spécifiques dans leur phase de conception et n'ont pas rapporté cette information dans les rapports d'exécution, il n'est donc pas possible de les considérer dans cette quantification.

³² En tenant compte de la valeur de l'indicateur de résultat indiquée au début de cette section 3.3. (8% du territoire de POCTEFA en 2023).



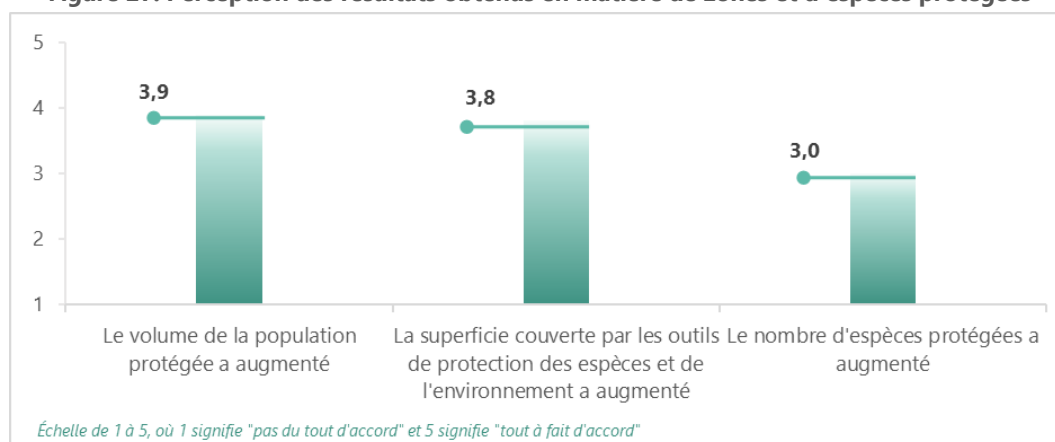
En termes d'atteinte des résultats, il n'a été possible de vérifier que l'amélioration de la protection de 14 espèces grâce au développement d'actions qui leur sont destinées, un résultat influencé par le niveau d'exécution balbutiant de certains des projets développés avec cet objectif et qui travaillent avec des espèces spécifiques (comme FLORALAB ou RESMED).

Les 5 grands milieux mieux protégés grâce aux actions menées par les projets POCTEFA dans le cadre de l'OS7 sont les forêts, les zones humides, les rivières et plans d'eau, le milieu marin et les milieux agro-pastoraux de la zone transfrontalière.

Parmi les espèces couvertes, on trouve des espèces à haute valeur patrimoniale et économique (dorade, bar, mérou, corbina, sar, homard), ainsi que des espèces traditionnelles et autochtones (sous-espèce originale du pic à dos blanc), des espèces en danger d'extinction (Borderea chouardii, Seseli farrenyi ou Delphinium fissum, entre autres espèces botaniques endémiques des Pyrénées), des espèces protégées (ours et loup) et des espèces à haute importance fonctionnelle qui jouent un rôle clé dans l'équilibre des écosystèmes (gypaète barbu, vautour fauve, vautour percnoptère, vautour noir et milan royal).

Les résultats sont modérément positifs en termes de volume de la population protégée grâce à l'intervention de POCTEFA, et en termes de surface couverte par les outils et stratégies de gestion des écosystèmes. L'impact des projets sur l'augmentation du nombre d'espèces protégées est toutefois mineur.

Figure 27. Perception des résultats obtenus en matière de zones et d'espèces protégées



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 16).

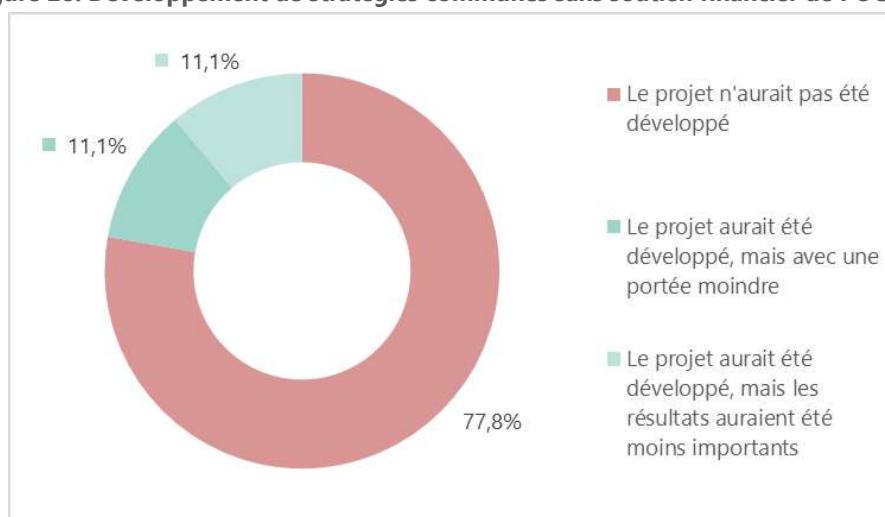
Le **soutien du Programme** a été fondamental pour le **développement des stratégies conjointes** de protection de la biodiversité et, par conséquent, pour l'**obtention de ces résultats**.

Plus de trois quarts des porteurs de projets interrogés ont indiqué que leur projet n'aurait pas été développé sans le soutien financier de POCTEFA, et le reste a considéré que ce soutien a été essentiel pour assurer une portée et/ou des résultats plus larges du projet.

En ce sens, l'existence du Programme, son orientation et les ressources dont il dispose sont une incitation et un levier pour le développement des projets. Le POCTEFA a un rôle clair de moteur des initiatives conjointes pour la protection et la gestion de la biodiversité dans le territoire transfrontalier, étant un instrument de référence et un support clé pour la formulation et le développement de stratégies qui rassemblent différentes institutions ayant des compétences dans ce domaine dans les trois pays qui composent la zone.

Même s'il est vrai que la tradition de collaboration existe déjà et est très consolidée entre de nombreuses entités, le développement et la mise en œuvre de stratégies conjointes sont en grande partie motivés par l'existence du POCTEFA en tant que cadre programmatique et source de ressources financières spécifiques pour ce type d'initiatives sur le territoire.

Figure 28. Développement de stratégies communes sans soutien financier de POCTEFA



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 18).

En ce qui concerne la **durabilité, le transfert et la capitalisation** des stratégies de protection de la biodiversité développées, ces éléments sont garantis en partie par la continuité et la capacité technique et financière des organismes qui gèrent les projets (agences publiques, départements du gouvernement régional ayant des compétences dans le domaine, etc.)

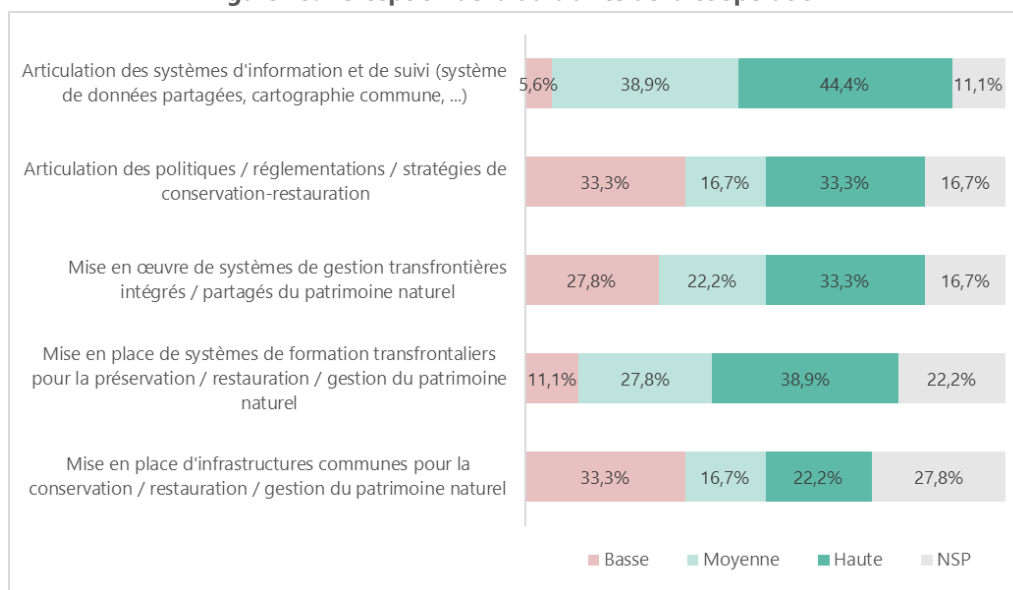
La grande majorité des personnes interrogées lors du processus d'évaluation considèrent que les résultats de leurs projets sont durables, grâce au développement d'actions et de produits qui maintiennent leur effet dans le temps, tels que des protocoles, des portails ou des guides d'information, la sensibilisation des agents économiques (stations de ski, etc.), entre autres.

Il convient de souligner l'intérêt manifesté pour la poursuite des collaborations établies dans le cadre des projets, intérêt soutenu dans de nombreux cas par un engagement institutionnel de la part des entités bénéficiaires, qui tentent de garantir la continuité des stratégies communes ou des processus de gouvernance conjointe initiés (projet H2OGUREA, par exemple), ou encore que certains des outils développés peuvent continuer à être alimentés en informations une fois les projets terminés, indépendamment du soutien financier du POCTEFA.

Toutefois, certains avis ont été recueillis qui soulignent la nécessité de renforcer cette dimension, notamment en termes de capitalisation des résultats, en renforçant les réseaux qui permettent de maximiser les bons résultats obtenus.

La durabilité de la collaboration établie au sein des projets diffère selon les domaines d'action, étant plus probable dans les initiatives d'articulation des systèmes d'information et de suivi.

Figure 29. Perception de la durabilité de la coopération



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 18).

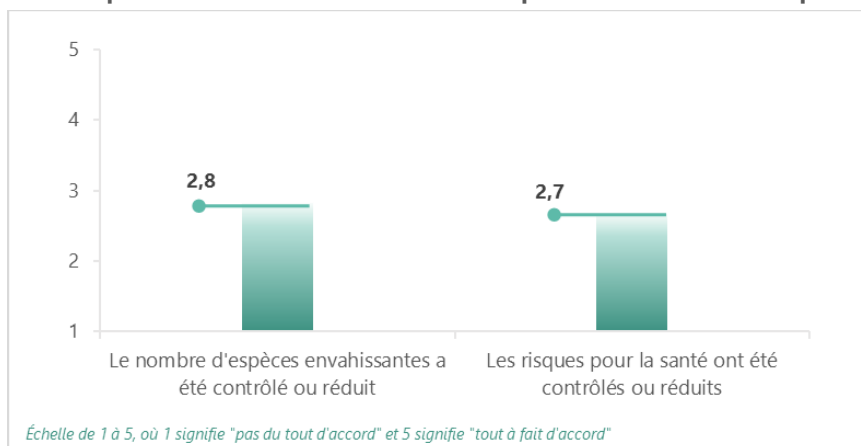
● **Contribution à la lutte contre les espèces envahissantes et les risques sanitaires**

L'effet du Programme sur le **contrôle des espèces invasives et des risques sanitaires** est limité, principalement en raison du profil des projets approuvés, peu axés sur cet aspect, comme le souligne la section 2.3. sur la caractérisation de l'intervention.

Seuls 3 des 13 projets soutenus par le POCTEFA dans le domaine de l'OS7 comprennent des actions visant à contrôler la prolifération des espèces envahissantes (GREEN, H2Ogurea et HAMELIN), et 2 des 13 comprennent des actions visant à améliorer le contrôle des risques sanitaires dans l'espace transfrontalier (ECOGYP ET HAMELIN).

Les porteurs de projets eux-mêmes soulignent que les résultats obtenus suite au développement et à l'application de nouveaux outils de gestion sur le contrôle ou la réduction du nombre d'espèces invasives, ainsi que sur le contrôle ou la réduction des risques sanitaires dans la zone POCTEFA sont discrets.

Figure 30. Perception des résultats obtenus sur les espèces invasives et les risques sanitaires



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 16).



En ce qui concerne le contrôle des espèces envahissantes, il convient de noter qu'un projet soutenu dans le cadre de l'OS6 (TXINBADIA+) a développé des actions dans ce domaine.

Le projet H2Ogurea se distingue par sa contribution directe à la lutte contre les espèces invasives à travers le développement d'une méthodologie commune pour limiter la propagation d'espèces animales invasives (vison américain, guêpe asiatique ou moule zébrée), la préparation d'études sur la présence d'espèces aquatiques remarquables, ainsi qu'un séminaire d'échange d'expériences sur les solutions pour lutter contre les espèces invasives.

Dans le domaine du contrôle des risques sanitaires, on ne peut identifier que la réalisation de résultats liés aux actions menées dans le cadre du projet ECOGYF visant à favoriser les services écosystémiques sanitaires fournis par les oiseaux de proie dans leur travail d'élimination des carcasses d'animaux ». Le projet HAMELIN, qui pourrait également contribuer au contrôle des risques sanitaires, est à un stade de développement où aucun résultat notable n'est encore observé.

● Contribution à l'harmonisation de la mise en œuvre de la législation communautaire

Les efforts de l'UE pour préserver la biodiversité sont coordonnés grâce à un cadre juridique solide et unifié qui permet à tous les États membres de travailler ensemble pour protéger les habitats et les espèces dans toute l'Europe, indépendamment des frontières politiques ou administratives.

L'actuel régime européen de protection de la nature repose sur deux textes législatifs essentiels : la directive "Oiseaux" (1979) et la directive "Habitats" (1992). Ces deux directives encadrent la protection de quelque 1500 espèces de flore et de faune et de quelque 200 types d'habitats. Elles articulent une approche holistique qui place la conservation des habitats et la protection des espèces individuelles sur le même plan. Dans le même temps, elles visent à établir un réseau écologique commun de couverture continentale des zones protégées, le réseau Natura 2000.

En 2019, consciente de l'importante valeur économique de la protection de la nature, la Commission européenne a présenté le Pacte vert européen, un ensemble ambitieux de mesures élaborées pour permettre aux entreprises et aux citoyens de bénéficier plus facilement de la transition écologique durable. Ce pacte reconnaît également que toutes les politiques européennes doivent contribuer à préserver et à restaurer le capital naturel de l'Europe.

Parmi les autres politiques européennes liées à la conservation des habitats et des espèces figurent la directive-cadre sur l'eau, le règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" et la stratégie d'adaptation.

Toutefois, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Les directives de l'UE sont confrontées au défi général de faciliter leur mise en œuvre sur le terrain de manière plus efficace et efficiente dans tous les États membres, grâce à l'implication de différents acteurs clés dans les territoires.

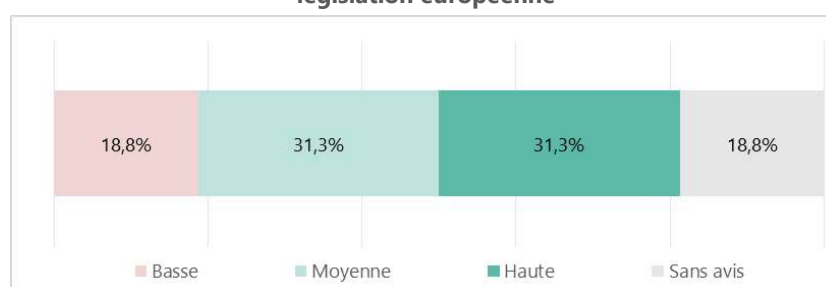
Dans le cas spécifique de l'espace POCTEFA, les principaux défis en termes d'harmonisation de la mise en œuvre de ce cadre réglementaire sont liés à la coordination, la mise en œuvre et la gestion des actions sur les ressources en eau, d'une part, et au maintien de la connectivité des espaces naturels pour préserver la continuité écologique et éliminer les barrières existantes, d'autre part.

Malgré le fait que le Programme lui-même donne la priorité à la sélection de projets ayant cette approche, comme le montre l'inclusion de critères spécifiques de sélection des projets pour la Priorité d'investissement 6d (OS7), liée à la mise en œuvre d'actions visant à améliorer l'application des réglementations européennes et à consolider leur transposition et leur mise en œuvre harmonisées à l'échelle transfrontalière, la plupart des projets sélectionnés ne sont pas axés sur cette question.

Il est à noter que la contribution du Programme dans ce domaine, à travers le soutien aux projets dans le cadre de l'OS7, est indirecte et se matérialise principalement par la collaboration établie au sein des projets entre les agents clés de la préservation des écosystèmes du territoire. Cette collaboration permet de partager les informations pertinentes, de développer des outils et des protocoles communs pour la gestion des écosystèmes frontaliers partagés, et de coordonner les actions de suivi des espèces, de recensement, etc. dans une optique de continuité écologique.

Les porteurs de projets interrogés considèrent que la contribution des actions qu'ils mènent à l'application de la législation communautaire sur la préservation des écosystèmes est le plus souvent élevée ou moyenne, ce qui correspond généralement à la conception des projets.

Figure 31. Perception de la contribution des projets à l'harmonisation de la mise en œuvre de la législation européenne




















Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 16).

La plupart des projets répondent d'une manière ou d'une autre aux défis de l'amélioration de l'application des directives communautaires sur les habitats, les oiseaux ou l'eau, mais rares sont ceux qui mènent des actions visant expressément à consolider la mise en œuvre de ces directives à l'échelle transfrontalière.

Les projets qui se distinguent par leur contribution directe maximale à l'harmonisation de la législation communautaire sont ECOGYP et H2Ogurea. Leurs actions sont clairement axées sur l'application harmonisée de la législation communautaire, notamment dans le cas d'H2Ogurea, qui touche l'un des défis prioritaires identifiés dans la zone, relatif à la gestion partagée des ressources en eau.

Tableau 28. Contribution des projets de l'axe 3, IP 6d, OS7 à l'harmonisation de la mise en œuvre du droit communautaire

Acronyme	Contribution	
CONNECTFOR		Toutes les actions contribuent à harmoniser la mise en œuvre des règlements de l'UE avec une approche transversale (Natura 2000, communication de la Commission européenne sur l'infrastructure verte, stratégie forestière européenne, stratégie de l'UE en matière de biodiversité).
ECOGYP		Application conjointe de la directive "Oiseaux" par tous les territoires participant au projet, application des dispositions de la directive EIE (directive 85/337/CEE modifiée par la directive 97/11/CE), ainsi que des dispositions de l'article 6.3 et 6.4 de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
FAUNAPYR		Contribue aux différentes stratégies et réglementations communautaires qui touchent à la nécessité d'inventorier le patrimoine naturel, d'obtenir des indices sur l'état de conservation des espèces et des habitats. Il contribue à la stratégie de l'UE en matière de biodiversité en promouvant la contribution des citations de la faune par la participation des citoyens. Il s'inscrit également dans le cadre du 7e programme général d'action pour l'environnement de l'UE.
FLORALAB		Génère des solutions partagées en faveur de la réglementation européenne en matière de conservation de la biodiversité.
GREEN		Permet aux espaces naturels des Pyrénées de disposer d'une base commune de données, de connaissances et d'enjeux prioritaires, contribuant ainsi à la stratégie européenne pour la biodiversité.
H2Ogurea		Articulation de la mise en œuvre des plans hydrographiques découlant de la directive-cadre sur l'eau, des profils de vulnérabilité découlant de la directive sur les eaux de baignade et des plans de gestion des risques d'inondation découlant de la directive sur les inondations.
HABIOS		Contribue à l'évaluation systématique de l'état de conservation de la faune, de la flore et des habitats d'intérêt communautaire présents sur son territoire réalisée par les États membres, en fournissant des données directement aux sites Natura 2000 impliqués dans le projet, ou par des méthodes en faveur de la conservation des habitats et des espèces qui peuvent être testées et promues par les gestionnaires du réseau Natura 2000.
HAMELIN		
LINDUS-2		
LoupO		Il fournit des données écologiques et génétiques qui permettront de réviser la situation du loup et de l'ours dans les années à venir (standardisation des méthodes de collecte d'échantillons, développement et unification d'outils communs pour l'obtention de données génétiques et écologiques, base de données commune, stratégies communes de protection, de conservation et d'amélioration de l'espèce, information et sensibilisation...).
PLASTICOPYR		
PLN		
RESMED		
 Contribution maximale  Contribution élevée  Contribution moyenne  Sans contribution		

Source : Élaboration interne sur la base des formulaires de candidature. POCTEFA 2014-2020.

La contribution du Programme dans ce domaine peut être évaluée comme moyenne en termes généraux et de manière indirecte.

Les obstacles liés au manque d'harmonisation qui ont été signalés par les porteurs de projets comme les principaux éléments entravant l'obtention de résultats des actions de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes soutenues par POCTEFA sont : les différences de politiques de gestion, les différences législatives, les différences entre les stratégies de gestion des habitats, des espèces ou des espaces naturels, la diversité des figures de protection et les différences d'interprétation des directives communautaires.

3.4. Incidence environnementale des projets de l'axe 3

L'évaluation environnementale développée dans le cadre du processus de programmation du POCTEFA 2014-2020, a identifié, décrit et évalué les effets significatifs possibles sur l'environnement découlant de la mise en œuvre du Programme. Plus précisément, le document "Étude environnementale stratégique" contenait une analyse des effets probables et significatifs qui pourraient être générés par la mise en œuvre du POCTEFA.

Cette analyse a été réalisée avec un haut degré d'incertitude, puisque le Programme ne définit que les principes et les types d'actions et/ou de projets à soutenir, de sorte que ni la nature ni l'ampleur des projets à mettre en œuvre n'étaient connues à l'époque. Une estimation a donc été faite des impacts potentiels, non quantifiables, qui dépendent des orientations prises en compte par les projets, mais aussi de facteurs externes au Programme.

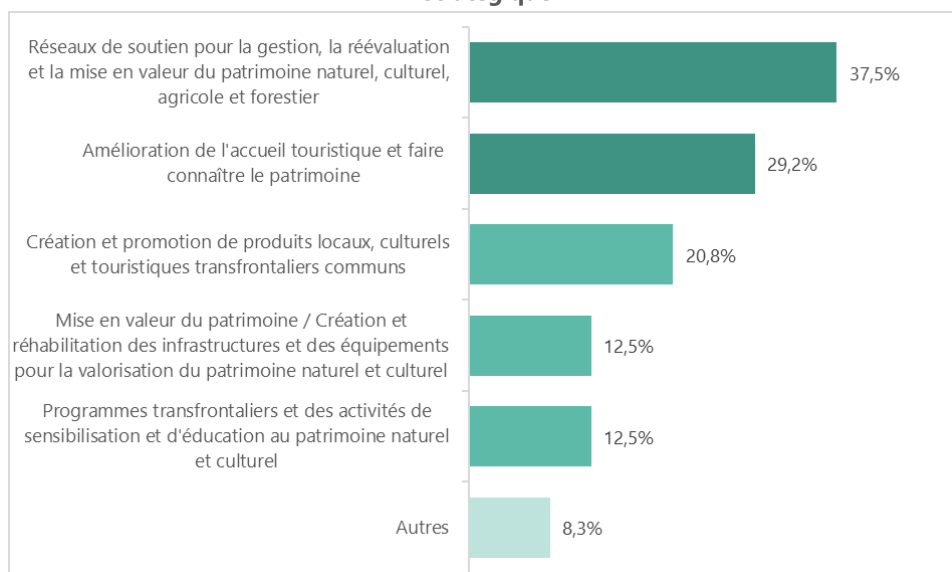
Dans le cadre de cet exercice d'évaluation thématique, alors que trois appels à projets ont déjà été réalisés et que l'on dispose d'informations plus complètes sur la mise en œuvre du Programme, il a été jugé opportun de compléter l'analyse d'impact de l'axe 3 par une évaluation spécifique de l'impact environnemental des actions soutenues par POCTEFA dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Sur la base d'un examen des actions du Programme dans les domaines de la protection et de l'utilisation des ressources locales, la matérialisation des impacts environnementaux potentiels identifiés au début de la période de programmation 2014-2020 a été évaluée.

- **Projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (OS6).**

En prenant comme référence la classification des typologies d'actions à soutenir par le Programme incluse dans l'Étude environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020, et en reliant les projets approuvés dans le cadre de l'OS6 " Valoriser le patrimoine naturel et culturel à travers des approches conjointes de développement durable " avec ces typologies, on observe que les actions liées à la création de réseaux visant la revalorisation, la gestion et le développement du patrimoine territorial, ainsi que les interventions pour améliorer l'accueil touristique qui permettent de faire connaître le patrimoine local, prédominent.

Figure 32. Actions soutenues dans l'IP 6c, OS6, selon la classification de l'Étude environnementale stratégique



Source : Élaboration interne sur la base des formulaires de candidature. POCTEFA 2014-2020.

Par conséquent, le POCTEFA 2014-2020 soutient principalement les actions qui, selon ce qui est établi dans cette étude, ont un **impact positif direct** sur le territoire. Les actions impliquant le développement d'infrastructures, qui pourraient avoir un impact négatif, sont minoritaires.

Cependant, beaucoup de ces projets visent à augmenter le nombre de visiteurs, avec pour conséquence une augmentation de l'activité touristique, ce qui entraîne une série d'effets négatifs.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que le tourisme en tant qu'activité particulière n'est pas une activité ayant un impact environnemental particulier. Cependant, son impact est particulièrement important si l'on considère le volume accumulé comme un secteur, du fait qu'il nécessite pour son développement les ressources endogènes du territoire (paysage, zones d'intérêt environnemental particulier, zones côtières, etc. En règle générale, ces espaces ont tendance à être très sensibles aux impacts anthropiques dérivés de l'activité touristique (pollution et émissions atmosphériques dérivées du transport, consommation de ressources, occupation de l'espace, barrières artificielles dans la dynamique côtière, agglomération de personnes dans des espaces sensibles, défragmentation des habitats, etc.)

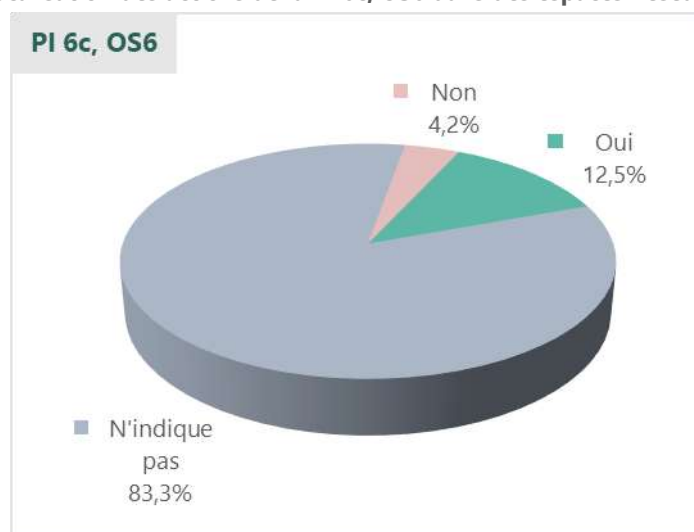
La **localisation des projets** est l'un des aspects clés de l'évaluation de leur impact sur l'environnement, étant donné que, si les interventions sont concentrées dans des zones protégées et dans des biens de valeur patrimoniale (dont certains peuvent être particulièrement vulnérables), il y aura de toute façon des effets sur tous les facteurs environnementaux et sur le cadre de vie du territoire.

Sur la base des informations disponibles dans les formulaires de candidature des projets, seuls 3 projets ont été identifiés qui indiquent explicitement que certaines actions seront menées dans des zones incluses dans le réseau Natura 2000.

Il y a également 3 projets supplémentaires soutenus par POCTEFA dans l'OS6 qui indiquent que certaines de leurs actions seront réalisées dans des zones ayant une certaine catégorie de protection, telles que les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.A.U.P.), les zones naturelles protégées, les parcs naturels ou les parcs nationaux, où l'impact environnemental potentiel est plus important.

Cela ne signifie pas pour autant que le reste des projets approuvés dans l'OS6 ne sont pas développés dans des zones sensibles bénéficiant d'une protection particulière³³.

Figure 33. Localisation des actions de la PI 6c, OS6 dans des espaces Réseau Natura 2000



Source : Élaboration interne sur la base des formulaires de candidature. POCTEFA 2014-2020.

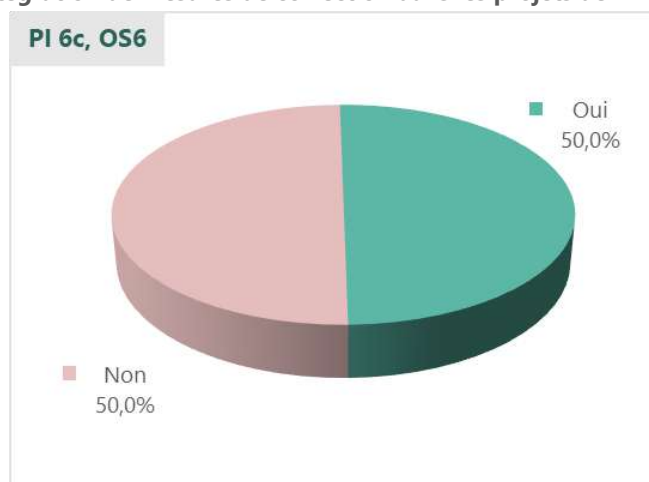
Ces projets comportent des mesures visant à garantir la minimisation des effets sur les facteurs environnementaux, en respectant fondamentalement les procédures réglementaires qui concernent toute intervention dans ces zones (études d'impact sur l'environnement, demande d'autorisation environnementale préalable, ou autorisations spéciales pour les interventions dans les parcs naturels).

En ce qui concerne **l'intégration de mesures correctives**, il existe un équilibre dans la mesure où la moitié des projets programmés dans le cadre de l'OS6 les incluent, même dans les cas où cela ne serait pas strictement nécessaire.

Les mesures prévues visent principalement à réduire l'empreinte carbone découlant de la mise en œuvre des projets, grâce à l'intégration d'éléments tels que la réduction des déplacements, l'utilisation de moyens de communication télématiques, la numérisation, les économies d'énergie ou l'utilisation de produits locaux, entre autres. 50 % des projets qui prévoient des mesures correctives ont indiqué qu'ils opteront pour ce type de questions.

³³ La lecture des formulaires de candidature et des rapports intermédiaires d'exécution ne fait apparaître aucune mention expresse de cette question.

Figure 34. Intégration de mesures de correction dans les projets de l’Axe 3, PI 6c, OS6

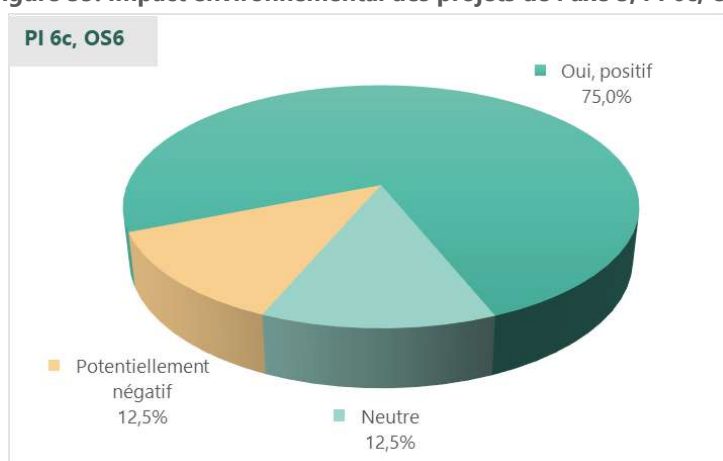


Source : Élaboration interne sur la base des formulaires de candidature. POCTEFA 2014-2020.

Une analyse de la documentation liée au suivi de la mise en œuvre montre que les mesures correctives sont appliquées dans le développement des projets dans une plus large mesure que ce qui était prévu dans la phase de conception des projets. En d'autres termes, des mesures sont prises même dans des projets qui ne les prévoyaient pas expressément dans leurs formulaires de candidature.

L'intégration des aspects analysés dans les différents projets approuvés dans le cadre de l'OS6 a permis à la majorité d'entre eux de présenter des actions ayant un **impact environnemental positif** dans leur phase de conception (75,0%). Seul un pourcentage plus faible de projets (12,5 %) a été identifié comme ayant une incidence potentiellement négative.

Figure 35. Impact environnemental des projets de l’axe 3, PI 6c, OS6



Source : Élaboration interne sur la base des formulaires de candidature. POCTEFA 2014-2020.

Les incidences sur l'environnement ont été évaluées en fonction des effets probables sur les aspects spécifiques définis à l'annexe I de la directive 2001/42/CEE, notamment la biodiversité, la population, la santé humaine, la faune, la flore, la terre, l'eau, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique et le paysage, ainsi que les relations entre ces facteurs.

Les projets ayant un impact potentiellement négatif sont généralement associés à la mise en œuvre d'actions physiques sur le territoire, qu'il soit naturel ou urbain, mais sur des actifs naturels ou patrimoniaux très sensibles. Les trois projets présentant ce profil ont entrepris des travaux de réhabilitation d'infrastructures et d'équipements (refuges de montagne, sentiers, équipements d'accès aux espaces naturels, bâtiments et complexes fortifiés).

Bien que les actions décrites ci-dessus dans ces projets puissent avoir des effets négatifs directs sur le territoire de manière ponctuelle (temporaire), ils ne seront en aucun cas permanents. Il s'agit donc d'effets à court terme et, une fois la normalité rétablie, les effets attendus généreront des effets bénéfiques pour le territoire qui feront plus que compenser les effets négatifs initiaux.

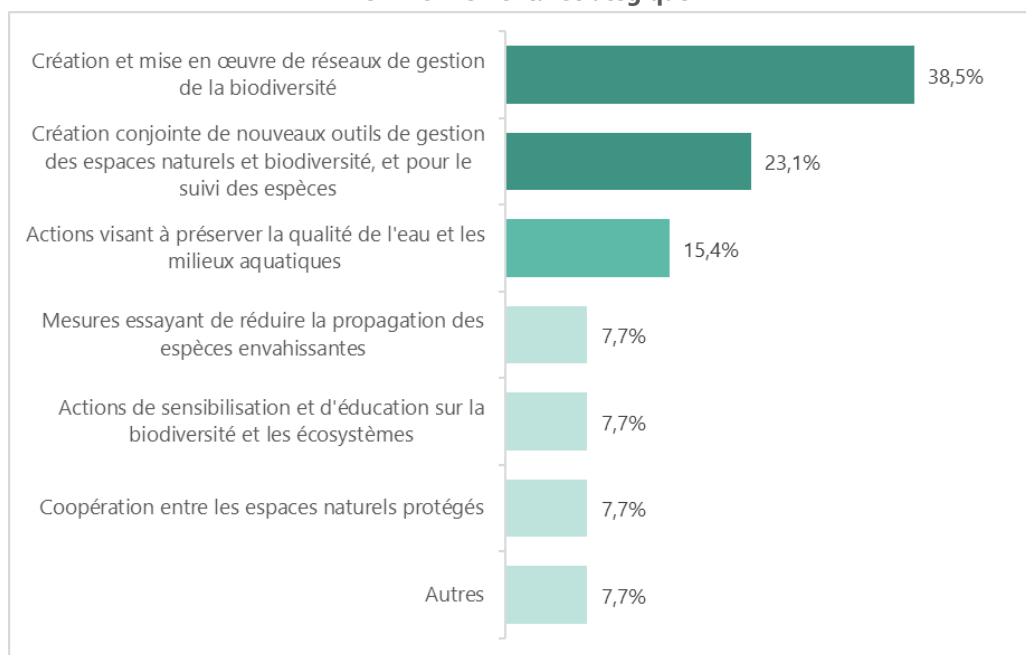
Cependant, comme mentionné au début de cette section, tous ces projets sont associés à la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles afin d'augmenter l'activité touristique, il est donc probable que ces actions génèrent des effets secondaires indirects négatifs, bien qu'ils ne soient pas significatifs.

Dans le cas des refuges et des sentiers de montagne, comme ils visent un tourisme plus minoritaire, cet effet secondaire ne peut être considéré comme significativement négatif. Dans le reste des actions des autres projets (réhabilitation de fortifications et de bâtiments agricoles ayant une valeur patrimoniale en tant que centres d'accueil des visiteurs, ou conditionnement des installations d'accès aux lieux d'intérêt touristique), on suppose que cet effet secondaire est plus évident, mais il ne doit pas non plus être considéré comme significatif, car il favorise les infrastructures pour réguler l'activité touristique elle-même.

- **Projets visant à protéger et à améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers (OS7).**

En prenant comme référence la classification des types d'actions à soutenir par le POCTEFA incluse dans l'Étude environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020, on observe que parmi les projets approuvés dans le cadre de l'OS7 " Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers ", il y a une prédominance des actions liées à la création et à la mise en œuvre de réseaux de gestion de la biodiversité, ainsi que des interventions visant à créer de nouveaux outils conjoints pour la gestion des espaces naturels et de la biodiversité, et pour le suivi des espèces.

Figure 36. Actuacions suportades en la PI 6d, OE7, segons la classificació de l'Estudi ambiental estratègic



Source : Élaboration interne sur la base des formulaires de candidature. POCTEFA 2014-2020.

En cohérence avec l'approche de cet OS, les projets soutenus par POCTEFA sur la période 2014-2020 ont tous un **impact indirect** sur les facteurs environnementaux du territoire et ont des **effets positifs ou très positifs** sur ceux-ci.

L'analyse de la **localisation** des projets, qui est un aspect essentiel de l'évaluation de leur impact sur l'environnement, montre qu'une proportion importante des interventions comprend des actions dans des zones intégrées au réseau Natura 2000.

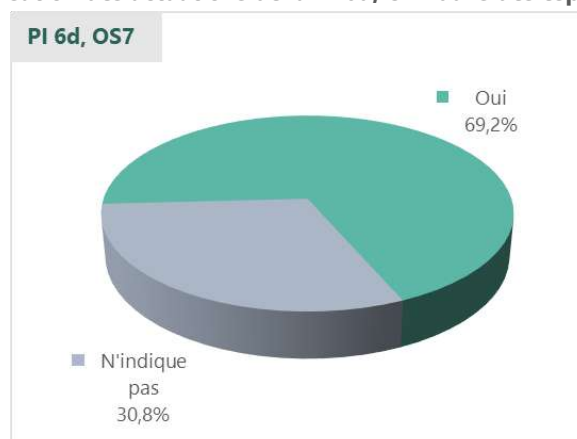
9 des 13 projets approuvés indiquent d'une manière ou d'une autre dans leur conception qu'ils fonctionneront dans des zones du réseau. En outre, l'un des projets est développé dans des zones bénéficiant d'une certaine catégorie de protection, comme les zones naturelles protégées de l'Ebre, du Baix Ter, du Llobregat et des Aiguamolls de l'Empordà.

Cela ne signifie pas pour autant que le reste des projets approuvés dans l'OS7 ne seront pas développés dans des zones sensibles bénéficiant d'une protection spéciale³⁴.

Le POCTEFA 2014-2020 soutient donc principalement des interventions soumises à une réglementation stricte visant à garantir que les impacts possibles de tout type d'actions menées dans ces zones soient minimisés. Bien que l'on ne dispose pas d'informations détaillées pour évaluer l'impact environnemental de ces projets, on suppose qu'ils respecteront les procédures réglementaires qui les concernent en raison de leur localisation dans ce type de zones.

³⁴ La lecture des formulaires de candidature et des rapports intermédiaires d'exécution ne fait apparaître aucune mention expresse de cette question.

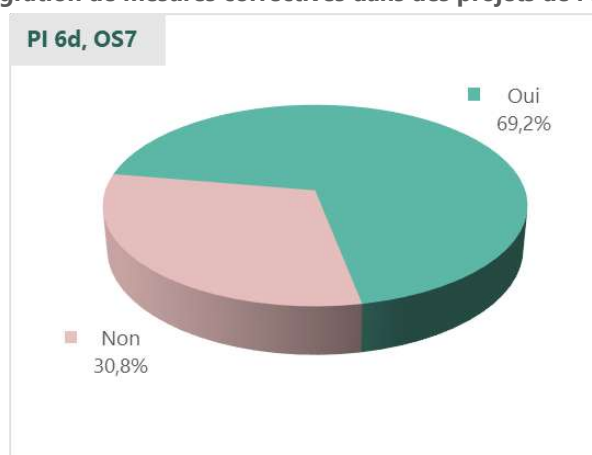
Figure 37. Localisation des actuaciones de la PI 6d, OE7 dans des espaces Natura 2000



Source : Élaboration interne sur la base des formulaires de candidature. POCTEFA 2014-2020.

En ce qui concerne l'intégration de **mesures correctives**, bien que ce type de projet (visant à protéger et à améliorer la qualité des écosystèmes) n'ait pas un impact environnemental négatif qui nécessite leur application, la plupart d'entre eux les envisagent, principalement pour réduire l'empreinte carbone associée à l'exécution des activités.

Figure 38. Intégration de mesures correctives dans des projets de l'axe 3, PI 6d, OS7



Source : Élaboration interne sur la base des formulaires de candidature. POCTEFA 2014-2020.

Les mesures correctives proposées par les projets dans leur phase de conception, comme mentionné ci-dessus, sont principalement axées sur la réduction de l'empreinte carbone, par le biais d'actions telles que la réduction du nombre de déplacements pour les réunions ou les visites, l'utilisation de moyens télématiques de communication entre les organisations partenaires, la numérisation ou les économies d'énergie, entre autres. Au total, 77,8 % des projets pour lesquels des mesures ont été mises en place indiquent qu'elles seront de cette nature.

Une analyse de la documentation disponible liée au suivi de la mise en œuvre des projets approuvés dans l'OS7 montre que³⁵, d'une manière générale, les mesures correctives prévues dans la phase de conception des projets sont appliquées dans le développement des projets.

³⁵ Les rapports d'exécution des projets approuvés dans le cadre du troisième appel ne sont pas disponibles.

3.5. Impact sur l'égalité des sexes

Le Règlement (UE) n°1303/2013 portant sur les dispositions communes, indique dans son Art. 7, premier paragraphe, que " Les États membres et la Commission veillent à ce que l'égalité entre les sexes et l'intégration de la dimension de genre soient prises en compte et promues tout au long de la préparation et de la mise en œuvre des programmes, y compris en ce qui concerne le suivi, la présentation de rapports et l'évaluation. "

La prise en compte de ce principe dans le POCTEFA 2014-2020 a eu lieu dans plusieurs domaines, notamment dans la phase d'analyse des besoins et de diagnostic de la programmation, ainsi que par l'intégration effective de la contribution à ce principe à travers les modalités de mise en œuvre.

Le POCTEFA 2014-2020 contribue à l'égalité des sexes principalement par son soutien aux projets de l'axe 5 " Renforcement des compétences et inclusion sociale dans les territoires ", du point de vue de l'emploi féminin et de la lutte contre les inégalités comme l'une des causes de l'exclusion sociale.

Bien que les objectifs de l'axe 3 "Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales" ne mentionnent pas explicitement la contribution directe à ce principe, le Programme prévoit l'inclusion d'un critère de sélection général qui s'applique à tous les projets de tous les axes, qui doivent justifier au stade de la candidature leur contribution à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes conformément aux critères de sélection définis pour les deux priorités de l'axe 3.

Les projets soutenus sont donc censés répondre à ce principe horizontal et par conséquent, dans cette évaluation, il a été jugé pertinent de procéder à une analyse de la contribution des projets de l'axe 3 au principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

Les engagements pris par les projets dans leur phase de conception montrent que, bien que les porteurs de projets soient très conscients de la nécessité d'intégrer d'une manière ou d'une autre le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, ils ont des difficultés à le traduire en mesures spécifiques.

La prise en compte de ce principe s'est matérialisée dans la phase de conception des projets principalement par l'intégration des types d'actions suivants :

- Mesures visant à assurer un équilibre entre les hommes et les femmes participant tant dans l'équipe qui met en œuvre les projets que dans les activités organisées (formation, sensibilisation, etc.).
- Inclusion de clauses spécifiques d'égalité des sexes dans les appels d'offres et les processus de passation de marchés de services, qu'il s'agisse d'entreprises ou de personnel.
- Utilisation d'un langage et d'images non sexistes et non discriminatoires, ainsi que des mesures visant à garantir une représentation égale des femmes et des hommes dans les images utilisées dans les supports de communication.

La contribution du Programme à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers le développement de projets dans le cadre de l'axe 3 peut être considérée comme modérément positive, dans la mesure où il soutient des actions qui ont pour la plupart un certain impact sur ce principe horizontal.

L'analyse des projets approuvés au titre de l'axe 3 montre que la plupart d'entre eux ont contribué ou contribuent d'une manière ou d'une autre à des progrès dans le domaine de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. C'est ce que déclarent près de 90 % des porteurs de projet interrogés.

Figure 39. Perception de la contribution aux avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 78).

Il convient toutefois de noter que cette contribution est largement indirecte, se matérialisant principalement par l'utilisation non sexiste du langage ou par l'identification de femmes leaders dans le domaine thématique des projets.

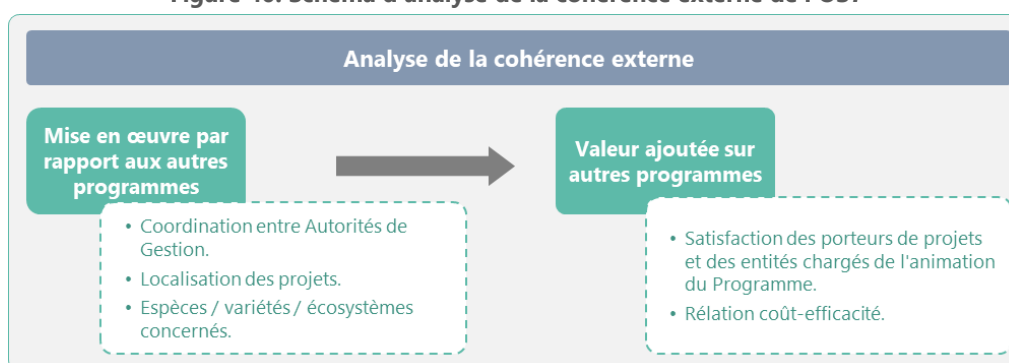
Il existe des différences notables en termes de contribution à ce principe par les projets des deux OS dans lesquels l'axe 3 est décliné (OS6 et OS7), plus marquée dans le cas de ceux encadrés dans l'OS6 de valorisation du patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes du développement durable. La proportion de personnes qui déclarent que leur projet n'a en aucun cas contribué à faire progresser l'égalité est résiduelle dans cet OS (3,2%).

4. La cohérence externe de l'objectif spécifique 7

4.1. Objectif et approche de l'analyse de la cohérence externe

L'analyse présentée dans cette section se concentre sur l'évaluation du degré de cohérence externe avec lequel l'OS7 du POCTEFA sur la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers a été mis en œuvre avec d'autres programmes sectoriels ou programmes de coopération qui coïncident sur le territoire, ainsi que la valeur ajoutée du POCTEFA par rapport à ces programmes.

Figure 40. Schéma d'analyse de la cohérence externe de l'OS7



Source : Élaboration interne

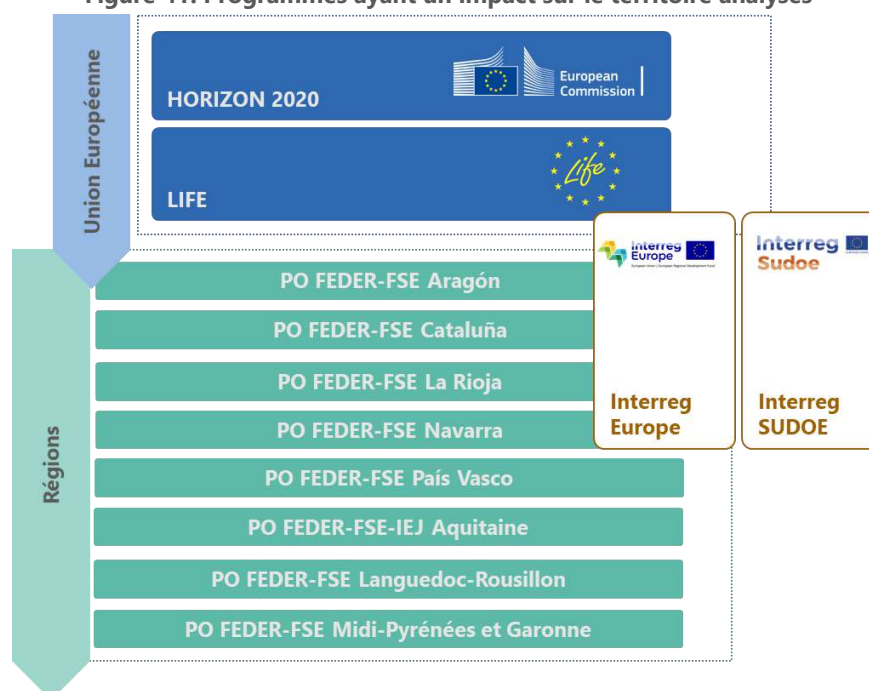
4.2. La mise en œuvre de l'OS7 par rapport à d'autres programmes

Le territoire de POCTEFA est concerné sur la période 2014-2020 par d'autres programmes, notamment ceux cofinancés par des fonds européens : les programmes opérationnels de l'objectif Compétitivité régionale et emploi dans le cadre de la politique de cohésion au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), les programmes de développement rural financés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et les programmes de coopération territoriale dans le domaine transnational et régional (SUDOE, Interreg Europe). Dans le domaine spécifique de l'environnement, les programmes de gestion directe de la Commission européenne HORIZON 2020 et LIFE fonctionnent sur le territoire, ce dernier étant le seul instrument financier de l'UE consacré exclusivement à l'environnement.

Selon l'«Évaluation ex-ante du POCTEFA 2014-2020», la mise en œuvre du Programme ne doit pas être conçue comme un programme isolé, mais doit tenir compte de la contribution d'autres programmes de financement européens existants avec lesquels il partage des domaines d'action, des instruments, des publics cibles, etc. afin de garantir un développement harmonieux qui réduit les différences entre les différentes régions et, en même temps, favorise et promeut une plus grande efficacité dans les résultats et les impacts des actions financées, ainsi qu'une plus grande durabilité de celles-ci.

Cette évaluation a réalisé une analyse de la mise en œuvre du POCTEFA dans le domaine de la protection et de l'amélioration des écosystèmes transfrontaliers par rapport à celle d'autres initiatives de financement communautaire qui interviennent sur le même territoire et qui comportent des objectifs ou des priorités similaires à l'OS7 du POCTEFA. Les programmes qui ont été pris en compte dans cette analyse sont présentés dans la figure ci-dessous.

Figure 41. Programmes ayant un impact sur le territoire analysés



Source : Élaboration interne.

Depuis le début de la programmation 2014-2020 jusqu'à aujourd'hui, une centaine³⁶ de projets se développent ou ont été développés sur le territoire du POCTEFA dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes, soutenus tant par POCTEFA que par ces autres programmes, qui ont mobilisé plus de 241 millions d'euros³⁷.

Un peu plus de la moitié de ces projets ont été financés par LIFE, POCTEFA et le programme opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020, qui se distinguent comme les programmes les plus actifs dans ce domaine sur le territoire transfrontalier.

Certains programmes, comme Interreg Europe ou Interreg SUDOE, incluent dans leur stratégie le soutien à des projets liés au patrimoine naturel, qui n'ont pas été pris en compte dans cette analyse car ils sont davantage axés sur le développement durable du tourisme³⁸ que sur la protection, la conservation et/ou l'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité.

En termes financiers, le programme LIFE est celui qui mobilise le plus grand volume d'investissement, même s'il faut tenir compte du fait que les données utilisées incluent des actions dans des zones situées en dehors de l'espace POCTEFA.

³⁶ Pour la quantification de ces projets, un critère de proximité thématique a été appliqué. Dans les programmes FEDER, ceux financés dans l'IP 6d (domaine d'intervention 085 "Protection et renforcement de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure écologique") ont été comptabilisés ; dans le programme LIFE, ceux de Nature et Biodiversité auxquels participent les entités POCTEFA ; et dans le programme HORIZON 2020, ceux du SC5-Action climatique, efficacité des ressources et matières premières auxquels participent les entités POCTEFA et qui sont liés à la nature et/ou à la biodiversité.

³⁷ Le coût total des projets impliquant des entités bénéficiaires opérant dans l'espace POCTEFA a été pris en compte.

³⁸ Pour les programmes financés par le FEDER, les projets de l'IP 6c "Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel".

Parmi les programmes qui ne sont développés que dans les territoires de l'espace de coopération transfrontalière, se distingue l'investissement mobilisé par le PO FEDER Catalogne 2014-2020, qui est encore plus élevé que celui correspondant au POCTEFA, malgré le fait qu'il couvre un territoire beaucoup plus petit.

Tableau 29. Résumé de la mise en œuvre des projets de protection et d'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité sur le territoire du POCTEFA

Programme	Projets financés		Coût total	
	N°	%	Euros	%
LIFE	20	21,7%	100.573.630,00 €	41,6%
PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne	14	15,2%	6.134.255,79 €	2,5%
POCTEFA	13	14,1%	22.121.359,60 €	9,1%
Interreg SUDOE	10	10,9%	15.396.520,74 €	6,4%
HORIZON 2020	10	10,9%	56.993.138,91 €	23,6%
PO FEDER-FSE-IEJ Aquitaine	9	9,8%	3.396.277,00 €	1,4%
PO FEDER Cataluña	8	8,7%	26.336.043,20 €	10,9%
PO FEDER País Vasco	5	5,4%	8.372.704,02 €	3,5%
PO FEDER La Rioja	2	2,2%	2.414.993,69 €	1,0%
PO FEDER-FSE Languedoc-Rousillon	1	1,1%	168.000,00 €	0,1%
Interreg Europe	0	0,0%	0,00 €	0,0%
PO FEDER Aragón	0	0,0%	0,00 €	0,0%
PO FEDER Navarra	0	0,0%	0,00 €	0,0%
TOTAL	92	100,0%	241.906.922,95 €	100,0%

Source : Élaboration interne basée sur les données de mise en œuvre des programmes.

L'analyse de la complémentarité de la mise en œuvre de POCTEFA avec d'autres programmes s'est basée, d'une part, sur l'évaluation du niveau de coordination entre les autorités de gestion et, d'autre part, sur la localisation des projets et leur portée (espèces, variétés ou écosystèmes concernés par les actions menées).

Les recommandations de l'évaluation ex-ante relatives à la cohérence externe soulignent l'importance d'une collaboration active entre les différents programmes mentionnés. Actuellement, le **niveau de coordination** entre les autorités de gestion des différents programmes analysés peut être qualifié de moyennement faible, car il n'existe pas d'organes ou de réseaux de coordination formels.

Dans le cas spécifique du POCTEFA, des contacts sont maintenus avec certains de ces programmes, dans le but de coordonner des interventions qui peuvent coïncider dans la thématique ou le territoire d'application. Il existe des différences dans l'intensité et la structure de cette coordination du POCTEFA avec les différents programmes en fonction de la proximité territoriale et fonctionnelle des autorités de gestion et des entités qui composent chaque partenariat.

Ainsi, la coordination avec le programme Interreg SUDOE est la plus fluide et la plus intense, ainsi que celle établie avec les programmes opérationnels régionaux du FEDER et du FSE dans les territoires de la zone POCTEFA.

Bien qu'il n'existe pas d'outil ou de mécanisme formel pour la coordination et la gestion des synergies entre les programmes, trois axes de travail fondamentaux ont été identifiés à cet égard :



- **Communication informelle de nature technique** concernant les bénéficiaires potentiels et/ou les projets. Cette communication est intensifiée lors des phases d'évaluation des candidatures de projets dans les appels successifs, et vise à éviter les doublons dans la sélection des opérations. On considère que ce mécanisme permet une plus grande complémentarité et efficacité dans la gestion des ressources financières disponibles. Il a été appliqué principalement entre POCTEFA et le programme Interreg SUDOE.
- **Analyse des synergies dans les candidatures avant la sélection des opérations** POCTEFA par rapport à d'autres projets cofinancés par l'UE. La procédure appliquée consiste en l'inclusion d'une section spécifique dans les formulaires de candidature à laquelle les entités promotrices doivent répondre, présentant le contexte du projet et justifiant sa contribution aux stratégies et politiques européennes, nationales, régionales et locales, ainsi que les synergies du projet avec d'autres initiatives financées par des fonds européens. Il est considéré comme un bon point de départ, car il fournit des informations pour la prise de décision visant à renforcer les synergies entre POCTEFA et d'autres programmes.
- **Participation des membres institutionnels du partenariat POCTEFA à l'évaluation des candidatures de projets dans chaque appel.** Il s'agit d'entités qui participent à la gestion d'autres programmes (par exemple, les programmes opérationnels régionaux du FEDER ou Interreg SUDOE), qui apportent leur connaissance des priorités d'action et des opérations qui sont déjà financées par d'autres moyens, et dont les évaluations fournissent une vue d'ensemble plus stratégique qui facilite l'allocation de ressources capables de maximiser la complémentarité entre les programmes.

Cependant, toutes les procédures susmentionnées n'ont pas toujours été appliquées, et la coordination est plus faible entre le POCTEFA et d'autres programmes pertinents qui travaillent avec le même territoire, tels que LIFE et HORIZON 2020. Ces deux programmes financent un volume important d'initiatives dans la zone transfrontalière dans le domaine de la protection et de la préservation des écosystèmes, et il n'existe pas de mécanisme ou d'organe formel ou informel de communication avec eux, ce qui peut être un facteur limitant lorsqu'il s'agit de maximiser l'efficacité de l'allocation des ressources financières.

Par conséquent, bien que le fonctionnement des mécanismes de coordination entre POCTEFA et les programmes les plus pertinents mis en œuvre sur le territoire soit considéré comme adéquat, des améliorations sont possibles lorsqu'il s'agit de renforcer les synergies entre les projets financés par différents canaux, notamment par la coordination des actions menées par chaque programme en termes de capitalisation des résultats obtenus par leurs projets.

En ce qui concerne la **complémentarité et la non-redondance** entre les programmes, une analyse a été réalisée sur la base des données disponibles sur la mise en œuvre de tous les programmes (localisation des projets soutenus et espèces, écosystèmes ou variétés sur lesquels on agit), en obtenant une évaluation sur une échelle de trois niveaux : "aucune redondance", comme niveau le plus positif, "redondance partielle", comme niveau intermédiaire, et "redondance maximale" comme situation la moins favorable, dans laquelle tant les zones dans lesquelles on agit que les espèces ou écosystèmes concernés coïncident en grande partie.

Tableau 30. Complémentarité avec d'autres programmes dans le même territoire

Programme	Localisation des projets	Espèces / variétés / écosystèmes concernés	Niveau de redondance*
LIFE 	Aquitaine, Aragón, Cataluña, La Rioja, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Navarra, País Vasco	<ul style="list-style-type: none"> Forêts, écosystème marin, zones côtières, prairies, rivières. Oiseaux, aigle de Bonelli, grands carnivores, érismanure à tête blanche, ours brun, populations invasives d'amphibiens, gypaète barbu, triton du Montseny. 	
Interreg SUDOE 	Aquitaine, Aragón, Cataluña, La Rioja, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Navarra, País Vasco	<ul style="list-style-type: none"> Eau, eaux de surface et souterraines, forêts, rivières, zones de montagne ouvertes, milieux méditerranéens, prairies de fauche, sols, zones humides, terrains contaminés. Anguilles, plantes aromatiques-médicinales et races autochtones. 	
Interreg Europe 	-	- Aucune	
HORIZON 2020 	Barcelona, Bizkaia, Gipuzkoa, Girona, Haute-Garonne, La Rioja, Lleida, Navarra, Tarragona	<ul style="list-style-type: none"> Forêts, eaux profondes, écosystèmes marins, rivières, lagons, environnement aquatique. Abeilles. 	
PO FEDER Aragón 	-	- Aucune.	
PO FEDER Cataluña 	Barcelona, Girona, Lleida, Tarragona	<ul style="list-style-type: none"> Systèmes de dunes, sentiers d'élevage, parc naturel des Aiguamolls de l'Empordà, zones fluviales métropolitaines. Herpétofaune. 	
PO FEDER La Rioja 	La Rioja	<ul style="list-style-type: none"> Zones humides. Faune sauvage, ressources génétiques forestières 	
PO FEDER Navarra 	-	- Aucune.	
PO FEDER País Vasco 	Araba/Álava, Bizkaia, Gipuzkoa	<ul style="list-style-type: none"> Berges de rivières et de fleuves, enclave botanique. Flore singulière. 	
PO FEDER-FSE-IEJ Aquitaine 	Pyrénées-Atlantiques	<ul style="list-style-type: none"> Zones humides de la Plaine d'Anso. Chèvre des Pyrénées (bouquetin ibérique), lépidoptères, odonates, anguille, saumon atlantique, truite de mer, lamproie marine et lamproie de rivière. 	
PO FEDER-FSE Languedoc-Roussillon 	Pyrénées Orientales	- Rivières (Tech et affluents).	
PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 	Pyrénées-Atlantiques, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> Milieux aquatiques et zones humides, milieux secs, rocheux et forestiers, Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. 	
* Légende :  Aucune redondance  Redondance partielle  Redondance maximale			

Source : Élaboration interne basée sur les listes d'opérations approuvées et les bases de données des projets.

Les programmes LIFE et Interreg SUDOE présentent le plus haut degré de redondance par rapport à POCTEFA, étant donné qu'ils soutiennent des projets dans la plupart des territoires transfrontaliers et qu'ils visent également à préserver des milieux et des espèces qui coïncident en grande partie avec ceux couverts par les projets financés par POCTEFA.

Toutefois, il convient de garder à l'esprit que le chevauchement territorial a été évalué au niveau NUTS3 ou NUTS2, de sorte que la redondance dans ce cas n'implique pas nécessairement une connotation négative. Les cas identifiés comme les plus redondants mettent essentiellement en évidence la nécessité d'une extrême vigilance et d'une coordination entre les programmes afin d'éviter les doublons et les doubles financements.

Dans ce sens, il a été observé une prise de conscience des entités bénéficiaires elles-mêmes, qui prennent l'initiative d'orienter chaque projet vers la source de financement la plus appropriée, dans le but de maximiser les complémentarités entre les projets, qui se traduisent donc par une complémentarité entre les programmes.

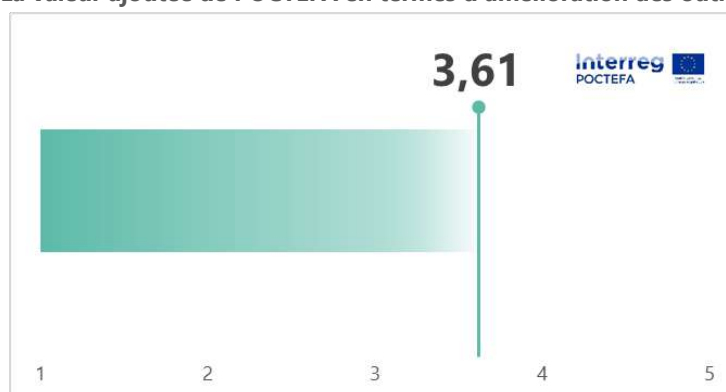
4.3. Valeur ajoutée du POCTEFA par rapport à d'autres programmes

L'analyse de la cohérence de l'OS7 de POCTEFA est complétée par une évaluation des éléments qui apportent une valeur ajoutée aux projets cofinancés par POCTEFA dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers.

D'une part, le niveau de satisfaction des porteurs de projets et des responsables du Programme a été pris en compte et, d'autre part, une analyse comparative coût-efficacité a été réalisée par rapport à d'autres programmes qui agissent sur le territoire en faveur de l'amélioration de la qualité des écosystèmes, afin de déterminer la valeur ajoutée de POCTEFA en termes de relation entre coût et efficacité.

En ce qui concerne la **valeur ajoutée perçue** par les entités participant au Programme, elle est considérée globalement comme moyenne-haute. Sur une échelle de 1 à 5³⁹, la valeur ajoutée du POCTEFA se place sur les 3,61 points.

Figure 42. La valeur ajoutée de POCTEFA en termes d'amélioration des outils de gestion



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 18).

Il convient de noter que la principale valeur ajoutée de POCTEFA est liée à son approche territoriale. La proximité des projets soutenus, son caractère frontalier, permet d'aborder des problèmes communs avec des solutions conjointes, en travaillant avec des espèces, des variétés et des écosystèmes partagés et en répondant aux défis et aux besoins particuliers de la zone.

³⁹ Où 1 est "Aucune valeur ajoutée" et 5 est "Valeur ajoutée maximale".

Cet avis est également partagé par les entités chargées de la dynamisation du Programme consultées, qui soulignent comme principale valeur ajoutée son caractère moins sectoriel et plus lié aux problèmes du territoire. Elles soulignent également comme une valeur ajoutée la complémentarité du POCTEFA avec d'autres programmes qui opèrent dans la région et qui soutiennent également des actions dans le domaine de la préservation de la biodiversité.

Un autre facteur déterminant de la valeur ajoutée identifiée est lié aux méthodologies développées par les projets, et au fait que les outils ont un caractère partagé et spécifique au territoire, puisqu'ils permettent aux agents compétents en matière de préservation de la biodiversité de développer leurs actions de manière coordonnée dans les écosystèmes qu'ils partagent.

Un autre élément qui ajoute de la valeur aux projets est leur capacité à générer des connaissances spécifiques sur la protection et l'amélioration des écosystèmes avec des applications spécifiques dans la région. Toutefois, on constate qu'il est encore possible de capitaliser ces connaissances, en coordonnant leur diffusion afin d'obtenir une plus grande utilisation par les différents publics cibles, en dehors des partenariats qui les génèrent. Cette ligne de travail est considérée comme fondamentale pour consolider les résultats obtenus, ainsi que pour élargir l'impact des actions soutenues par le Programme.

La tradition de coopération entre les entités bénéficiaires que l'on retrouve dans les projets POCTEFA n'est pas aussi courante dans d'autres types de programmes de coopération transnationale, tels que LIFE, SUDOE, HORIZON 2020 ou Interreg Europe, et ne se retrouve pas dans les programmes régionaux financés par le FEDER. Cette connaissance mutuelle, qui est un catalyseur d'initiatives et de développement de solutions et d'approches communes, est un autre élément de valeur ajoutée à souligner.

En résumé, les éléments de valeur ajoutée suivants de l'intervention POCTEFA dans le domaine de la préservation et de l'amélioration des écosystèmes transfrontaliers sont pertinents :

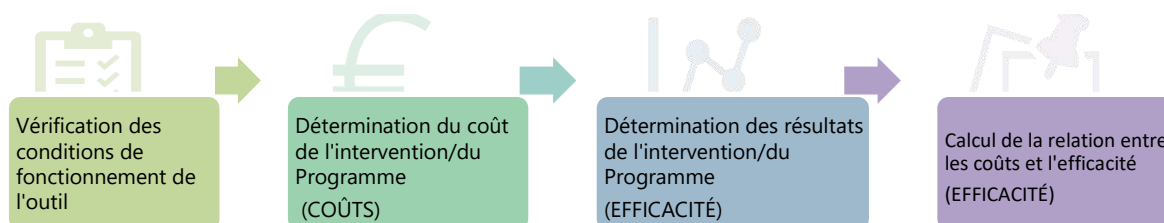
- **Approche territoriale** : proximité des projets, ce qui permet d'aborder des problèmes communs et de développer des solutions conjointes pour les espèces et les milieux naturels spécifiques à la zone.
- Caractère **moins sectorielle** et plus liée aux problèmes spécifiques du territoire.
- **Complémentarité** avec d'autres programmes sectoriels.
- **Caractère partagé** et spécifique des outils de gestion développés.
- **Tradition de coopération et de connaissance mutuelle** entre les promoteurs de projets, ce qui favorise la génération d'initiatives.

Pour déterminer la valeur ajoutée du POCTEFA en termes de **coût-efficacité**, une analyse a été réalisée pour comparer l'efficacité économique du Programme dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes (OS7) avec celle d'autres programmes. En appliquant cet outil d'analyse, POCTEFA a été comparé à d'autres interventions axées sur le même objectif, afin de déterminer laquelle est la plus efficace, dans le sens où elle permet d'obtenir un résultat spécifique au coût le plus bas possible.

Cette analyse permet d'évaluer grossièrement quel type d'intervention donne les meilleurs résultats en fonction de l'objectif final et des ressources disponibles. Il est néanmoins nécessaire de souligner ses limites, principalement dues au fait qu'il se concentre sur une seule dimension (l'effet mesurable partagé par les programmes), ce qui simplifie l'évaluation de l'efficacité des différents résultats attendus.

Dans un premier temps, il a été vérifié que les conditions nécessaires à l'application de cet outil sont réunies. Dans les cas où ces conditions sont remplies et où l'on a accès à des données comparables, nous avons procédé, d'une part, à la détermination du coût de l'intervention dans le domaine de la protection et de l'amélioration des écosystèmes et, d'autre part, à la détermination de ses résultats sur la base d'informations secondaires. Avec ces deux valeurs, la relation entre les coûts et l'efficacité de chaque programme a été calculée, ce qui permet de les comparer entre eux.

Figure 43. Schéma d'application de l'analyse coût-efficacité



Source : Élaboration interne.

Pour réaliser cette analyse, il est nécessaire de disposer de données quantitatives sur les paramètres de base suivants :

- **Coût total appliqué par les projets** ou, alternativement, **coût total des projets**, comme indicateur des dépenses effectivement encourues (ou prévues) pour réaliser les activités (dépenses totales déclarées par les projets approuvés ou dépenses totales programmées allouées aux projets approuvés). Il permet de déterminer le coût des interventions.
- **Les indicateurs de productivité**, comme mesure des résultats obtenus directement par la mise en œuvre des projets, en considérant leur valeur cible pour 2023 et leur valeur réalisée (dernières données disponibles). Il permet de déterminer les résultats des interventions.

Malgré le fait que les objectifs des programmes à comparer soient très similaires (parmi ceux énumérés dans la figure 40 de ce rapport), il est important de noter que les suivants sont les plus communs⁴⁰, chacun d'entre eux dispose de différents indicateurs de productivité pour mesurer son efficacité. Cela signifie que le critère du coût comparatif ne peut être appliqué qu'à ceux dont les indicateurs de productivité sont identiques ou de même nature que ceux de POCTEFA.

⁴⁰ Considérant les axes ou priorités d'investissement liés à la protection et à la valorisation de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, le manque de données actualisées à la même date sur ces paramètres a conditionné la sélection des programmes avec lesquels effectuer la comparaison.

Compte tenu de ce qui précède, la valeur ajoutée de POCTEFA n'a pu être déterminée par cette méthode qu'en ce qui concerne Interreg SUDOE et le PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne, et en utilisant uniquement le coût unitaire programmé comme élément de comparaison, mais pas le coût unitaire réellement engagé.



NOTE METHODOLOGIQUE

La relation entre les coûts et l'efficacité, en tant que variable utilisée pour faire la comparaison entre les programmes, a été exprimée en utilisant le paramètre des coûts unitaires.

Les coûts unitaires sont compris comme le coût de réalisation de chaque unité dans laquelle le résultat spécifique est mesuré, et ont été calculés comme suit, compte tenu des informations disponibles pour chaque programme :

Coût unitaire programmé = rapport entre le coût total des projets approuvés et la valeur cible de l'indicateur de productivité.

Suite à l'application de cette méthode, on observe que POCTEFA est le programme ayant la plus grande valeur ajoutée par rapport à l'efficacité de son soutien aux projets dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes, avec un coût d'environ 884.000 euros par unité d'outils développés, inférieur à ceux des deux programmes avec lesquels la comparaison a été faite.

Tableau 31. Comparaison des coûts unitaires programmés, POCTEFA vs. autres programmes, PI 6d

Programme	PI	Indicateur de productivité	Coût unitaire (programmé)
Interreg SUDOE	6d	OI_53 - Nombre d'outils et de modèles développés pour améliorer la connaissance, la gestion et la qualité écologique des zones SUDOE.	1.283.043,40 €
PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées y Garonne	6d	8 - Nombre de nouveaux outils/dispositifs déployés pour des actions d'information, de sensibilisation et de soutien	1.039.397,49 €
POCTEFA	6d	3P3 - Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des sites POCTEFA	884.854,38 €

Source : Élaboration interne sur la base de SIGEFA (mars 2021) et des rapports annuels de mise en œuvre des programmes (2019).

Pour compléter l'analyse, un exercice supplémentaire a été réalisé en utilisant une méthode différente de la précédente, qui permet de comparer l'efficacité de POCTEFA avec un plus grand nombre de programmes en termes plus qualitatifs.



Dans ce cas, l'efficacité a été mesurée pour chaque programme sur une échelle (efficacité élevée, moyenne ou faible), en comparant le degré d'atteinte de leurs résultats par rapport à leur niveau d'exécution financière⁴¹.

Les paramètres utilisés sont les mêmes que dans l'analyse précédente, mais l'exigence selon laquelle les programmes doivent avoir des indicateurs identiques ou similaires est éliminée, car on compare le niveau des ressources utilisées pour atteindre les résultats, quels qu'ils soient.



NOTE METHODOLOGIQUE

L'efficacité a été exprimée sous forme de taux (%) en utilisant le paramètre de réalisation des résultats, compris comme le rapport entre la valeur atteinte par l'indicateur et la valeur cible pour 2023. Dans le cas de plus d'un indicateur lié à la PI 6d, la réalisation des résultats a été estimée comme la moyenne du niveau de réalisation de tous les indicateurs.

L'exécution financière a également été calculée sous forme de taux (%) en divisant le total des dépenses déclarées par le total des dépenses programmées pour les projets approuvés (en considérant les projets du domaine d'intervention 085 "Protection et renforcement de la biodiversité, protection de la nature et infrastructures écologiques" figurant dans les listes d'opérations publiées les plus récentes).

Ainsi, en fonction des informations disponibles, cette analyse pourrait être appliquée aux programmes suivants, en plus du POCTEFA lui-même :

- **PO FEDER Cataluña 2020-2014.**
- **PO FEDER País Vasco 2020-2014.**
- **PO FEDER La Rioja 2020-2014.**
- **PO FEDER-FSE-IEJ Aquitaine 2014-2020.**

L'application de cette méthode met à nouveau en évidence la valeur ajoutée du POCTEFA 2014-2020 en termes de rapport coût-efficacité par rapport aux autres programmes mobilisés sur le territoire transfrontalier. Le Programme est très efficace et atteint un niveau de résultats compatible avec son niveau d'exécution financière.

Tableau 32. Comparaison qualitative de l'efficacité, POCTEFA vs. autres programmes, PI 6d

Programme	PI	Résultats atteints (%)	Exécution financière (%)	Niveau d'efficacité
PO FEDER Cataluña 2020-2014	6d	32,9%	19,8%	Haut
PO FEDER La Rioja 2020-2014	6d	0,0%	8,5%	Faible
PO FEDER País Vasco 2020-2014	6d	8,3%	47,3%	Faible
PO FEDER-FSE-IEJ Aquitaine 2014-2020	6d	6,2%	65,4%	Faible
POCTEFA	6d	66,3%	63,7%	Haut

Source : Élaboration interne sur la base de SIGEFA (mars 2021) et des rapports annuels de mise en œuvre des programmes (2019).

⁴¹ Le degré d'efficacité le plus élevé est évalué comme le cas où une réalisation supérieure des résultats est obtenue avec un niveau inférieur d'exécution financière et, inversement, le degré d'efficacité le plus faible comme le cas où une exécution élevée des ressources financières planifiées conduit à une réalisation faible des résultats.



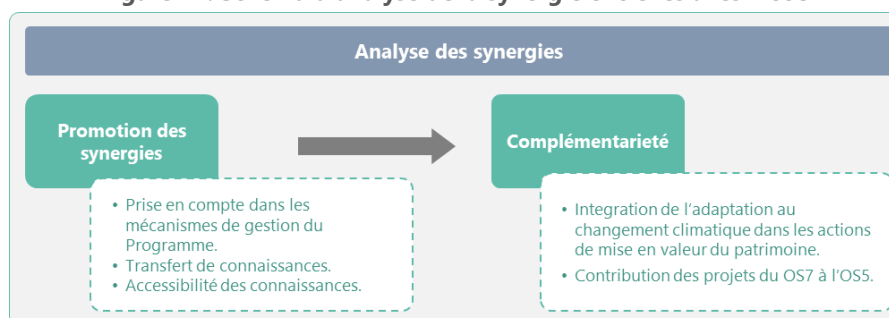
5. Synergies entre les projets de valorisation des ressources locales (Axe 3) et les projets de lutte contre le changement climatique (Axe 2)

5.1. Objectif et approche de l'analyse des synergies

L'analyse de cette section se concentre sur l'évaluation du degré de synergie entre les projets soutenus par POCTEFA 2014-2020 dans les domaines du changement climatique et des risques naturels (axe 2) et de la protection et de l'utilisation durable des ressources locales (axe 3).

Cette évaluation a été réalisée en tenant compte de deux dimensions fondamentales : la promotion des synergies entre les initiatives des deux domaines thématiques par le Programme lui-même, et la complémentarité existante entre les projets approuvés.

Figure 44. Schéma d'analyse de la synergie entre les axes 2 et 3



Source : Élaboration interne.

5.2. Complémentarité et synergies entre les projets de l'axe 2 et de l'axe 3

Dans l'espace POCTEFA, il existe deux réalités étroitement liées sur lesquelles le Programme entend agir, et pour lesquelles il est essentiel de le faire de manière coordonnée.

D'une part, le territoire dans son ensemble est très vulnérable aux effets du changement climatique et des risques naturels (sécheresses, inondations, tempêtes, submersion marine, épisodes torrentiels, activité sismique, incendies ou érosion des sols).

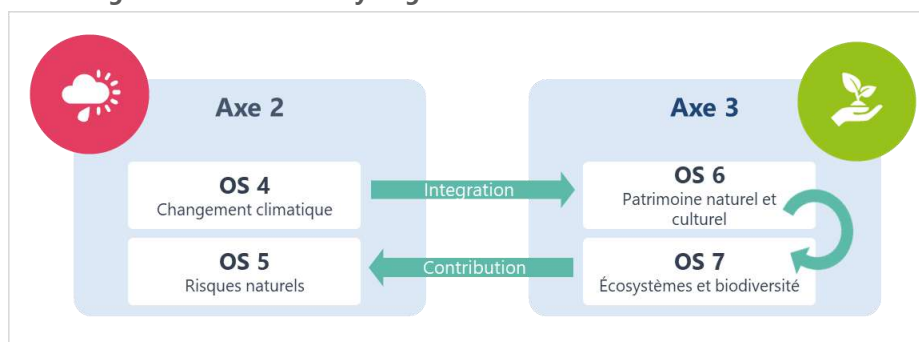
D'autre part, la zone transfrontalière dispose de ressources naturelles précieuses qui génèrent un développement économique grâce à leur mise en valeur, mais qui attirent une présence humaine croissante qui augmente la vulnérabilité du territoire.

Ainsi, le POCTEFA intervient dans le premier domaine en soutenant les projets encadrés dans l'axe 2, de prévention et de gestion du changement climatique et des risques, et dans le second à travers les projets de l'axe 3, de protection, valorisation et utilisation durable des ressources locales.

Il existe des complémentarités évidentes entre les deux axes et un potentiel important pour la génération de synergies de plusieurs façons, à la fois entre les axes et entre les objectifs spécifiques d'un même axe, en soulignant les options suivantes :

- Par l'intégration de mesures d'adaptation au changement climatique (axe 2, IP 5a, OS4) dans les projets de valorisation du patrimoine naturel (axe 3, IP 6c, OS6).
- Par la contribution des projets d'amélioration des écosystèmes (Axe 3, IP 6d, OS7) à la prévention des risques naturels (Axe 2, IP 5b, OS5).
- Par l'intégration de la perspective de valorisation des ressources (axe 3, IP 6c, OS6) dans les projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes et de la biodiversité (axe 3, IP 6d, OS7).

Figure 45. Potentiel de synergies entre l'axe 2 et l'axe 3 du POCTEFA



Source : Élaboration interne.

L'analyse des synergies et des complémentarités effectuée s'est basée sur ces trois types de relations en considérant à la fois le rôle du Programme comme dynamiseur et promoteur de synergies entre les projets des deux axes et les complémentarités et synergies effectives identifiées entre les projets approuvés dans l'axe 3 et l'axe 2.

● Rôle du Programme dans la promotion des synergies

Le Programme a favorisé les synergies entre les projets des axes 2 et 3 à un niveau modéré. D'un point de vue stratégique, il n'existe actuellement aucun mécanisme de coordination formel spécifique pour promouvoir les synergies entre les projets des deux axes d'action, mais cet aspect est pris en considération et certaines actions sont développées à cette fin.

Dans le processus d'évaluation des candidatures des projets de l'axe 3, leur contribution à l'environnement et au développement durable est analysée au moyen d'une section spécifique sur cette question. Ce champ d'information fournit une description générique de cette contribution, mais n'indique pas spécifiquement si le projet intègre ou non des aspects liés au changement climatique, ni comment il les prend en compte, ni s'il contribue à la prévention des risques naturels.

De même, un outil a été développé pour favoriser la diffusion des résultats des projets soutenus par POCTEFA depuis le début de la précédente période de programmation (2007-2013), ce qui constitue une nouveauté pour la période 2014-2020, et qui vise à promouvoir la collaboration entre les projets et entre les entités bénéficiaires.

Cet outil permet de connaître les réalisations des projets et d'accéder aux entités promotrices pour de plus amples informations sur des résultats spécifiques, de sorte que sa mise en œuvre est appréciée positivement. Cependant, un plus grand effort devrait encore être fait pour le diffuser, ainsi que pour le compléter par d'autres mécanismes qui renforcent l'orientation vers la capitalisation des résultats et la promotion des synergies entre les projets.

Dans ce sens, on observe une certaine difficulté à atteindre les entités bénéficiaires ou bénéficiaires potentielles, ce qui peut entraver la réalisation de l'objectif-cadre en ce qui concerne la capitalisation des résultats et la promotion des synergies entre les projets de différents axes.

Figure 46. Outil CAPITEFA pour favoriser les synergies entre projets



Source : <https://capitefa.poctefa.eu>

En plus de cet outil, le Secrétariat conjoint joue un rôle d'intermédiaire entre les porteurs de projets et les chefs de file des projets déjà approuvés, avec un impact indirect sur la promotion des synergies et des complémentarités.

Il traite les demandes dans la phase de conception des candidatures, dans les cas où les porteurs de projet contactent l'équipe, en leur fournissant des informations sur les objectifs et/ou les résultats d'autres projets déjà financés avec lesquels il peut y avoir des complémentarités, et en mettant en contact les nouveaux projets avec d'autres en cours de développement ou terminés (en fournissant les coordonnées, en signalant, etc.).

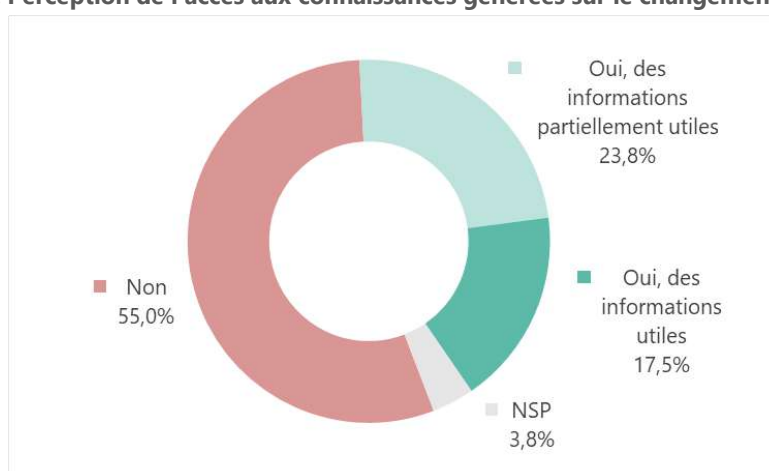
Il a également organisé des événements pour le lancement des appels à propositions, qui ont été des lieux de rencontre très utiles pour encourager le contact entre les porteurs de projets de différents axes et entre les porteurs de projets et le Secrétariat conjoint lui-même (pauses café, activités de mise en réseau, réunions avec le Secrétariat conjoint, etc.) L'impact de la COVID-19 sur ce type d'activités a été très négatif, ralentissant la mise en place de réunions en face à face et limitant ces actions à un format virtuel, jusqu'ici moins efficace.

Tant l'outil CAPITEFA que ces autres actions d'intermédiation menées par le Programme ont eu un impact modéré pour favoriser les synergies entre les axes 2 et 3, qui s'est principalement matérialisé par la mise à disposition des porteurs de projets des connaissances générées par les projets, qui peuvent être prises en compte dans la phase de conception de la candidature.

Parmi les partenaires de projets interrogés, la majorité (55,0%) déclare ne pas avoir eu accès aux connaissances générées par les projets dans le domaine du changement climatique lors de la conception de leurs projets de protection, de valorisation et d'utilisation durable des ressources locales, contre 41,3% qui affirment que le Programme leur a fourni des informations utiles ou partiellement utiles à cet égard. Les entités interrogées se sont exprimées dans le même sens.

Cependant, on peut constater que les entités promouvant les projets approuvés dans l'OS7 ont eu un plus grand accès, à travers le Programme lui-même, aux connaissances générées sur le changement climatique, qui pourraient être incorporées dans leurs projets, ce qui est cohérent avec l'approche plus environnementale que celle des projets de l'OS6 et, par conséquent, plus complémentaire.

Figure 47. Perception de l'accès aux connaissances générées sur le changement climatique



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 80).

Les entretiens réalisés montrent également que le principal moyen d'accéder à ces connaissances, en tant qu'étape initiale du processus d'intégration de la perspective du changement climatique dans les projets de protection, de valorisation et d'utilisation durable des ressources locales, est la recherche des informations disponibles et, dans une plus large mesure encore, l'échange d'informations qui a lieu au sein des partenariats. Ainsi, les entités qui participent à un plus grand nombre de projets ont un meilleur accès aux connaissances sur différents sujets et, par conséquent, une plus grande probabilité de proposer des projets complémentaires ou synergiques avec d'autres existants.

Tout ce qui précède suggère qu'il est encore possible d'améliorer la disponibilité des résultats obtenus et, par conséquent, de renforcer le rôle du Programme dans la promotion des synergies et, par conséquent, dans le renforcement de la coordination entre les projets.

Dans le même ordre d'idées, la plupart des porteurs de projets de l'axe 3 interrogés ont exprimé l'opinion que le POCTEFA n'a pas particulièrement encouragé la conception de projets prenant en compte les connaissances générées par les projets soutenus dans le cadre de l'axe 2 sur l'adaptation au changement climatique.

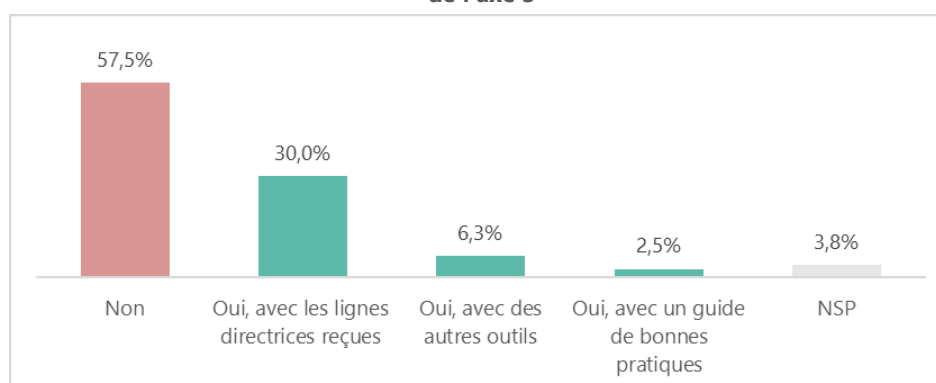
Il existe donc une opportunité de formaliser et d'élargir les canaux de capitalisation des résultats, afin que les connaissances générées puissent avoir un plus grand impact sur les porteurs de projets, par exemple, à travers la programmation d'événements spécifiques, le développement d'outils pour la recherche de partenaires ou la création de réseaux plus formels pour l'échange d'informations.

- **Intégration de mesures d'adaptation au changement climatique dans les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel**

L'utilisation par les porteurs de projets d'outils spécifiques pour intégrer la dimension d'adaptation au changement climatique et de prévention et gestion des risques dans les projets de l'axe 3 de protection, valorisation et utilisation durable des ressources locales a été limitée.

Seulement un peu plus d'un tiers des entités interrogées ont disposé de conseils, d'outils et/ou de guides de bonnes pratiques à cette fin, ce qui indique à nouveau un domaine à améliorer dans le soutien apporté par le Programme pour promouvoir ce type de synergies.

Figure 48. Perception de l'accès aux outils d'intégration du changement climatique dans les projets de l'axe 3

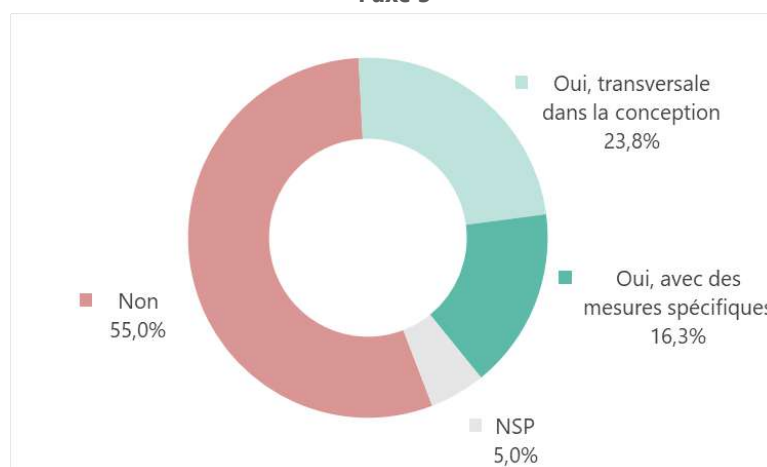


Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n=80).

En outre, le fait de disposer de ces connaissances ne se traduit pas nécessairement par leur intégration dans les projets. Il existe un certain équilibre entre les porteurs de projets de l'axe 3 interrogés qui déclarent ne pas avoir intégré de quelque manière que ce soit les mesures d'adaptation au changement climatique proposées par les projets de l'axe 2 dans leurs projets (55,0%), et ceux qui déclarent l'avoir fait, conformément à ce qui a été exprimé par les porteurs de projets interrogés.

Le niveau d'intégration de la perspective du changement climatique dans les projets de protection, de valorisation et d'utilisation durable des ressources locales est similaire dans les deux objectifs spécifiques de l'axe 3 (OS6 et OS7), avec une majorité modérée de ceux qui ne l'intègrent pas, soit à cause de l'approche des projets eux-mêmes, soit parce qu'ils ne disposent pas des connaissances nécessaires pour le faire.

Figure 49. Prise en compte des mesures d'adaptation au changement climatique dans les projets de l'axe 3



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 80).

Quelques exemples spécifiques ont été identifiés qui illustrent les cas dans lesquels des synergies sont établies par la prise en compte d'actions liées à l'adaptation au changement climatique, comme le projet ADNPYR, le projet PATRIM+, le projet FAUNAPYR ou le projet RESMED.

- **ADNPYR** envisage une ligne stratégique axée sur l'adaptation au changement climatique dans le cadre du développement d'une stratégie conjointe d'éducation à l'environnement, qui s'appuie sur les résultats obtenus dans le cadre d'un projet POCTEFA, l'OPCC.
- **PATRIM+** élabore un plan personnalisé pour améliorer la gestion de l'énergie et l'adaptation au changement climatique dans les centres de patrimoine rural de son réseau (musées ou installations).
- **FAUNAPYR** génère des informations et des indicateurs qui peuvent être utilisés pour la prise de décision dans les domaines de la conservation et de l'adaptation au changement climatique.
- **RESMED** comprend une analyse qui permet de prévoir et d'anticiper les effets du changement climatique pour 4 espèces commerciales de poissons et de crustacés, et de mieux définir les mesures d'adaptation ou d'atténuation.

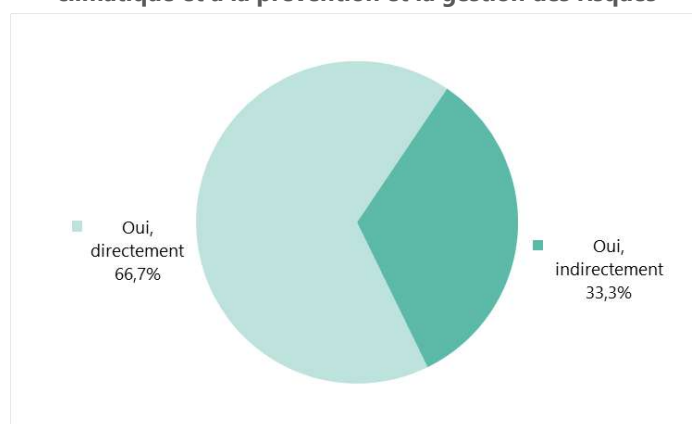
Cependant, l'intégration des mesures d'adaptation spécifiques développées par les projets POCTEFA dans les projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel est encore limitée. On considère donc qu'il existe une marge d'amélioration pour renforcer le transfert des résultats obtenus par les projets de différents axes soutenus par POCTEFA, dans ce cas, en renforçant le partage et l'accès aux connaissances générées en termes d'adaptation au changement climatique qui peuvent être applicables à des secteurs clés du territoire, comme le tourisme ou la protection de la biodiversité.

- **Contribution des projets d'amélioration des écosystèmes à la prévention des risques naturels**

Bien que les données ci-dessus suggèrent que l'intégration de la perspective du changement climatique est partielle dans les projets de protection, d'amélioration et d'utilisation durable des ressources, tous les répondants considèrent que leurs projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes contribueront directement ou indirectement à promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques.

Ceci est cohérent avec le profil des actions incluses dans l'OS7, visant à préserver les écosystèmes, en renforçant leur rôle clé dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Figure 50. Perception de la contribution des projets de l'axe 3 à l'adaptation au changement climatique et à la prévention et la gestion des risques



Source : Enquête auprès des entités bénéficiaires des projets POCTEFA 2014-2020 (février – mars 2021 ; n= 18).

Une analyse documentaire plus approfondie des projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes montre que, dans l'ensemble, ils contribuent faiblement à la prévention des risques naturels dans la zone transfrontalière.

Un seul des treize projets approuvés dans l'OS7 a été identifié comme contribuant directement à la prévention des risques naturels, à savoir H2Ogurea.

- **H2Ogurea**, qui assure la sécurité des personnes face aux risques naturels en réalisant des travaux pour protéger les personnes et les biens contre les inondations et le manque d'eau potable.

Les projets de prévention et de gestion des risques sont très localisés dans l'axe 2, PI 5b, OS5, et les synergies sont réduites avec celles de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes (axe 3, PI 6d, OS7).

- **Intégration de la perspective de valorisation des ressources dans les projets visant à protéger et à améliorer la qualité des écosystèmes et de la biodiversité**

Un troisième type de synergies a également été identifié entre les projets de l'OS6 et de l'OS7, encadrés par l'axe 3, dans le sens de leur contribution à la valorisation et à la gestion durable des ressources locales.







Plusieurs projets de protection et d'amélioration des écosystèmes transfrontaliers (30,8%) contribuent à la valorisation des ressources naturelles, en intégrant des actions en ce sens dans la conception du projet.

Les exemples les plus pertinents de ces synergies sont les projets FAUNAPYR et LINDUS-2.

- **FAUNAPYR** est axé sur une connaissance détaillée de la distribution de la faune, ainsi que sur sa valorisation en tant que ressource touristique, en tant qu'éléments clés de sa protection et de sa conservation.
- **LINDUS-2** comprend le développement d'une stratégie intégrée d'écotourisme transfrontalier, ce qui constitue une amélioration par rapport au projet précédent.

Enfin, en guise de synthèse, une évaluation globale du degré de synergie entre les projets de l'axe 2 et de l'axe 3 est donnée sur la base des trois dimensions analysées, en appliquant une échelle qualitative exprimée en trois niveaux : synergies élevées, synergies modérées et synergies faibles.

Tableau 33. Synthèse de l'évaluation des synergies entre les projets des axes 2 et 3

Domaine de synergie et/ou de complémentarité potentielle	Synergies effectives*
Intégration des aspects liés au changement climatique (OS4) dans les projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (OS6)	
Contribution des projets d'amélioration des écosystèmes (OS7) à la prévention des risques naturels (OS5)	
Intégration de la perspective de valorisation des ressources (OS6) dans les projets visant à protéger et à améliorer la qualité des écosystèmes et de la biodiversité (OS7)	
* Légende	
 Synergies élevées	 Synergies modérées
	 Synergies faibles

Source : Élaboration interne.

Il existe donc une opportunité de progresser dans la complémentarité entre les projets des axes 2 et 3 et dans la promotion des synergies, qui pourrait être axée de l'introduction de mécanismes plus tactiques jusqu'à leur prise en compte stratégique dans la programmation elle-même.

Au niveau stratégique, la proximité et l'interrelation entre ces trois domaines thématiques permettraient leur intégration dans un seul axe d'action qui couvrirait le développement d'une stratégie environnementale plus articulée, ce qui donnerait une plus grande cohérence à l'intervention de POCTEFA dans ce domaine.

À un niveau plus tactique, le Programme lui-même a le potentiel d'agir comme un intermédiaire entre des projets complémentaires ou synergiques, en mettant en place des mécanismes pour promouvoir la communication, la connaissance entre les projets et le transfert des résultats, en particulier dans la phase de conception des applications, car c'est le moment clé pour définir leur approche. La complémentarité pourrait également être spécifiquement considérée comme un critère de sélection ou, du moins, un champ descriptif pourrait être inclus dans les formulaires de candidature afin de permettre une évaluation plus rigoureuse de cet aspect au stade de la sélection des projets.

6. Conclusions

6.1. Réponses aux questions d'évaluation

Les questions d'évaluation proposées par le partenariat dans le plan d'évaluation sont au nombre de 12 (4 questions prioritaires et 8 questions secondaires), auxquelles ont été ajoutées 10 questions supplémentaires, convenues par l'équipe d'évaluation avec la direction du Programme.

L'évaluation globale de la **mise en œuvre** de l'axe 3 du Programme est positive, fondamentalement en ce qui concerne le degré d'avancement des projets de l'OS6 et la capacité des projets à mobiliser différents profils d'agents clés sur le territoire. La situation d'urgence sanitaire du COVID-19 a ralenti la mise en œuvre, affectant particulièrement les projets de l'OS6 approuvés lors du 2ème appel et les projets de l'OS7 lors du 3ème appel.

En termes d'**efficacité et d'impact**, l'évaluation d'un point de vue global est positive, soulignant la contribution du Programme à l'amélioration de l'offre touristique du territoire transfrontalier, ainsi que son rôle moteur dans le développement de stratégies conjointes pour la protection de la biodiversité. Le POCTEFA 2014-2020 contribue de manière positive, bien que non décisive, au développement économique du territoire transfrontalier, à l'augmentation de la visibilité des destinations touristiques de l'espace de coopération et à l'accroissement des flux touristiques. Il est également considéré que les outils de gestion développés dans le cadre de l'OS7 sont efficaces, notamment ceux liés à l'articulation des systèmes d'information et au suivi des habitats et des espèces. Cependant, l'impact des projets sur l'augmentation du nombre d'espèces protégées ou sur le contrôle des espèces invasives est moins important.

En ce qui concerne la **cohérence externe** de l'OS7, il est conclu qu'il existe un haut degré de redondance avec deux des programmes analysés (LIFE et Interreg SUDOE), étant donné qu'ils soutiennent des projets dans la plupart des territoires transfrontaliers et qu'ils visent également à préserver des environnements et des espèces qui coïncident dans une large mesure avec ceux couverts par les projets financés par POCTEFA. En outre, le niveau de coordination entre les autorités de gestion des différents programmes pertinents sur le territoire est moyen-faible.

En ce qui concerne les **synergies** entre l'axe 2 et l'axe 3, l'évaluation globale est modérée car, bien qu'il n'existe pas de mécanismes formels pour les promouvoir à partir du Programme au niveau stratégique, certaines complémentarités et l'intégration d'aspects synergiques entre les projets de différents axes et différents OS au sein de l'axe 3 sont observées.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des questions d'évaluation classées par critères, et indique les dimensions analysées pour chacune d'entre elles. On répond à toutes les questions et on procède à une évaluation globale⁴² en guise de conclusion générale basée sur les résultats du processus d'évaluation qui ont été recueillis en détail tout au long de ce rapport.

⁴²  Note la plus positive  Note moyenne  Note moins positive

Tableau 34. Synthèse des réponses aux questions d'évaluation

Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
Mise en œuvre	AD-1 Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes du développement durable est-elle mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Typologies et thèmes des projets. ▸ Dimension financière, territoriale et partenariale. ▸ Couverture territoriale. ▸ Degré de progrès physique et financier. ▸ Profil des entités bénéficiaires 	<p>Le POCTEFA soutient principalement des projets visant à développer des actions conjointes pour la gestion et la revalorisation du patrimoine naturel et culturel, avec un accent particulier sur les initiatives pour la création de produits touristiques transfrontaliers et la gestion conjointe des ressources du patrimoine naturel et culturel local (matériel et immatériel) dans une approche durable. La plupart d'entre eux adoptent une approche étroitement liée au territoire, ce qui constitue une caractéristique distinctive et spécifique des actions programmées dans l'OS6.</p> <p>En général, il s'agit de projets ayant une dimension financière importante, qui mobilisent un investissement supérieur à la moyenne de l'ensemble du Programme POCTEFA (avec un coût total moyen de plus de 2 millions d'euros), et qui mobilisent pour leur mise en œuvre plus de 180 entités réparties sur l'ensemble de la zone de coopération (principalement des autorités publiques locales, régionales et nationales).</p> <p>Le degré d'avancement des projets approuvés est élevé en termes généraux, malgré le fait que l'impact de l'urgence sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 a été notoire (causant des retards ou même empêchant l'exécution de certaines des activités programmées), et dépasse le degré d'exécution financière.</p> <p>L'avancement physique des actions est notamment plus faible dans les projets approuvés après le 2e appel, étant donné qu'ils étaient en phase de développement au moment où la situation d'urgence sanitaire a commencé au premier trimestre 2020 et ont donc été plus affectés.</p>	✓
	AD-2 De quelle manière et avec quel degré d'avancement l'intervention du Programme dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers est-elle mise en œuvre ?		<p>Le POCTEFA soutient principalement des projets visant à développer des actions conjointes pour la coordination et la gestion des espaces naturels, ainsi que le développement de stratégies et de plans conjoints pour la protection de la biodiversité.</p> <p>On constate une concentration importante sur des actions à forte composante de gestion conjointe et d'échange de connaissances pour une meilleure protection des différents écosystèmes présents sur le territoire : caractérisation des écosystèmes, études, surveillance et suivi des espèces ou encore réseau de laboratoires expérimentaux sont quelques exemples de ce type d'activités soutenues par le POCTEFA.</p> <p>Ces projets ont une nette tendance à la transversalité, conformément à la situation générale du Programme, de sorte que la plupart d'entre eux sont des actions qui impliquent des entités de plus d'une zone de l'espace de coopération et/ou sont développés sur un territoire qui transcende celui d'une seule zone du Programme.</p> <p>Les projets de l'OS7 ont une dimension financière moyenne proche de celle du Programme POCTEFA dans son ensemble, avec un coût total moyen de plus de 1,7 million d'euros, et mobilisent plus de 70 entités de la zone transfrontalière pour leur mise en œuvre. Le profil de ces entités est essentiellement public, avec une forte représentation des autorités publiques locales, régionales et nationales, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que d'autres groupes d'intérêt, notamment des ONG.</p> <p>Il existe une différence notable dans le degré d'avancement de la mise en œuvre des projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers qui ont démarré après leur approbation lors du 1er appel et ceux programmés après les 2e et 3e appels. Tous les projets du 1er appel ont pratiquement atteint ou même dépassé les résultats prévus.</p> <p>L'état d'avancement financier global de l'OS7 est en ligne avec le degré d'avancement de la mise en œuvre des projets de cet OS.</p>	✓




Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
Efficacité	6.1.a Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils permis aux destinations touristiques de la zone transfrontalière d'améliorer leur offre et de devenir plus attractives ?	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation / élargissement de l'offre touristique : création et amélioration des produits culturels et/ou touristiques, création et amélioration des équipements et infrastructures touristiques. Facteurs d'impulsion et obstacles à l'amélioration de l'offre touristique. 	<p>La multiplicité des projets développés dans ce domaine favorise la génération et la commercialisation de nouveaux produits touristiques et, par conséquent, l'élargissement de l'offre touristique sur le territoire. Ces projets ont la capacité de produire des résultats concrets et visibles en termes d'amélioration de l'attractivité et de l'offre touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Valorisation du patrimoine local dans le territoire transfrontalier. Amélioration des connaissances pour la conservation du patrimoine. Amélioration de l'offre et de la qualité des produits touristiques. <p>L'augmentation de l'offre touristique s'est matérialisée par la création de produits culturels et touristiques transfrontaliers, l'organisation d'équipements et d'infrastructures de valorisation du patrimoine naturel et culturel, la réhabilitation et/ou la création d'infrastructures d'accueil du public et de valorisation du patrimoine naturel et culturel, la professionnalisation et l'amélioration des équipements et des hébergements ou encore par des actions de structuration de l'offre touristique à l'échelle transfrontalière. La création de produits culturels et touristiques est particulièrement remarquable, notamment le développement d'expériences transfrontalières et de forfaits touristiques, l'organisation d'expositions ou de festivals, ou encore la création d'itinéraires, de circuits et de routes basés sur des thèmes communs.</p> <p>Parmi les facteurs internes qui ont facilité l'obtention de résultats en termes d'amélioration de l'attractivité touristique de la zone, se distinguent la bonne entente entre les entités bénéficiaires, le travail conjoint, la tradition de coopération, ou encore la coordination et la gestion adéquates des projets. La localisation des projets dans des zones ayant un attrait touristique consolidé, les tendances et la conscience sociale croissante de l'importance de la durabilité, ou encore l'augmentation de l'intérêt pour les activités de tourisme de nature suite à la pandémie, sont des éléments qui poussent également à l'expansion de l'offre.</p>	✓
	6.1.b Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué au développement économique du territoire transfrontalier ?	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de l'emploi dans le secteur du tourisme. Création et consolidation d'emplois liés à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel dans le cadre des projets approuvés. Amélioration de l'activité et du chiffre d'affaires des entreprises de services liés au tourisme. 	<p>La contribution des projets POCTEFA de valorisation du patrimoine naturel et culturel à la création d'emplois est évaluée comme positive, compte tenu de l'impact indirect que l'amélioration de l'attractivité de la destination et la génération d'une offre touristique ont sur la tendance croissante de l'emploi touristique dans la zone. Cependant, rien ne permet de relier les améliorations du niveau d'emploi dans le secteur du tourisme à l'intervention de POCTEFA dans le strict domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.</p> <p>Il existe un résultat direct en termes de création et de maintien d'emplois découlant de la mise en œuvre des projets au niveau général, puisque certains d'entre eux ont eu la capacité de générer et de consolider des emplois directement. Une grande majorité des projets ont eu un effet sur la création d'emplois, soit directement par l'embauche de personnes pour les équipes de gestion et de mise en œuvre du projet, soit indirectement par l'embauche de prestataires de services externes qui ont intégré du personnel pour fournir le service externalisé.</p> <p>En plus de ces emplois créés grâce au soutien reçu de POCTEFA pour développer les projets, il y a aussi ceux consolidés directement au sein des entités bénéficiaires et ceux consolidés indirectement par l'embauche d'entreprises externes pour réaliser les actions. Cependant, il n'a pas été possible de quantifier le volume d'emplois maintenus car des données complètes ne sont pas disponibles. Il y a également un résultat positif direct en termes de contribution du Programme à l'augmentation de l'activité et du chiffre d'affaires des entreprises de services liés au tourisme, découlant de la contractualisation d'entreprises locales pour couvrir les besoins en services externes pour l'exécution des projets.</p> <p>Tant les porteurs de projet que les responsables du Programme considèrent que le développement des actions soutenues par POCTEFA a été un facteur déterminant ou a eu une certaine influence sur l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises dans les activités touristiques, contribuant à ce que les services du territoire bénéficient davantage des effets du tourisme.</p>	✓



Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
	AD-3 Comment les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué à réduire l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine ?	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces qui s'inscrivent dans un processus de gestion durable et de réduction de l'impact des activités humaines. • Contribution des projets au développement durable. 	<p>La contribution des projets de l'OS6 à la réduction de l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine est à un stade avancé par rapport à l'objectif fixé pour la fin de la période (2023), étant donné que 57 des 80 sites mettent déjà en œuvre des processus de gestion durable et réduisent l'impact des activités humaines.</p> <p>Il y a une nette prédominance d'initiatives qui envisagent une approche de la durabilité en général et qui, en particulier, prévoient l'élaboration de mesures visant à réduire l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine.</p> <p>On constate donc que la nécessité de contribuer à réduire l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine est très présente dans la conception des projets approuvés. Cette approche de la durabilité, en plus d'être prévue dans la phase de conception des projets approuvés, se concrétise dans la phase de mise en œuvre.</p> <p>En ce qui concerne la mise en œuvre des interventions, la grande majorité des projets ont eu un certain effet sur le développement durable, l'intégration de la perspective environnementale, sociale et économique se démarquant comme le principal moyen de matérialiser cet effet.</p> <p>Bien que la contribution des projets soit considérée comme positive compte tenu de tout ce qui précède, on constate une certaine rareté des initiatives spécifiquement axées sur la réduction de l'impact sur les ressources naturelles, l'amélioration du contrôle de cet impact ou le développement de solutions visant à réduire les conflits d'usage afin de préserver le patrimoine naturel et culturel.</p>	✓
	AD-4 Dans quelle mesure les outils de gestion soutenus par l'OS7 ont-ils contribué à améliorer et à préserver la biodiversité ?	<ul style="list-style-type: none"> • Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des zones POCTEFA. • Habitats, espèces et milieux naturels qui bénéficient d'une aide pour atteindre un meilleur état de conservation. • Contribution à la prolifération des espèces envahissantes et aux risques sanitaires. 	<p>La contribution du Programme à l'amélioration et à la préservation de la biodiversité dans le territoire transfrontalier est considérée comme positive, grâce au développement d'outils de gestion et de stratégies conjointes à valeur ajoutée moyenne-haute et qui améliorent les outils existants.</p> <p>L'efficacité des outils est évaluée positivement en général, ceux qui ont été développés dans le domaine de l'articulation des systèmes d'information et de suivi étant considérés comme particulièrement efficaces.</p> <p>Les résultats sont modérément positifs en termes de volume de population protégée grâce à l'intervention du POCTEFA, et en termes de surface couverte par les outils et stratégies de gestion des écosystèmes. L'impact des projets sur l'augmentation du nombre d'espèces protégées est cependant moindre.</p> <p>L'effet du Programme sur la lutte contre les espèces envahissantes et les risques sanitaires est limité, principalement en raison du profil des projets approuvés, peu axés sur cet aspect.</p> <p>Parmi les facteurs qui favorisent la réalisation d'une meilleure préservation de la biodiversité, il faut souligner la collaboration établie au sein des projets, qui permet un échange de connaissances, une harmonisation des pratiques et l'unification des critères, aspects fondamentaux pour avancer de manière coordonnée dans l'amélioration des écosystèmes du territoire de POCTEFA.</p>	✓

Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
	AD-5 Dans quelle mesure l'OS7 a-t-elle été mise en œuvre conformément aux actions menées au cours de la période de programmation précédente ?	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des outils de gestion lors des programmations précédentes. Améliorations et/ou nouvelles fonctionnalités des outils de gestion par rapport aux outils existants. 	<p>Les leçons apprises ou les bonnes pratiques des projets POCTEFA précédents ont été prises en compte dans la mise en œuvre des projets approuvés dans le cadre de de l'OS7 à un niveau moyen, principalement dans les opérations impliquant les mêmes entités qui avaient participé aux initiatives POCTEFA précédentes d'où proviennent les expériences.</p> <p>Les leçons apprises, les bonnes pratiques et les connaissances antérieures générées dans les projets précédents ont été appliquées dans une plus large mesure si l'on considère à la fois celles provenant des initiatives financées par POCTEFA et les interventions soutenues par d'autres programmes (principalement LIFE et LIFE+, les programmes opérationnels régionaux du FEDER ou HORIZON 2020).</p> <p>Il convient de souligner l'application de connaissances scientifiques, propres ou provenant de tiers, ainsi que d'outils préalablement développés par les entités bénéficiaires des projets (méthodologies, bases de données, cartographies ou inventaires, entre autres). La prise en compte des enseignements antérieurs dans les nouveaux outils de gestion permet de développer des outils améliorés. Ces améliorations sont toutefois encore quelque peu limitées, puisque seuls les projets présentant un degré de développement plus élevé ont été pris en considération.</p>	✓
	6.4.a Les stratégies communes de protection de la biodiversité auraient-elles été possibles sans le financement de POCTEFA ?	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du rôle de POCTEFA pour le développement des stratégies. 	<p>Le soutien du POCTEFA 2014-2020 a été essentiel pour le développement de stratégies communes de protection de la biodiversité et, par conséquent, pour l'obtention de résultats en termes d'amélioration et de préservation de la biodiversité.</p> <p>L'existence du Programme, son orientation et les ressources financières dont il dispose ont été une incitation et un levier pour le développement des projets. Le POCTEFA a un rôle clair de moteur d'initiatives conjointes pour la protection et la gestion de la biodiversité dans le territoire transfrontalier, étant un instrument de référence et un support clé pour la formulation et le développement de stratégies qui rassemblent différentes institutions ayant des compétences dans ce domaine dans les trois pays qui composent la zone.</p> <p>Plus de trois quarts des porteurs de projets interrogés déclarent qu'ils n'auraient pas développé leur projet sans le soutien financier de POCTEFA, et le reste considère que ce soutien a été déterminant pour assurer une portée et/ou des résultats plus larges du projet.</p> <p>S'il est vrai que la tradition de collaboration existe déjà et est très consolidée entre de nombreuses entités, le développement et la mise en œuvre de stratégies communes ont été largement stimulés par l'existence du POCTEFA en tant que cadre programmatique et source de ressources financières spécifiques pour ce type d'initiatives sur le territoire.</p>	✓
	6.5 Dans quelle mesure l'OS7 a-t-il contribué à l'harmonisation de la mise en œuvre de la législation européenne sur la préservation des écosystèmes ?	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de mesures visant à harmoniser l'application du droit communautaire dans les projets. 	<p>La plupart des projets soutenus par le POCTEFA 2014-2020 dans le cadre de l'OS7 répondent d'une manière ou d'une autre aux enjeux d'amélioration de la mise en œuvre des directives communautaires sur les habitats, les oiseaux ou l'eau, mais ils sont peu nombreux à mener des actions visant expressément à consolider la mise en œuvre de ces directives à l'échelle transfrontalière. La contribution du Programme dans ce domaine peut être évaluée comme moyenne en termes généraux et indirects.</p> <p>Malgré le fait que le Programme lui-même donne la priorité à la sélection de projets ayant cette approche, comme le montre l'inclusion de critères spécifiques de sélection des projets pour la Priorité d'investissement 6d (OS7), liée à la mise en œuvre d'actions visant à améliorer l'application des règlements européens et à consolider leur transposition et leur mise en œuvre harmonisées au niveau transfrontalier, la plupart des projets sélectionnés ne sont pas axés sur cette question.</p> <p>La contribution du Programme dans ce domaine, à travers le soutien aux projets dans le cadre de l'OS7, est indirecte et se matérialise principalement par la collaboration établie au sein des projets entre les agents clés de la préservation des écosystèmes du territoire. Cette collaboration permet de partager les informations pertinentes, de développer des outils et des protocoles communs pour la gestion des écosystèmes frontaliers partagés et de coordonner les actions.</p>	✓

Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
Impact	AD-6 Dans quelle mesure les stratégies et actions de communication et de marketing menées dans le cadre des projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans l'OS6 ont-elles contribué à accroître la visibilité des destinations touristiques transfrontalières ?	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et évolution des stratégies conjointes de promotion du tourisme. • Réalisation d'actions de communication et/ou de marketing des destinations touristiques transfrontalières. 	<p>Le POCTEFA 2014-2020 soutient des actions ayant la capacité d'influencer la visibilité des destinations touristiques transfrontalières, y compris les pôles d'attraction ayant un haut niveau de visibilité au niveau national et international, ainsi que d'autres destinations touristiques moins connues et moins exploitées.</p> <p>Dans le cadre des projets, une activité intense est menée en termes d'actions de communication et/ou de marketing des destinations touristiques transfrontalières, ce qui s'avère être un facteur clé pour obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'offre et de l'attractivité des destinations touristiques dans la zone transfrontalière et de développement économique. Cependant, la plupart des plus de 50 actions de ce type développées ont une portée territoriale assez localisée.</p> <p>Outre les résultats tangibles en termes de promotion des destinations, les projets contribuent dans une large mesure à une meilleure structuration des stratégies de promotion du tourisme. Ces stratégies présentent des améliorations par rapport à d'autres développées précédemment, avec une pertinence particulière des améliorations en termes de rationalité et de cohérence, et contribuent de manière générale à une meilleure identification des destinations touristiques qu'elles couvrent et, en particulier, à accroître la visibilité de ces destinations touristiques.</p> <p>Malgré le développement important d'actions conjointes de promotion et de communication, la contribution des stratégies de promotion touristique soutenues par POCTEFA à l'amélioration du positionnement des destinations sur les nouveaux marchés est faible, ce qui pourrait être lié au type d'actions de promotion, largement limitées à l'utilisation de canaux et de médias ayant peu de portée et d'impact sur le positionnement touristique international d'un territoire.</p> <p>Il est à noter que les résultats de ces stratégies et actions sont principalement limités au territoire transfrontalier couvert par les projets en question, en cohérence avec l'approche principalement territorialisée des projets, mais il est à noter que ces stratégies et actions de promotion pourraient avoir un effet plus large à l'avenir dans la zone POCTEFA, notamment grâce à leur potentiel de transfert et d'application dans d'autres destinations du territoire.</p>	✓
	AD-7 Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué à augmenter le nombre de touristes visitant la zone de coopération ?	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des flux touristiques (nombre de visiteurs, nombre de nuitées et séjours moyens). • La saisonnalité des nuitées. 	<p>L'urgence sanitaire résultant du COVID-19, qui a touché tous les territoires dans lesquels le Programme opère, a eu un impact majeur sur le secteur du tourisme dans le monde entier, ce qui se reflète également dans les chiffres du territoire du POCTEFA pour 2020.</p> <p>Dans une temporalité plus large, et en considérant l'évolution antérieure à l'irruption du COVID-19, la croissance des voyageurs dans l'espace transfrontalier dépasse le taux de 7% en 2019 par rapport aux arrivées enregistrées en 2016, date à laquelle les projets du POCTEFA 2014-2020 ont commencé à être élaborés, ce qui indique que le territoire dans son ensemble améliore son niveau d'attractivité touristique.</p> <p>L'augmentation du nombre de visiteurs s'accompagne d'une nette tendance à la hausse du nombre total de nuitées dans l'ensemble de la zone POCTEFA au cours des quatre dernières années, bien qu'il existe des différences entre les différents territoires qui la composent.</p> <p>L'augmentation des nuitées d'origine étrangère est particulièrement remarquable, avec une tendance à la hausse dans tous les territoires espagnols et dans les territoires français (sauf dans le département de l'Ariège), ce qui témoigne d'une amélioration de l'attractivité touristique de l'ensemble de la zone transfrontalière sur les marchés internationaux.</p> <p>On observe également une légère tendance à la désaisonnalisation des nuitées dans certains territoires de la zone POCTEFA (Huesca, Lleida, Araba/Álava, Bizkaia, La Rioja, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales et Andorre), ce qui indique un certain progrès vers un tourisme plus durable, la pression touristique étant mieux répartie tout au long de l'année et l'activité économique étant générée de manière plus stable dans les différents mois de l'année.</p>	✓

Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
			<p>La durée moyenne des séjours présente une tendance légèrement à la baisse dans la zone POCTEFA, avec des différences entre les différents territoires qui la composent.</p> <p>Bien qu'il ne soit pas possible de quantifier la relation entre le développement des projets et l'évolution des variables touristiques sur le territoire, telles que les nuitées, la durée moyenne de séjour ou le volume global de touristes dans la zone frontalière, en général, les entités consultées dans le processus d'évaluation soulignent une contribution peu remarquable des projets développés dans le cadre de l'OS6 en termes d'augmentation des flux touristiques sur le territoire. Ils soulignent qu'ils contribuent dans une certaine mesure à l'augmentation du nombre de visiteurs sur le territoire, avec un impact moindre sur les nuitées et, encore moins, sur la durée moyenne des séjours.</p>	
	AD-8 Dans quelle mesure les effets potentiels sur l'environnement identifiés dans l'évaluation environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020 se sont-ils concrétisés suite au développement des projets soutenus par l'OS6 ?	<ul style="list-style-type: none"> Types de projets approuvés et risques environnementaux associés. Localisation des actions des projets approuvés. Intégration et application de mesures correctives. 	<p>Le POCTEFA 2014-2020 soutient majoritairement des actions qui, conformément aux dispositions de l'étude environnementale stratégique, ont un impact positif direct sur le territoire.</p> <p>Il y a peu de projets programmés dans l'OS6 qui peuvent avoir un impact potentiellement négatif, associé à la mise en œuvre d'actions physiques dans le territoire naturel ou urbain sur des actifs très sensibles d'intérêt naturel ou patrimonial. Les effets négatifs sont de courte durée et, une fois la normalité rétablie, les effets attendus apporteront au territoire des bénéfices qui feront plus que compenser les effets négatifs initiaux.</p> <p>L'évaluation de l'impact environnemental des projets en fonction de leur localisation dans des zones sensibles est déterminée par les informations disponibles, ce qui permet d'identifier 6 projets ayant des actions dans ces zones, certains avec un impact négatif potentiel, mais dans tous les cas soumis au respect de réglementations strictes pour minimiser leur impact environnemental.</p> <p>Il existe un niveau adéquat d'intégration et d'application des mesures correctives dans les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel. Plus de la moitié d'entre eux les envisagent dans leur phase de conception, et une proportion encore plus grande les applique ou les a appliqués pendant le développement du projet. Ces mesures visent principalement à réduire l'empreinte carbone découlant de la mise en œuvre des projets, grâce à l'intégration d'éléments tels que la réduction des déplacements, l'utilisation de moyens de communication télématiques, la numérisation, les économies d'énergie ou l'utilisation de produits locaux, entre autres.</p>	✓
	AD-9 Dans quelle mesure les effets potentiels sur l'environnement identifiés dans l'évaluation environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020 se sont-ils concrétisés suite au développement des projets soutenus par l'OS7 ?		<p>L'intervention de POCTEFA 2014-2020 dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers se concentre sur le soutien de projets visant à développer des actions conjointes pour la coordination et la gestion des espaces naturels, ainsi que le développement de stratégies conjointes et de plans de protection de la biodiversité, qui ont tous un impact indirect sur les facteurs environnementaux du territoire et des effets positifs ou très positifs.</p> <p>Une proportion importante des projets approuvés dans l'OS7 envisage des actions dans des zones intégrées au réseau Natura 2000 ou dans des zones bénéficiant d'une certaine catégorie de protection, soumises à des réglementations strictes, qui garantissent que les impacts possibles de tout type d'action dans ces zones sont minimisés.</p> <p>Bien que ce type de projet (visant à protéger et à améliorer la qualité des écosystèmes) n'ait pas d'impact environnemental négatif nécessitant son application, la plupart d'entre eux incluent des mesures correctives dans leur conception et les appliquent dans leur exécution, principalement pour réduire l'empreinte carbone associée à l'exécution des activités.</p>	✓

Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
	AD-10 Dans quelle mesure le POCTEFA 2014-2020 a-t-il contribué à faire progresser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes sur le territoire transfrontalier ?	<ul style="list-style-type: none"> Intégration du principe d'égalité des sexes dans la conception des projets. Perception de la contribution à l'avancement de l'égalité des sexes. 	<p>Les porteurs de projets sont très conscients de la nécessité d'intégrer d'une manière ou d'une autre le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Dans leur conception, ils prévoient essentiellement la mise en œuvre de mesures visant à garantir un équilibre entre les participants hommes et femmes, à assurer l'égalité des sexes dans les appels à candidatures et les processus de passation de marchés de services, ou à utiliser un langage et des images non sexistes et non discriminatoires, ainsi que des mesures visant à garantir une représentation égale des femmes et des hommes dans les images utilisées dans les supports de communication.</p> <p>La contribution du Programme à travers le développement de projets dans le cadre de l'axe 3 est considérée comme positive, bien qu'indirecte, dans la mesure où il soutient des actions qui ont pour la plupart un certain impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes.</p> <p>Bien qu'une grande majorité des projets aient contribué ou contribuent d'une manière ou d'une autre aux progrès dans le domaine de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, cette contribution est largement indirecte, se matérialisant essentiellement par l'utilisation non sexiste du langage ou par l'identification de femmes leaders comme points de référence.</p>	
Durabilité	6.4.b Comment les stratégies conjointes de protection de la biodiversité sont-elles perpétuées après l'arrêt du financement ?	<ul style="list-style-type: none"> Perspectives des porteurs de projet sur la durabilité des stratégies de protection de la biodiversité développées. Durabilité de la coopération établie. 	<p>La durabilité, le transfert et la capitalisation des stratégies de protection de la biodiversité développées sont garantis en partie par la continuité et la capacité technique et financière des organismes qui gèrent les projets (agences publiques, départements du gouvernement régional ayant des compétences dans le domaine, etc.).</p> <p>Outre le développement d'actions et de produits qui maintiennent leur effet dans le temps (protocoles, portails ou guides d'information, sensibilisation des agents économiques, etc.), il existe un autre facteur clé qui favorise la durabilité des stratégies conjointes. Dans de nombreux cas, cet intérêt est soutenu par un engagement institutionnel de la part des entités bénéficiaires pour garantir la continuité des stratégies conjointes ou des processus de gouvernance conjointe initiés, ou que certains des outils développés puissent continuer à être alimentés en informations une fois les projets terminés, indépendamment du soutien financier du POCTEFA.</p> <p>Cependant, la durabilité de la collaboration établie dans les projets diffère selon les domaines d'action, étant plus probable dans les initiatives pour l'articulation des systèmes d'information et de suivi.</p>	
Efficacité	6.3.b Quelle est la valeur ajoutée de POCTEFA par rapport à ces programmes, notamment en termes de coût-efficacité ?	<ul style="list-style-type: none"> Rapport coût-efficacité des programmes. 	<p>La principale valeur ajoutée du POCTEFA est liée à son approche territoriale. La proximité des projets qu'elle soutient et leur caractère frontalier permettent d'aborder des problèmes communs avec des solutions conjointes, de travailler avec des espèces, des variétés et des écosystèmes partagés et de répondre aux défis et aux besoins particuliers de la zone.</p> <p>La valeur ajoutée perçue par les entités participant au POCTEFA 2014-2020 est considérée globalement comme moyennement élevée (3,61 points sur une échelle de 1 à 5, 1 étant la valeur ajoutée la plus faible et 5 la plus élevée).</p> <p>Cinq éléments de valeur ajoutée de l'intervention de POCTEFA dans le domaine de la préservation et de l'amélioration des écosystèmes transfrontaliers sont identifiés : son approche territoriale, son caractère moins sectoriel, sa complémentarité avec d'autres programmes, le caractère partagé et spécifique des outils de gestion développés, et la tradition de coopération et de connaissance mutuelle entre les porteurs de projets.</p> <p>En ce qui concerne le rapport coût-efficacité, l'analyse effectuée a montré que le POCTEFA est le Programme qui présente la plus grande valeur ajoutée en termes d'efficacité de son soutien aux projets dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes, en considérant à la fois le coût unitaire des outils développés et la cohérence entre le niveau d'atteinte des résultats et le niveau d'exécution financière.</p>	

Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
Complémentarité	6.3.a Dans quelle mesure l'OS7 du POCTEFA a-t-il été mis en œuvre en cohérence avec les autres programmes sectoriels ou de coopération mobilisables sur son territoire (Life, Sudo, Interreg Europe, programmes régionaux) ?	<ul style="list-style-type: none"> Organismes et mécanismes de coordination et entre les Autorités de gestion des programmes. Espèces, variétés et écosystèmes concernés par les projets cofinancés par les programmes. Localisation des projets cofinancés par les programmes. Valeur ajoutée perçue des projets POCTEFA par rapport aux autres programmes. 	<p>L'analyse de la mise en œuvre du POCTEFA dans le domaine de la protection et de l'amélioration des écosystèmes transfrontaliers par rapport à celle d'autres initiatives à financement communautaire qui interviennent sur le même territoire a permis d'identifier d'autres programmes qui soutiennent un nombre significatif de projets encadrés dans des objectifs ou des priorités similaires à l'OS7 du POCTEFA.</p> <p>Ces programmes comprennent, outre le POCTEFA 2014-2020, le programme LIFE et le programme opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020. A eux trois, ils cofinancent plus de la moitié de la centaine de projets qui sont développés dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes du territoire transfrontalier.</p> <p>Une collaboration active entre les programmes est essentielle pour garantir la cohérence externe et maximiser l'efficacité de l'allocation des ressources financières. Le niveau de coordination entre les autorités de gestion des différents programmes analysés peut être qualifié de moyen-faible, car il n'existe pas d'organes ou de réseaux de coordination formels.</p> <p>Bien que le fonctionnement des mécanismes de coordination informelle entre le POCTEFA et les programmes les plus pertinents mis en œuvre sur le territoire soit considéré comme adéquat, des améliorations sont possibles lorsqu'il s'agit de renforcer les synergies entre les projets financés par différents moyens, notamment par la coordination des actions que chaque programme mène en termes de capitalisation des résultats obtenus par ses projets.</p> <p>En ce qui concerne la complémentarité entre les programmes, LIFE et Interreg SUDOE sont ceux qui présentent le plus grand degré de redondance par rapport à POCTEFA, étant donné qu'ils soutiennent des projets dans la plupart des territoires transfrontaliers et visent également à préserver des milieux et des espèces qui coïncident en grande partie avec ceux couverts par les projets financés par POCTEFA.</p> <p>Ces redondances mettent fondamentalement en évidence la nécessité d'une vigilance extrême et d'une coordination entre les programmes afin d'éviter les doublons et les doubles financements.</p>	
	6.6.a Le Programme (coordination, critères de sélection, etc.) a-t-il favorisé les synergies entre les projets pertinents de l'axe 2 et de l'axe 3 ?	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes pour la promotion des synergies entre les projets des axes 2 et 3. 	<p>Le Programme a favorisé les synergies entre les projets des axes 2 et 3 à un niveau modéré. D'un point de vue stratégique, il n'existe actuellement aucun mécanisme de coordination formel spécifique pour promouvoir les synergies entre les projets des deux axes d'action, mais cet aspect est pris en considération et certaines actions sont développées à cette fin.</p> <p>Le Secrétariat conjoint joue un rôle d'intermédiaire entre les porteurs de projets et les chefs de file des projets déjà approuvés, avec un impact indirect sur la promotion des synergies et des complémentarités. Ce rôle se matérialise principalement par l'attention portée aux consultations dans la phase de conception des candidatures et l'organisation d'événements qui servent de point de rencontre entre les porteurs de projets, ainsi que par la mise en œuvre de l'outil en ligne CAPITEFA pour soutenir la capitalisation des résultats.</p> <p>L'analyse a montré que ces actions ont eu un impact modéré pour favoriser les synergies entre les axes 2 et 3, avec une marge d'amélioration pour renforcer le rôle du Programme dans la promotion des synergies et, par conséquent, dans le renforcement de la coordination entre les projets.</p>	

Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
	6.6.b Comment les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par les projets de l'axe 2 ont-elles été mises à la disposition des porteurs de projets ?	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Outils et canaux utilisés pour diffuser les connaissances générées par les projets de l'axe 2. ▸ Perception des porteurs de projet sur l'accessibilité des informations et des connaissances générées. 	<p>Le principal moyen d'accéder à ces connaissances, en tant qu'étape initiale du processus d'intégration de la perspective du changement climatique dans les projets de protection, de valorisation et d'utilisation durable des ressources locales, est la recherche des informations disponibles et, dans une plus large mesure encore, l'échange d'informations qui a lieu au sein des partenariats.</p> <p>Ainsi, les entités qui participent à un plus grand nombre de projets ont un meilleur accès aux connaissances sur différents sujets et, par conséquent, une plus grande probabilité de proposer des projets complémentaires ou synergiques avec d'autres projets existants.</p> <p>Les entités promouvant des projets de protection, de valorisation et d'utilisation durable des ressources locales vont dans le même sens, la plupart d'entre elles déclarant que le Programme ne leur a pas fourni les connaissances relatives à l'adaptation au changement climatique générées par les projets de l'axe 2 (OS4) afin qu'elles puissent en tenir compte lors de la conception de leurs projets.</p> <p>Bien qu'il existe plusieurs moyens par lesquels le POCTEFA met à la disposition des promoteurs de projets les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées lors du développement des projets soutenus par le Programme, on observe des difficultés pour que ces connaissances atteignent davantage les bénéficiaires potentiels dans la phase de conception des projets.</p>	✓
	6.6.c De quelle manière ces porteurs de projet ont-ils été encouragés à les prendre en compte dans la construction de leur projet pour la protection et la valorisation du patrimoine et l'utilisation durable des ressources ?	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Outils et pistes pour faire progresser la prise en compte du changement climatique dans les projets de l'OS6. 	<p>Le POCTEFA n'a pas particulièrement encouragé la conception de projets au titre de l'OS6 en tenant compte des connaissances générées par les projets soutenus au titre de l'axe 2 sur l'adaptation au changement climatique. La plupart des porteurs de projets de l'axe 3 interrogés se sont exprimés dans ce sens.</p> <p>Le rôle du Programme s'est concentré dans une plus large mesure sur la diffusion des résultats et des connaissances générés par les projets qui ont été ou sont soutenus par le POCTEFA, mais aucun mécanisme spécifique n'a été établi pour promouvoir leur intégration effective dans les projets futurs.</p>	✓
	6.6.d Comment les actions de valorisation du patrimoine naturel soutenues par l'OS6 ont-elles intégré les mesures d'adaptation au changement climatique proposées par les projets financés par l'OS4 ?	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Niveau de prise en compte des mesures d'adaptation au changement climatique dans les projets de l'OS6. ▸ Perception des porteurs de projets sur l'accès aux outils d'intégration du changement climatique dans les projets. 	<p>L'intégration de la dimension d'adaptation au changement climatique et de prévention et gestion des risques dans les projets de l'axe 3 de protection, valorisation et utilisation durable des ressources locales a été limitée.</p> <p>Bien qu'il existe des lignes directrices, des outils ou des guides de bonnes pratiques pour l'intégration de mesures d'adaptation au changement climatique dans les projets de l'OS6, l'analyse a montré que le fait de posséder ces connaissances ne se traduit pas nécessairement par leur intégration effective dans les projets. Une majorité modérée de porteurs de projets de l'OS6 déclarent ne pas intégrer de mesures d'adaptation au changement climatique, soit en raison de l'approche des projets eux-mêmes, soit parce qu'ils ne disposent pas des connaissances nécessaires pour le faire.</p> <p>Cependant, certains projets ont été identifiés dans lesquels des synergies sont établies par la prise en compte d'actions liées à l'adaptation au changement climatique, comme ADNPYR, PATRIM+, FAUNAPYR ou RESMED.</p>	✓

Critère	Question	Dimensions analysées	Réponse	Évaluation
	6.6.e Dans quelle mesure les projets d'amélioration des écosystèmes contribuent-ils à la prévention des risques naturels ?	<ul style="list-style-type: none"> Perception des porteurs de projets sur la contribution des projets de l'axe 3 à la prévention des risques naturels. Intégration des aspects de prévention des risques naturels dans les projets de l'OS7. 	<p>Malgré la perception positive des porteurs des projets de l'OS7 sur leur contribution (directe ou indirecte) à la promotion de l'adaptation au changement climatique et à la prévention et la gestion des risques, l'analyse documentaire montre que les projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes dans leur ensemble contribuent faiblement à la prévention des risques naturels présents dans la zone transfrontalière.</p> <p>Les projets de prévention et de gestion des risques sont très localisés dans l'axe 2, PI 5b, OS5, et les synergies sont faibles avec ceux visant la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes (OS7). Un seul projet sur les treize approuvés dans l'OS7 a été identifié comme contribuant directement à la prévention des risques naturels, H2Ogurea.</p>	✓

Source : Élaboration interne.

6.2. Bonnes pratiques

Dans le cadre de cette évaluation, un processus d'identification des projets approuvés dans le cadre de l'axe 3 du POCTEFA 2014-2020 qui peuvent être considérés comme des modèles de référence en raison de leur capacité à produire des changements en accord avec la stratégie d'intervention définie par le Programme a été développé.

Au total, 7 projets ont été sélectionnés dans les deux OS dans lesquelles l'axe 3 est ventilé :

- **OS6** : Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes du développement durable.
- **OS7** : Protection et amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers.

Tableau 35. Liste des projets sélectionnés comme bonnes pratiques



Projet	PI	OS	Chef de file
ADNPYR – “ ADN Pirineos, Projet de valorisation du patrimoine pyrénéen et de coopération du réseau éducatif Pyrénées Vivantes”	6c	OS6	Ligue pour la Protection des Oiseaux France (FR)
ARLESARAGON – “ Chemin français Voie d'Arles par Aragón ”	6c	OS6	Sociedad de Promoción y Gestión del Turismo Aragonés, S.L.U. (ESP)
SASCIRATI – “Iraty : UN territoire qui s'appuie sur ses ressources pour son développement”	6c	OS6	Commission Syndicale du Pays de Soule (FR)
TTFS – “Tourisme Transfrontalier Fluvial et Soutenable”	6c	OS6	Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée (FR)
FAUNAPYR – “Portail transfrontière d'information spatiale de faune sur les Pyrénées”	6d	OS7	Aranzadi Zientzia Elkarte (ESP)
H20GUREA – “Gestion coordonnée de l'eau sur les bassins versants transfrontaliers”	6d	OS7	Communauté d'Agglomération Pays Basque (FR)
HAMELIN – “Outils pour adapter et améliorer la gestion d'invasions d'insectes”	6d	OS7	Centre Internacional de Metodes Numerics a l'Enginyeria (ESP)



Source : Élaboration interne.



Pour être considéré comme une bonne pratique dans le cadre de chacun des OS de l'axe 3, il convient de noter que les critères de sélection suivants ont été appliqués :

- **Critères spécifiques** en fonction de l'OS dans lequel le projet s'inscrit, liés à son niveau de contribution à l'atteinte des résultats attendus pour chaque OS, tels que l'amélioration de l'offre touristique et de l'attractivité de la zone, la contribution au développement économique des territoires, ou la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et de la qualité des sols et des eaux.
- **Critères transversaux** : potentiel de transfert à d'autres territoires, durabilité des résultats et de la coopération, valeur ajoutée, couverture de différents publics cibles et complémentarité avec d'autres projets.



Les projets sélectionnés sont résumés dans les fiches suivantes, contenant une description des principaux éléments de chacun d'entre eux et une justification des raisons pour lesquelles ils ont été sélectionnés.

PROJET "ADNPYR" (PI 6c, OS6)	
	ADN Pirineos, Projet de valorisation du patrimoine pyrénéen et de coopération du réseau éducatif Pyrénées Vivantes Pyrénées
Chef de file	Ligue pour la Protection des Oiseaux France
Web	https://www.adnpyr.eu/
Coût total / FEDER approuvé	1.634.981,47 EUR / 1.060.462,96 EUR
État	En cours
Territoires dans lesquels il est développé	<p>Navarre, Saragosse, Huesca, Lleida/Lérida, Barcelone, Gérone/Gerona, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Andorre</p> 
Résumé	<p>Les Pyrénées, en tant que territoire géographique unique et zone de diversité culturelle et naturelle, constituent un patrimoine commun. Au-delà des frontières, elle contribue à un sentiment d'identité. Le réseau transfrontalier Education Pyrénées Vivantes (60 membres) se veut le support vivant de cette prise de conscience commune. Pour ce faire, 6 partenaires (Generalitat de Catalunya, Fondation Catalunya la Pedrera, SEO, GAN-NIK, IEA, LPO) ont co-développé le projet ADN Pyrénées à destination des habitants, visiteurs, socioprofessionnels et représentants politiques du massif.</p> <p>L'objectif général du projet est de valoriser l'identité des Pyrénées et de son patrimoine, et de renforcer la coopération entre les acteurs de la médiation du patrimoine.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser le public par le biais d'une exposition itinérante. ▪ Valoriser le patrimoine par l'innovation en créant une application numérique mobile unique sur l'ensemble du massif qui valorisera les sites, les circuits d'interprétation géolocalisés et les activités. ▪ Établir des liens entre les socioprofessionnels de la médiation du patrimoine et de l'éducation à l'environnement par le biais de deux séminaires d'échange, de formations communes et d'un comité de suivi du projet de tourisme culturel de nature. ▪ Poursuivre la dynamique transfrontalière et proposer des orientations stratégiques "massives" pour une valorisation durable du patrimoine pyrénéen.
Points forts	<p>Il convient de souligner la transférabilité potentielle de certaines de ses actions, comme le PIRIBUS, qui a suscité l'intérêt d'autres zones de l'espace transfrontalier. Le format itinérant de cette action a permis d'étendre la couverture des résultats du projet et de promouvoir des activités ouvertes à tous les publics, offrant aux visiteurs un aperçu des Pyrénées.</p> <p>Il a permis de générer une activité économique liée au tourisme et à l'éducation environnementale, à la fois dérivée du développement des actions du projet et dans les zones où l'exposition itinérante (PIRIBUS) a été installée.</p> <p>Elle souligne également la force et la qualité de la structuration de son partenariat, qui met en réseau une multitude d'acteurs clés dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement, et dont la raison d'être va au-delà de la participation aux projets POCTEFA, avec le potentiel même de se développer en tant que GECT à l'avenir.</p>




PROJET "ARLESARAGON" (PI 6c, OS6)	
	Chemin français Voie d'Arles par Aragón
Chef de file	Sociedad de Promoción y Gestión del Turismo Aragonés, S.L.U.
Web	https://keep.eu/projects/20672/Camino-Franc-s-Voie-d-Arles-EN/
Coût total / FEDER approuvé	3.186.000,00 EUR / 2.070.900,00 EUR
État	En cours
Territoires dans lesquels il est développé	<p>Saragosse, Huesca, Pyrénées-Atlantiques</p> 
Résumé	<p>Le projet ArlesAragon s'inscrit dans une logique de revitalisation économique, fondée sur la revalorisation de l'un des chemins de Compostelle, itinéraire culturel européen et patrimoine mondial de l'UNESCO, connu en Espagne sous le nom de Chemin français, Voie d'Arles en France.</p> <p>L'état physique de conservation dégradé et le manque de protection de certains tronçons du Chemin de Saint-Jacques rendent le transit difficile, obligeant les pèlerins à changer d'itinéraire ou à prendre le bus, comme en témoigne le faible nombre de pèlerins qui empruntent ce passage.</p> <p>Chemin français vise à conceptualiser le chemin de manière unifiée en collaboration avec les différents acteurs du territoire.</p> <p>L'objectif est de développer une offre touristique commune et différenciée basée sur la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales pyrénéennes de cet itinéraire (Portalet, Canfranc) adaptée pour offrir aux pèlerins les meilleures conditions d'accueil non seulement en termes de sécurité mais aussi du point de vue de la sensibilisation à l'environnement pyrénéen.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restructuration territoriale du Chemin français/Voie d'Arles : l'objectif est de supprimer le point noir " Urdors-Cerlers ", de développer une signalétique commune, de mettre en place une conservation et un entretien homogènes du Chemin. ▪ Revitalisation économique le long du Chemin français/Voie d'Arles : mise en valeur du patrimoine naturel et culturel exceptionnel, amélioration des conditions d'accueil, sensibilisation à la sécurité des pèlerins. ▪ Le Chemin comme élément d'intégration sociale.
Points forts	<p>Il se distingue par les réalisations obtenues par rapport aux résultats attendus des interventions du POCTEFA. L'amélioration de la marchabilité et des services touristiques connexes (hébergement, restauration, location et entretien de vélos, etc.) permet de générer un attrait touristique et d'attirer les flux touristiques vers les zones moins développées, contribuant ainsi directement au développement économique lié à la valorisation des ressources patrimoniales.</p> <p>En outre, ce projet a développé des actions de promotion de la destination au niveau international, en intégrant l'itinéraire du Chemin français dans les plateformes, forums et entités qui travaillent au niveau international sur le Chemin de Saint-Jacques.</p> <p>Un autre élément remarquable du projet est sa complémentarité avec d'autres actions développées avec la participation des gouvernements régionaux (réhabilitation de la gare de Canfranc, réouverture du service ferroviaire, connexion à grande vitesse, etc.), générant des synergies entre ces initiatives et entre les entités et institutions des deux territoires participants.</p>

PROJET "SASCIRATI" (PI 6c, OS6)	
	Irati/y : UN territoire qui s'appuie sur ses ressources pour son développement
Chef de file	Commission Syndicale du Pays de Soule
Web	https://www.irati.org/
Coût total / FEDER approuvé	2.273.107,78 EUR / 1.477.520,05 EUR
État	Terminé
Territoires dans lesquels il est développé	Navarre, Pyrénées-Atlantiques 
Résumé	<p>Les Conseils d'administration de Salazar et d'Aezkoa (Navarre) et les Commissions syndicales du Pays de Soule et de Cize (Nouvelle Aquitaine) gèrent le territoire d'Irati, un massif situé dans les Pyrénées qui compte parmi ses richesses naturelles la forêt d'Irati, l'une des plus grandes forêts de feuilles caduques d'Europe (17 000 hectares).</p> <p>Entre 2007 et 2013, le Conseil de Salazar et la Commission syndicale du Pays de la Soule ont collaboré au projet POCTEFA Irati : " La forêt des forêts ", ce qui leur a permis de développer le tourisme dans la zone et la gestion de l'usage public d'Irati.</p> <p>Ils collaborent actuellement au projet SASC Irati 2015, qui vise à progresser dans la gestion conjointe des ressources naturelles d'Irati (gestion mycologique, forestière, pastorale et touristique) et à donner plus de visibilité à la marque Irati à travers une offre écotouristique qui parvient à améliorer les produits et services touristiques de qualité existants et à en créer de nouveaux.</p> <p>L'objectif est de parvenir à une gestion commune du territoire par le développement d'un tourisme durable, qui a un impact économique sur la population locale et lui permet de se réapproprier le territoire d'Irati.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre à gérer ensemble sur la base de référentiels communs (pastoralisme et sylviculture), mais surtout sur la (nouvelle) gestion de la ressource en champignons et mycoses par la création d'une zone mycologique. ▪ Renforcer la valorisation touristique à l'échelle d'Irati/y par la création d'outils de communication communs et la formation d'agents et de gestionnaires touristiques. ▪ Formaliser la gestion durable au-delà du projet transfrontalier, en prenant comme base l'espace mycologique mais en recherchant également d'autres formes et en poursuivant le travail de labellisation du territoire.
Points forts	<p>Exemple représentatif des nombreux projets de proximité développés dans l'OS6, il présente une dimension territoriale très localisée dans une zone, ce qui lui permet de répondre aux défis qui se posent de part et d'autre de la frontière, étant donné que les territoires concernés partagent une ressource naturelle à potentiel touristique telle que la forêt de la zone d'Irati.</p> <p>Il se distingue par le fait qu'il combine l'augmentation de l'offre touristique et la promotion de la destination avec la gestion conjointe des ressources naturelles (y compris la signalisation, la communication et la gestion d'une zone mycologique), dans une perspective de durabilité à long terme.</p> <p>Il s'agit également de la capitalisation des résultats obtenus dans des projets précédemment soutenus par POCTEFA dans la période de programmation précédente.</p>

PROJET "TTFS" (PI 6c, OS6)	
	Tourisme Transfrontalier Fluvial et Soutenable
Chef de file	Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée
Web	https://viaderiu.es/
Coût total / FEDER approuvé	2.266.856,35 EUR / 1.473.456,63 EUR
État	En cours
Territoires dans lesquels il est développé	<p>Lleida/Lérida, Barcelona, Girona/Gerona, Pyrénées-Orientales</p> 
Résumé	<p>Tourisme Transfrontalier Fluvial et Soutenable (TTFS) développe une nouvelle offre touristique transfrontalière : un slow tourisme aux abords des fleuves Têt, du Ter, du Fluvià et Segre, en proposant des circuits de mobilité active et de découverte des patrimoines naturels et culturels au sein de l'espace Pyrénéen-Méditerranéen.</p> <p>Il s'agit d'une proposition de tourisme écologique et durable qui combine les voies bleues aux voies vertes, les activités liées à l'eau à celles qui s'organisent sur les berges pour permettre les découvertes des écosystèmes de faune et de flore, de l'histoire et du patrimoine, des loisirs et de l'oéno-gastronomie des villes et villages riverains, etc.</p> <p>TTFS va offrir un espace naturel unique, ludo-écologique et transfrontalier pour un public amateur de plein air et respectueux du milieu naturel. TTFS s'adresse à de nouveaux touristes extérieurs mais aussi aux populations locales en favorisant la mobilité entre espaces urbains et péri-urbains.</p> <p>TTFS souhaite également étendre ses activités à d'autres fleuves pyrénéo-méditerranéens.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation aux richesses des valeurs de fleuves, en faisant la promotion de leurs qualités tout en les préservant, et en permettant un usage aux touristes et aux habitants. ▪ Consolider un nouveau produit touristique transfrontalier à travers le tourisme fluvial intégrant 4 circuits complémentaires. Vers un développement croissant du tourisme associé à la valorisation patrimoniale, naturelle et culturelle des fleuves. ▪ Structuration et mise en valeur des trames vertes et bleues, améliorant la qualité écologique et la biodiversité pour l'accueil touristique.
Points forts	<p>C'est un exemple de projet de proximité qui a été sélectionné pour sa démarche de développement durable, intégrée de manière transversale dans sa conception.</p> <p>Il envisage des questions contribuant clairement à la réalisation de l'OS6 du Programme, telles que la promotion de la mobilité durable et non saisonnière, l'amélioration de la qualité des écosystèmes fluviaux peu connus du grand public, ou le développement d'une activité touristique respectueuse des valeurs liées aux rivières (naturelles, patrimoniales, culturelles et gastronomiques).</p> <p>Le projet contribue également de manière significative à la mise en valeur du patrimoine naturel et local et à la désaisonnalisation des flux touristiques dans les zones sensibles.</p> <p>Il se distingue également par le fait d'être un projet qui a su établir des liens et des collaborations avec d'autres projets soutenus par POCTEFA avec lesquels il existe une complémentarité thématique dans les domaines du tourisme et de la mobilité.</p>

PROJET "FAUNAPYR" (PI 6d, OS7)	
	Portail transfrontière d'information spatiale de faune sur les Pyrénées
Chef de file	Aranzadi Zientzia Elkartea
Web	http://www.faunapyr.eu/
Coût total / FEDER approuvé	543.492,37 EUR / 353.270,04 EUR
État	En cours
Territoires dans lesquels il est développé	<p>Araba/Álava, Bizkaia, Gipuzkoa, Navarre, Saragosse, Huesca, Lleida/Lérida, Barcelone, Girona/Gerona, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Andorre</p> 
Résumé	<p>FAUNAPYR contribue à la protection des écosystèmes transfrontaliers en améliorant la connaissance de la distribution spatiale de la faune pyrénéenne, en renforçant la collaboration dans l'échange, la visualisation et l'exploitation des données sur la faune dans le domaine de la conservation de la biodiversité et du développement durable du secteur touristique.</p> <p>Il vise également à valoriser et à socialiser la contribution de la science citoyenne à la connaissance et à la conservation des écosystèmes pyrénéens. Le projet réunit 6 partenaires français et espagnols et une entité associée espagnole, ayant une expérience dans la génération, la gestion et l'exploitation de données sur la biodiversité (actuellement avec des millions d'enregistrements), y compris les contributions de la science citoyenne.</p> <p>Avec cette approche globale et intégrative, FAUNAPYR génère une valeur ajoutée sur les informations actuellement disponibles à l'échelle régionale en les replaçant dans un contexte géographique plus large et en facilitant les flux d'informations entre les différents acteurs pyrénéens.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la coopération dans l'échange et le flux de données sur la faune. ▪ Promouvoir le développement de la science citoyenne et son implication dans la conservation et la valorisation de la faune pyrénéenne. ▪ Promouvoir l'utilisation et l'exploitation des données sur la faune pour améliorer la protection, la valorisation et l'utilisation durable des écosystèmes pyrénéens.
Points forts	<p>C'est l'un des projets de l'OS7 qui envisage l'intégration entre les dimensions de la protection de l'écosystème et de la valorisation du patrimoine naturel comme un moyen de promouvoir le développement économique durable du territoire. Il envisage la valorisation de la faune indigène comme une ressource touristique qui génère l'attractivité de la destination.</p> <p>Il est à souligner également sa large couverture territoriale, étant un exemple de projet transversal qui couvre pratiquement toutes les zones de l'espace transfrontalier.</p> <p>Ce projet se distingue par la valeur ajoutée qu'il apporte grâce à l'application d'une technologie innovante pour faciliter la gestion des observations de la faune. Un outil unique et inédit est en cours de développement pour réaliser des consultations à l'échelle transpyrénéenne, ce qui permet de générer des connaissances sur le comportement des espèces et d'améliorer leur gestion et leur protection dans toute la zone géographique où elles se déplacent.</p> <p>Elle présente également une complémentarité avec d'autres initiatives financées par des fonds européens auxquelles participent les entités bénéficiaires, en utilisant des outils communs ou la même origine des données avec une approche et des objectifs différents.</p>

PROJET "H2Ogurea" (PI 6d, OS7)	
	Gestion coordonnée de l'eau sur les bassins versants transfrontaliers
Chef de file	Communauté d'Agglomération Pays Basque
Web	http://www.h2ogurea.eu/es/
Coût total / FEDER approuvé	3.742.347,39 EUR / 2.432.525,79 EUR
État	Terminé
Territoires dans lesquels il est développé	Gipuzkoa, Navarre, Pyrénées-Atlantiques 
Résumé	<p>Le principal défi du projet H2Ogurea est de traduire le contenu du document sur la gestion des rivières partagées en actions transfrontalières concertées.</p> <p>L'alliance autour d'un projet transfrontalier permet de mettre en place des partenariats pertinents en fonction des exigences environnementales, qui ne sont pas limitées par les frontières. H2Ogurea se concentre sur les domaines de travail suivants : la gestion des inondations, l'amélioration de la qualité des rivières et la promotion d'échanges frontaliers réguliers.</p> <p>L'objectif principal de H2Ogurea est de construire une vision globale des bassins transfrontaliers et d'agir pour atteindre les objectifs des directives européennes sur la gestion de l'eau.</p> <p>Les principaux résultats attendus sont une coordination dans la gestion et la protection de la qualité des rivières et des usages associés afin que les efforts d'amélioration du territoire dans ce domaine soient optimaux pour tous les usagers du territoire et donc de l'eau. Il prévoit également la mise en œuvre d'une série de travaux essentiels pour la protection, l'optimisation et l'utilisation durable des ressources locales.</p> <p>La mise en œuvre de ce projet transfrontalier est essentielle afin de ne pas réduire l'approche de l'eau à de simples frontières administratives mais de la traiter à l'échelle physique du bassin versant.</p> <p>L'originalité du projet réside dans le fait qu'il propose une approche innovante et totalement intégrée du cycle de l'eau en appliquant les directives communautaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la gestion quantitative des ressources en eau pour réduire les risques d'inondations et de manque d'eau potable. ▪ Améliorer la qualité des rivières au niveau physico-chimique et bactériologique ainsi qu'au niveau hydromorphologique et biologique. ▪ Établir un cadre pour une coopération régulière et efficace.
Points forts	<p>Il s'agit d'un exemple clair de projet de proximité, qui présente l'un des principaux éléments de valeur ajoutée du Programme, à savoir l'élaboration de solutions communes à des défis et problèmes communs qui s'étendent des deux côtés de la frontière.</p> <p>Il est intéressant car c'est l'un des rares projets qui aborde l'une des questions définies comme prioritaires : la gestion des ressources en eau. Et ce, dans le cadre d'une approche de gestion conjointe, consolidant et élargissant les résultats des initiatives précédentes entreprises en collaboration entre les membres du partenariat.</p> <p>Il se distingue également par le fait qu'il comprend des actions visant à contrôler la prolifération des espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à harmoniser l'application des directives communautaires (en l'occurrence, la directive sur l'eau).</p>

PROJET "HAMELIN" (PI 6d, OS7)	
 	Outils pour adapter et améliorer la gestion d'invasions d'insectes
Chef de file	Centre Internacional de Metodes Numerics a l'Enginyeria
Web	http://hamelin.cimne.com/
Coût total / FEDER approuvé	841.372,58 EUR / 546.892,18 EUR
État	En cours
Territoires dans lesquels il est développé	Barcelona, Tarragona, Pyrénées-Orientales 
Résumé	<p>L'idée du projet est de faire une utilisation plus contrôlée et spécifique des applications de pesticides par des drones à des moments précis du cycle de vie des espèces ciblées (principalement pour la simulie). Il veut ainsi réduire l'impact de ces pesticides et éviter leur dissémination inconsidérée dans l'environnement. La perte d'une partie de l'écosystème peut entraîner une perte de sa fonctionnalité et avoir un fort impact sur le développement de la vie humaine.</p> <p>Dans ce sens, l'objectif principal de la proposition HAMELIN est double, (i) définir au moins une action corrective pour l'écosystème de restauration affecté par le parasite de la simulie, ; (ii) fournir au moins trois mécanismes efficaces pour impliquer les parties prenantes de ces services écosystémiques dans sa protection.</p> <p>Le projet propose l'utilisation d'une combinaison de technologies spécifiques (véhicules téléguidés d'aide à la décision, UDSV) et de systèmes de collecte d'informations environnementales (OKO multimédia, imagerie satellite, séries météorologiques et océanographiques).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'un système d'aide à la décision (IDSSP) et de mécanismes de contrôle (utilisation de drones) pour éviter la génération et la propagation de l'organisme nuisible sur la base d'observations de systèmes d'information sur l'environnement et d'un système d'alerte précoce. ▪ Développement d'un SIG pour analyser des séries chronologiques de paramètres clés (le vent du nord et le vent du sud des Pyrénées, les débits des rivières françaises, les données de la campagne océanographique, les images satellites) pour relier la fréquence des tourbillons de moyenne échelle et leur dérive vers le sud dans le courant de Liguro Provençal avec les variations des masses d'air qui affectent le développement des organismes nuisibles. ▪ Mise au point d'un système de collecte d'observations d'utilisateurs de l'espèce cible et d'un système d'alerte rapide (SATP) permettant d'éviter les maladies des parasites.
Points forts	<p>C'est l'un des rares projets capables d'avoir un impact sur le contrôle des espèces invasives et l'amélioration du contrôle des risques sanitaires dans la zone transfrontalière, bien que les actions soient encore en cours de développement et que les résultats soient encore limités.</p> <p>HAMELIN est un exemple de projet qui intègre une forte composante d'innovation par l'application d'outils et de technologies avancées pour résoudre des problèmes communs dans un territoire transfrontalier de proximité.</p> <p>Il se distingue également par l'implication des entités locales et de la société civile dans la prévention et le contrôle des nuisibles grâce à l'utilisation d'outils de communication.</p>

7.Recommandations

Suite au processus d'évaluation développé, une série de recommandations sont formulées ci-dessous, qui visent à contribuer à améliorer l'efficacité et l'impact des OS 6 et 7, la cohérence externe de l'OS 7 et les synergies entre les axes 2 et 3 du POCTEFA 2014-2020.

Toutefois, et étant donné que le Programme se trouve actuellement au milieu du processus de programmation pour la période 2021-2027, certaines de ces recommandations sont soulevées pour être prises en considération dans ce nouveau cadre programmatique.



Au niveau de la **gestion** du Programme, certains domaines à améliorer ont été identifiés, qui sont précisés dans les recommandations suivantes :

- Promouvoir le développement de projets dans les territoires qui sont actuellement moins représentés, comme c'est le cas de La Rioja dans l'ensemble de l'Axe 3, ou de la zone centrale dans le cas des projets de proximité dans le cadre de l'OS7, en orientant davantage les actions d'animation du Programme vers ces profils d'entités bénéficiaires potentielles.
- Évaluer la réduction de la charge administrative liée à la gestion des projets, étant donné qu'elle constitue une barrière à l'entrée pour les entités moins expérimentées dans ce type de projet ou de plus petite dimension, et consomme du temps et des ressources qui pourraient être consacrés à l'exécution des projets et à l'obtention de résultats.
- Mettre en œuvre l'utilisation d'un système de codage pour identifier les entités bénéficiaires, en attribuant un numéro ou un code unique à chacune d'entre elles.
- Introduire des changements dans le modèle de formulaire de candidature du Programme afin d'améliorer la qualité des informations sur les aspects environnementaux fournies par les projets, par exemple, en incluant des questions qui recueillent les informations environnementales clés de manière concrète et homogène pour tous les projets.
- Intégrer des champs plus spécifiques pour collecter des informations permettant de contrôler le respect des engagements environnementaux lors de la phase de suivi des projets.



L'évaluation a révélé l'existence de quelques points à améliorer dans le système d'indicateurs, dont la révision permettrait un meilleur suivi et une meilleure évaluation des résultats et des impacts. Il est donc recommandé de réviser le système d'**indicateurs** selon les prémisses suivantes :

- Définir des indicateurs liés à tous les objectifs qui permettent de mesurer la réalisation de tous les résultats attendus, conformément à la logique d'intervention définie pour les OS 6 et 7.
- Envisager l'utilisation d'indicateurs d'impact qui complètent la mesure des réalisations et l'obtention des résultats.
- Inclure des indicateurs spécifiques liés à la mesure des résultats dans une perspective de genre et de développement durable.



Renforcer la **coordination entre les projets de l'OS6**, en mettant l'accent sur l'extension de l'échelle territoriale dans laquelle ils sont développés et en favorisant leur intégration dans une logique stratégique transfrontalière.

Le développement de projets multiples à une échelle territoriale réduite permet d'obtenir des résultats positifs par agrégation, mais il manque une plus grande structuration des projets dans une logique stratégique plus large.

En ce sens, il pourrait être intéressant de travailler à la formulation d'une stratégie touristique couvrant l'ensemble de l'espace de coopération, qui fournirait aux projets un cadre structurant, évitant le développement de projets très locaux et atomisés.



Renforcer le rôle du Programme en tant que promoteur de la **capitalisation des résultats**, en encourageant le transfert de connaissances entre les porteurs de projets.

L'analyse a mis en évidence la possibilité d'améliorer la mise en place de canaux plus formels pour faciliter l'accès et l'échange d'informations, ainsi que la mise à disposition d'outils favorisant l'intégration des questions afin de tirer parti de la complémentarité entre les projets.

Cette recommandation pourrait être concrétisée par les canaux suivants :

- ▶ Mise en œuvre de réseaux thématiques au niveau du Programme (tourisme, culture, biodiversité, etc.).
- ▶ Organisation d'événements spécifiques pour favoriser le partage et l'accès aux expériences et aux résultats, ce qui serait particulièrement utile pour les porteurs de projets dans la phase de préparation des candidatures.
- ▶ Intégration de l'outil de recherche de partenaires dans CAPITEFA.
- ▶ Considérer spécifiquement la complémentarité comme un critère de sélection ou, au moins, inclure un champ descriptif dans les formulaires de candidature, ce qui permettrait une évaluation plus rigoureuse de cet aspect dans la phase de sélection des projets.

Dans le même ordre d'idées, il convient de promouvoir un mécanisme de capitalisation des résultats des projets entre les différents programmes, notamment ceux qui partagent l'objectif d'améliorer et de préserver la qualité des écosystèmes, afin de renforcer les synergies entre eux.



Envisager l'**intégration des projets environnementaux dans un seul axe** pour le POCTEFA 2021-2027, dans le but de faciliter plus clairement les synergies entre les actions dans les domaines du changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques naturels et de la protection de la biodiversité.

La proximité et l'interrelation entre ces trois thèmes permettraient leur intégration dans un seul axe d'action qui couvrirait le développement d'une stratégie environnementale plus articulée, ce qui donnerait une plus grande cohérence à l'intervention de POCTEFA dans ce domaine.



Assurer la continuité de l'intervention du Programme dans la période 2021-2027 dans le domaine de la protection et de la valorisation des ressources naturelles et culturelles, à travers le soutien de projets ayant la capacité de générer des effets positifs sur le territoire.

Plus précisément, il est recommandé de travailler avec une approche qui permette de consolider les progrès réalisés dans des domaines tels que l'expansion et l'articulation d'une offre touristique commune et l'amélioration consécutive de l'attractivité touristique du territoire, ou dans le développement de stratégies communes pour la protection de la biodiversité.

Dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel, il convient de promouvoir le développement d'actions clairement axées sur le développement durable par l'intégration de mesures spécifiques visant à réduire l'impact du développement économique sur l'environnement.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Résumé des tâches d'évaluation

Tâches et activités analytiques d'évaluation	Questions d'évaluation ou exigences de la spécification technique de l'évaluation (questions prioritaires et sous-questions)	Présentation des résultats de l'évaluation dans le rapport
Efficacité et impact de l'axe 3 du Programme		
Analyse de l'atteinte des résultats et de l'impact des projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.	6.1.a Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils permis aux destinations touristiques de la zone transfrontalière d'améliorer leur offre et de devenir plus attractives ? 6.1.b Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué au développement économique de la zone transfrontalière ?	Section 3.2
Analyse de l'atteinte des résultats des projets de protection et d'amélioration des écosystèmes.	6.4.a Les stratégies communes de protection de la biodiversité auraient-elles pu voir le jour sans le financement de POCTEFA ? 6.4.b Comment les stratégies communes pour la protection de la biodiversité sont-elles maintenues après l'arrêt du financement ? 6.5 Dans quelle mesure l'OS7 a-t-il contribué à l'harmonisation de la mise en œuvre de la législation européenne sur la préservation des écosystèmes ?	Section 3.3
Cohérence externe de l'objectif spécifique 7		
Analyse de la mise en œuvre de l'objectif spécifique par rapport aux autres programmes sectoriels.	6.3.a Dans quelle mesure l'OS7 du POCTEFA a-t-il été mis en œuvre en cohérence avec les autres programmes sectoriels ou de coopération mobilisables sur son territoire (Life, Sudoe, Interreg Europe, programmes régionaux) ?	Section 4.2
Analyse de la valeur ajoutée du POCTEFA par rapport aux autres programmes sectoriels.	6.3.b Quelle est la valeur ajoutée de POCTEFA par rapport à ces programmes, notamment en termes de coût-efficacité ?	Section 4.3
Synergies entre les projets de l'axe 2 et de l'axe 3		
Analyse de la complémentarité et des synergies entre la valorisation des ressources naturelles et culturelles et les projets liés au changement climatique.	6.6.a Le Programme (coordination, critères de sélection, etc.) a-t-il favorisé les synergies entre les projets pertinents des axes 2 et 3 ? 6.6.b De quelle manière les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par les projets de l'axe 2 ont-elles été mises à la disposition des porteurs de projets ? 6.6.c De quelle manière les porteurs de projets ont-ils été encouragés à prendre en compte ces connaissances dans la construction de leur projet de protection et de valorisation du patrimoine et d'utilisation durable des ressources ? 6.6.d Comment les actions de valorisation du patrimoine naturel soutenues par l'OS6 ont-elles intégré les mesures d'adaptation au changement climatique proposées par les projets financés par l'OS4 ? 6.6.e Dans quelle mesure les projets d'amélioration des écosystèmes contribuent-ils à la prévention des risques naturels ?	Section 5.2

Tâches et activités analytiques d'évaluation	Questions d'évaluation supplémentaires	Présentation des résultats de l'évaluation dans le rapport
Mise en œuvre de l'axe 3 du Programme		
Analyse de la mise en œuvre des projets de l'OS6	AD-1 Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes du développement durable est-elle mise en œuvre ?	Section 2.3 Section 2.4
Analyse de la mise en œuvre des projets de l'OS7	AD-2 Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers est-elle mise en œuvre ?	Section 2.3 Section 2.4
Efficacité et impact de l'axe 3 du Programme		
Analyse de l'atteinte des résultats et des effets des projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel	AD-3 Comment les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué à réduire l'impact du développement économique sur l'environnement et le patrimoine ?	Section 3.2
	AD-4 Dans quelle mesure les outils de gestion soutenus par l'OS7 ont-ils contribué à l'amélioration et à la préservation de la biodiversité ?	Section 3.3
	AD-5 Dans quelle mesure l'OS7 a-t-il été mis en œuvre conformément aux actions développées dans la période de programmation précédente ?	Section 3.3
	AD-6 Dans quelle mesure les stratégies et actions de communication et de marketing menées dans le cadre des projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus par l'OS6 ont-elles contribué à accroître la notoriété des destinations touristiques transfrontalières ?	Section 3.2
	AD-6.7 Dans quelle mesure les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus dans le cadre de l'OS6 ont-ils contribué à l'augmentation du nombre de touristes visitant la zone de coopération ?	Section 3.2
	Ad-10 Dans quelle mesure le POCTEFA 2014-2020 a-t-il contribué à faire progresser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes sur le territoire transfrontalier ?	Section 3.5
Analyse des impacts environnementaux des projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel	AD- 6.8 Dans quelle mesure les effets environnementaux potentiels identifiés dans l'évaluation environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020 se sont-ils concrétisés suite au développement des projets soutenus dans le cadre de l'OS6 ?	Section 3.4
	AD- 6.9 Dans quelle mesure se sont concrétisés les effets potentiels sur l'environnement identifiés dans l'évaluation environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020 suite au développement de projets soutenus par l'OS7 se sont-ils matérialisés ?	Section 3.4
Analyse de la durabilité des résultats	6.4.b Comment les stratégies communes pour la protection de la biodiversité sont-elles maintenues après l'arrêt du financement ?	Section 3.3

Données et sources d'information secondaires

Les informations secondaires ont permis à l'équipe de consultants de compiler des données pertinentes utilisées tout au long du processus d'évaluation, provenant d'autres travaux antérieurs et registres disponibles. Voici la liste complète des documents et registres consultés, classés selon leur typologie :

- **Corps légal et réglementaire :**
 - Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes.
 - Règlement FEDER (UE) n° 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013.
 - Règlement de coopération territoriale européenne (UE) n° 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013.
 - Règlement d'exécution (UE) 2015/207 de la Commission du 20 janvier 2015.
- **Documents de programmation :**
 - Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 (version 3.0 approuvée le 03.04.2020).
 - Annexe 3 bis au Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 : Indicateurs de productivité (version 3, approuvé avril 2020).
 - Anexo 4 bis au Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 : Indicateurs de résultat (version 2.2, approuvé le 17.08.2016).
 - Plan d'évaluation du POCTEFA 2014-2020 (approuvé par le Comité de Suivi du 12.05.2016).
 - Étude environnementale stratégique du POCTEFA 2014-2020.
- **Documentation sur la gestion et le suivi du POCTEFA :**
 - Rapports annuels d'exécution du POCTEFA 2014-2020 (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019).
 - Guide des indicateurs POCTEFA (version juin 2020).
 - Formulaires de candidature pour les opérations programmées dans l'axe 3.
 - Rapports intermédiaires et finaux d'exécution des opérations programmées dans l'axe 3.
 - Évaluation des incitations et sélection des axes 1 et 3 (E1).
 - Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme (E2).
- **Information enregistrée :**
 - Données de suivi et de contrôle des opérations programmées, extraites de l'application de gestion POCTEFA (SIGEFA).
 - Bases de données de statistiques touristiques de l'Institut national de la statistique (INE), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et du département des statistiques du gouvernement d'Andorre.
 - Bases de données d'Eurostat sur le tourisme.
 - Bases de données des projets programmés des programmes Interreg Sudoe, Interreg Europe, LIFE et HORIZON 2020.
- **Autres documents :**
 - Rapport sur les modifications de projets (SC POCTEFA, 2021).
 - Évaluations intermédiaires des objectifs et des résultats des programmes opérationnels FEDER d'Aragon, de Catalogne, de Navarre, du Pays basque et de La Rioja (2019).
 - Évaluation de la mise à jour 2020 du programme Interreg Europe (2020).

- Bringing nature back through LIFE. The EU LIFE programme's impact on nature and society (2020).
- Liste des opérations approuvées des programmes opérationnels FEDER d'Aragon, Catalogne, Navarre, Pays Basque et La Rioja (avril 2021).
- Liste des opérations approuvées des programmes opérationnels FEDER-FSE de Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Garonne (février 2021).
- Liste des opérations approuvées du programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Aquitaine (juillet 2020).
- Rapports annuels de mise en œuvre des programmes opérationnels FEDER d'Aragon, de Catalogne, de Navarre, du Pays Basque et de La Rioja (2019).

Outils pour générer des informations primaires

Dans le processus d'évaluation, la **participation des acteurs de la coopération transfrontalière sur le territoire de POCTEFA** a été encouragée, suivant une approche participative.

Le travail sur le terrain a été un élément clé dans le développement de l'évaluation, puisqu'il a permis de générer les informations nécessaires pour aborder les différentes parties du contenu prévu. Ce travail inclut des outils fréquemment utilisés dans les processus d'évaluation et de recherche sociale.

Les fiches techniques de chaque outil utilisé sont présentées ci-dessous.

Tableau 36. Fiche technique de l'enquête

ENQUÊTE																	
Objectif	Recueillir des informations quantitatives et qualifier les résultats à partir des données des registres et d'autres outils générateurs d'informations, avec un large champ d'application.																
Univers	L'univers est composé des entités bénéficiaires qui coordonnent des projets programmés dans le cadre de l'axe 3, en considérant les personnes responsables pour chaque entité partenaire de tous les projets programmés dans le cadre de l'axe 3, et ventilé comme suit par Objectif spécifique :																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Univers</th> </tr> <tr> <th></th> <th>N°</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OS6</td> <td>191</td> <td>65,9%</td> </tr> <tr> <td>OS7</td> <td>99</td> <td>34,1%</td> </tr> <tr> <td>Total Axe 3</td> <td>290</td> <td>100,0%</td> </tr> </tbody> </table>		Univers				N°	%	OS6	191	65,9%	OS7	99	34,1%	Total Axe 3	290	100,0%
Univers																	
	N°	%															
OS6	191	65,9%															
OS7	99	34,1%															
Total Axe 3	290	100,0%															
Taille de l'échantillon	Un total de 80 réponses au questionnaire a été obtenu, avec la répartition suivante de l'échantillon par Objectif spécifique :																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Échantillon</th> </tr> <tr> <th></th> <th>N°</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OS6</td> <td>62</td> <td>77,5%</td> </tr> <tr> <td>OS7</td> <td>18</td> <td>22,5%</td> </tr> <tr> <td>Total axe 3</td> <td>80</td> <td>100,0%</td> </tr> </tbody> </table>		Échantillon				N°	%	OS6	62	77,5%	OS7	18	22,5%	Total axe 3	80	100,0%
Échantillon																	
	N°	%															
OS6	62	77,5%															
OS7	18	22,5%															
Total axe 3	80	100,0%															
Erreur d'échantillonnage	9,34% global (pour un niveau de confiance de 95% y p=q=50).																
Méthode	Deux questionnaires en ligne différents ont été utilisés, adaptés en fonction de l'Objectif spécifique dans lequel s'inscrit le projet.																
Dates	Du 3 février au 31 mars 2021.																

Tableau 37. Fiche technique des entretiens

ENTRETIENS									
Objectif	Les entretiens ont été réalisés dans le but de qualifier les résultats obtenus à partir des données enregistrées dans le système et d'autres outils de génération d'informations.								
Univers	Deux profils de répondants clés ont été identifiés et la technique de l'entretien leur a été appliquée : <ul style="list-style-type: none"> • Responsables de la dynamisation du Programme, y compris le Secrétariat technique et les membres du partenariat (partenaires institutionnels du POCTEFA). • Entités bénéficiaires (partenaires et chefs de file) des projets. 								
Critères de sélection de l'échantillon	Une série de critères a été établie pour guider la sélection des entités à interviewer, définis à trois niveaux : <ol style="list-style-type: none"> 1. Critères de sélection des entités responsables de la dynamisation du Programme et des acteurs institutionnels du Programme. 2. Critères de sélection des projets programmés dans l'axe 3 du Programme. 3. Critères de sélection des entités partenaires (membres des partenariats) des projets. 								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Niveau</th> <th>Critères de sélection</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sélection d'entités chargées de la dynamisation du Programme</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Typologie des acteurs impliqués dans la dynamisation du Programme et portée de leur intervention, en assurant la représentativité de tous. ▪ Champ d'action des entités, afin de couvrir l'ensemble de la zone de coopération et sa diversité géographique. </td> </tr> <tr> <td>Sélection des projets</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'exécution, en donnant la priorité aux projets ayant un degré de développement plus élevé. ▪ Nature thématique, assurant la couverture de toutes les priorités d'investissement. ▪ Couverture territoriale, assurant à la fois la représentation de tous les territoires impliqués dans le Programme et des projets de différents domaines d'application dans le développement et les résultats (locaux, régionaux, interrégionaux). ▪ Taille, en termes de nombre de partenaires et de volume financier, en donnant la priorité aux grands projets. </td> </tr> <tr> <td>Sélection des entités partenaires (membres des partenariats) des projets</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil de la participation au projet (chef de file/partenaire), en veillant à une représentation équilibrée. La priorité sera accordée aux entités participant à plus d'un projet. ▪ Nature de l'entité, pour couvrir différents types de bénéficiaires (publics / privés, locaux / provinciaux / régionaux, etc.) avec différentes capacités d'action et de diffusion, de promotion et de diffusion des résultats. </td> </tr> </tbody> </table>	Niveau	Critères de sélection	Sélection d'entités chargées de la dynamisation du Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Typologie des acteurs impliqués dans la dynamisation du Programme et portée de leur intervention, en assurant la représentativité de tous. ▪ Champ d'action des entités, afin de couvrir l'ensemble de la zone de coopération et sa diversité géographique. 	Sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'exécution, en donnant la priorité aux projets ayant un degré de développement plus élevé. ▪ Nature thématique, assurant la couverture de toutes les priorités d'investissement. ▪ Couverture territoriale, assurant à la fois la représentation de tous les territoires impliqués dans le Programme et des projets de différents domaines d'application dans le développement et les résultats (locaux, régionaux, interrégionaux). ▪ Taille, en termes de nombre de partenaires et de volume financier, en donnant la priorité aux grands projets. 	Sélection des entités partenaires (membres des partenariats) des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil de la participation au projet (chef de file/partenaire), en veillant à une représentation équilibrée. La priorité sera accordée aux entités participant à plus d'un projet. ▪ Nature de l'entité, pour couvrir différents types de bénéficiaires (publics / privés, locaux / provinciaux / régionaux, etc.) avec différentes capacités d'action et de diffusion, de promotion et de diffusion des résultats.
	Niveau	Critères de sélection							
	Sélection d'entités chargées de la dynamisation du Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Typologie des acteurs impliqués dans la dynamisation du Programme et portée de leur intervention, en assurant la représentativité de tous. ▪ Champ d'action des entités, afin de couvrir l'ensemble de la zone de coopération et sa diversité géographique. 							
Sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'exécution, en donnant la priorité aux projets ayant un degré de développement plus élevé. ▪ Nature thématique, assurant la couverture de toutes les priorités d'investissement. ▪ Couverture territoriale, assurant à la fois la représentation de tous les territoires impliqués dans le Programme et des projets de différents domaines d'application dans le développement et les résultats (locaux, régionaux, interrégionaux). ▪ Taille, en termes de nombre de partenaires et de volume financier, en donnant la priorité aux grands projets. 								
Sélection des entités partenaires (membres des partenariats) des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil de la participation au projet (chef de file/partenaire), en veillant à une représentation équilibrée. La priorité sera accordée aux entités participant à plus d'un projet. ▪ Nature de l'entité, pour couvrir différents types de bénéficiaires (publics / privés, locaux / provinciaux / régionaux, etc.) avec différentes capacités d'action et de diffusion, de promotion et de diffusion des résultats. 								
Entités interviewées	Un échantillon d'un total de 32 personnes à interroger a été sélectionné, et 21 entretiens ont finalement été réalisés avec les interlocuteurs clés suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 1 entretien avec la personne responsable de la gestion et du suivi des projets de l'axe 3 Secrétariat Technique du POCTEFA • 4 entretiens avec des partenaires institutionnels du Programme Département de la Haute-Garonne Préfecture de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Gobierno de Navarra / Nafarroako Gobernua Gobierno de Aragón 								

ENTRETIENS (cont.)		
Entités interviewées	<ul style="list-style-type: none"> 16 entretiens avec une sélection d'entités bénéficiaires gérant des projets 	Groupement Européen de Coopération Territoriale Pays d'Art et d'Histoire (projet PATRIMC@T)
		Commune Arles-sur-Tech (projet PATRIMC@T)
		Ligue pour la protection des oiseaux (projet ADNPYR)
		Institut d'Estudis Andorrans (projet ADNPYR)
		Sociedad de Promoción y Gestión del Turismo Aragonés, Turismo de Aragón (projet ARLESARAGON)
		Eusko Jaurlaritza-Gobierno Vasco (projet TXINBADIA+)
		Département des Pyrénées Atlantiques (projet TXINBADIA+)
		Gestión Ambiental de Navarra, S.A - Nafarroako Ingurumen Kudeaketa S.A. (projet HABIOS)
		Office National des Forêts (projet HABIOS)
		Foespír (projet GREEN)
		Comu d'Ordino, Andorra (projet GREEN)
		Aranzadi Zientzia Elkartea - Sociedad de Ciencias Aranzadi (projet FAUNAPYR)
		Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (projet FAUNAPYR)
		Communauté d'Agglomération Pays Basque (projet H2OGUREA)
		Diputación Foral de Gipuzkoa - Gipuzkoako Foru Aldundia (projet H2OGUREA)
		Mairie de Foix (projet ROUTES SINGULIÈRES)
Dates	Du 11 février au 23 de mars 2021.	
Méthode	<p>Les deux méthodes suivantes ont été utilisées, en fonction du profil de l'agent déclarant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretiens téléphoniques développés sur la base d'un script ou d'un schéma thématique préétabli (de type mixte ou semi-structuré), avec toutefois une certaine flexibilité pour l'inclusion de questions pouvant être utiles aux fins de chaque contenu évaluatif spécifique. Entretiens écrits basés sur une liste fermée de questions. 	

- Questionnaire 1. Bénéficiaires de projets de la PI 6c, OS6.

Cuestionario beneficiarios Eje 3-PI6c-OE6 Questionnaire bénéficiaires Axe 3-PI6c-OS6

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.



Présentation

La Communauté de travail des Pyrénées (CTP), autorité de gestion du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre pour la période 2014-2020 POCTEFA, gère un système de suivi et d'évaluation pour rendre compte des progrès et de l'impact de la coopération dans les zones géographiques concernées par le Programme. Pour ce faire, elle compte sur l'assistance technique extérieure de CONSIDERA S.L.

Ce questionnaire vise à recueillir des informations pour savoir s'il a été possible d'améliorer l'offre et l'attractivité des destinations touristiques dans la zone transfrontalière et à stimuler le développement économique grâce à des projets de conservation, de protection, de promotion et de développement du patrimoine naturel et culturel soutenus au titre de l'axe 3, priorité d'investissement 6c, objectif spécifique 6, du POCTEFA 2014-2020.

En répondant à ce questionnaire, vous contribuez à l'amélioration de la coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre. Les résultats obtenus seront disponibles dans le rapport d'évaluation qui sera publié sur le site POCTEFA (<https://www.poctefa.eu/>).

Toutes les réponses seront anonymes et les données personnelles ne seront utilisées qu'à des fins d'analyse statistique lors de l'évaluation externe. Les données personnelles ne seront en aucun cas stockées ou partagées.

Si l'entité que vous représentez a participé à plus d'un projet de l'axe 3, PI6c, OS 6, veuillez remplir un questionnaire par projet.

Pour toute question ou commentaire concernant cette procédure, veuillez utiliser le formulaire de contact. Nous vous remercions d'avance pour votre coopération.

Données d'identification

* Nom de l'entité

* Acronyme du Projet (PI 6c - OS6)

* Rôle de l'entité dans le projet (PI 6c - OS6)

Sélectionnez dans le menu déroulant

Section A – Évolution du tourisme

Les questions suivantes ont pour objectif spécifique d'évaluer l'évolution de l'offre touristique et les stratégies de promotion du tourisme mises en œuvre à travers les actions des projets approuvés dans le cadre de l'Axe 3, PI 6c, OS6 du programme POCTEFA.

Combien de produits et équipements touristiques ont été créés ou améliorés grâce aux actions du projet ?

	Nombre
Produits culturels et touristiques transfrontaliers : destinations nature, écotourisme, sport et loisirs en pleine nature, alternatives aux activités saisonnières, itinérance touristique, etc.	//
Organisation d'équipements (réseau de soutien aux activités touristiques et centres de réservation) et d'infrastructures pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel (sites touristiques et patrimoniaux, etc.).	//
Réhabilitation/création d'infrastructures pour l'accueil du public et la valorisation du patrimoine naturel et culture.	//
Professionalisation et amélioration des équipements et des logements.	//
Actions visant à structurer l'offre touristique à l'échelle transfrontalière (signalétique, diagnostic, observation, développement d'une identité/destination commune).	//

Quelles autres actions ont été développées dans le cadre du projet ?

	Nombre
Action(s) visant à améliorer la connaissance, la mutualisation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel commun et de son potentiel économique.	//
Programmes et activités transfrontalières de sensibilisation et d'éducation au patrimoine naturel et culturel.	//
Valorisation des produits et de l'artisanat locaux.	//
Autre(s). Précisez.	//

Si vous avez répondu "Autres", s'il vous plaît, précisez:

Avez-vous développé une stratégie commune de promotion du tourisme dans le cadre de votre projet ?

- Oui
 Non

Considérez-vous que ces stratégies constituent une amélioration par rapport à d'autres stratégies développées précédemment ?

- Oui, leur logique et leur cohérence ont été améliorées. Oui, elles présentent des améliorations autres que celles mentionnées ci-dessus. Précisez lesquelles.
 Oui, un plan d'action est plus clairement défini. Non, l'approche est maintenue.
 Oui, les sources de financement pour la mise en œuvre sont identifiées.

Estimez-vous que ces stratégies ont contribué ou contribueront à une meilleure identification des destinations touristiques qu'elles couvrent ?

- Oui, elles leur donneront une plus grande visibilité. Oui, elles amélioreront le positionnement sur les nouveaux marchés.
 Oui, elles permettront de définir une offre plus ciblée. Non.
 Oui, elles amélioreront l'attrait de ces destinations.

Section B - Impact du secteur du tourisme sur le territoire transfrontalier

Les questions suivantes visent spécifiquement à évaluer l'impact du projet sur l'augmentation de l'afflux touristique et l'impact économique dérivé de cet afflux sur le territoire transfrontalier.

Comment la pandémie COVID-19 a-t-elle affecté le développement de votre projet ?

Sélectionnez dans le menu déroulant.

Dans quelle mesure estimez-vous que votre projet approuvé dans le cadre de l'Axe 3, PI 6c, OS6 du programme POCTEFA a contribué à l'évolution des variables suivantes ?

	Déterminant	Une certaine incidence	Ne contribue pas	Sans avis
* Augmentation du nombre de touristes dans la zone frontalière	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Augmentation du nombre de nuitées par touriste	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Augmentation de la durée moyenne du séjour	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Augmentation des emplois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Augmentation du chiffre d'affaires des entreprises dans les activités touristiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Sur les actions indiquées dans la question antérieure, comment évaluez-vous l'intensité de la coopération et sa durabilité au-delà de la fin du projet ?

Veuillez remplir le tableau suivant en utilisant une échelle entre "Basse" / "Moyenne" / "Haute"

	Intensité de la coopération	Durabilité de la coopération/résultats
Augmentation du nombre de touristes dans la zone frontalière	//	//
Augmentation du nombre de nuitées par touriste	//	//
Augmentation de la durée moyenne du séjour	//	//
Augmentation des emplois	//	//
Augmentation du chiffre d'affaires des entreprises dans les activités touristiques	//	//

* Si votre institution n'avait pas eu le soutien financier européen pour développer votre projet à travers le POCTEFA...
Sélectionnez dans le menu déroulant.

Section C – Impact des projets

Selon vous, quelle a été la contribution de votre projet dans le cadre de l'Axe3, PI 6c, OS6 sur les aspects suivants ?

	Basse	Moyenne	Haute
* Désaisonnalisation des flux touristiques dans les territoires transfrontaliers.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Mise en valeur du patrimoine naturel dans les zones transfrontalières.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Mise en valeur du patrimoine local dans les zones transfrontalières.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* L'amélioration des connaissances nécessaires à la conservation du patrimoine, l'augmentation de la capacité des acteurs à développer des pratiques et des initiatives innovantes, le développement de stratégies partagées ou communes en matière de valorisation du patrimoine naturel et culturel suivant une logique de développement local respectueuse de l'environnement et contribuant principalement au développement de l'activité touristique.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Augmentation de la fréquentation des sites culturels et naturels sur le territoire transfrontalier (en respectant l'équilibre des espaces naturels), notamment en dehors de la haute saison.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Amélioration de la qualité des produits touristiques transfrontaliers et de la mise en valeur des produits locaux et l'artisanat local.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Conservation du paysage et la préservation du patrimoine culturel transfrontalier dans toutes ses dimensions.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Amélioration des installations et des infrastructures, en particulier celles d'accueil, en favorisant leur développement et leur préservation.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Selon vous, quels aspects peuvent constituer des freins pour atteindre des résultats escomptés en termes d'amélioration de l'offre et de l'attractivité des destinations touristiques dans la zone transfrontalière et de développement économique ?

* Selon vous, quels facteurs ont facilité ou favorisé l'obtention des résultats escomptés en termes d'amélioration de l'offre et de l'attractivité des destinations touristiques dans la zone transfrontalière et de développement économique ?

De quelle manière estimez-vous que votre projet a contribué à des progrès effectifs en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes ?

entre 1 et 3 choix

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Encourage l'utilisation d'un langage non sexiste. | <input type="checkbox"/> Comprend des actions positives (clauses sociales à l'embauche, élaboration de plans d'égalité, mesures de conciliation, etc.). |
| <input type="checkbox"/> Enregistre et analyse les indicateurs de genre. | <input type="checkbox"/> Autre(s). Préciser. |
| <input type="checkbox"/> A permis d'identifier des références de leadership féminin. | <input type="checkbox"/> Le projet n'a pas eu d'effet sur l'égalité des chances. |
| <input type="checkbox"/> A réduit les écarts entre les genres. | <input type="checkbox"/> Sans avis. |

De quelle manière considérez-vous que votre projet a contribué en termes de développement durable du territoire transfrontalier ?

entre 1 et 3 choix

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Calculant de l'empreinte écologique respective et s'engageant à la compenser. | <input type="checkbox"/> Minimisant son impact sur l'environnement (pratiques de production et de consommation responsables). |
| <input type="checkbox"/> Encourageant l'utilisation de matériaux usagés, recyclables et/ou compostables. | <input type="checkbox"/> S'engageant sur à restaurer l'environnement dégradé. |
| <input type="checkbox"/> Promouvant la gestion, la collecte sélective et la valorisation des déchets. | <input type="checkbox"/> Autre(s). Préciser. |
| <input type="checkbox"/> Intégrant de manière cohérente la perspective environnementale, sociale et économique. | <input type="checkbox"/> N'a eu aucun effet sur le développement durable. |

Section D – Synergies avec des projets sur l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques

Le programme a mis à disposition, d'une manière ou d'une autre, les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par les projets de l'axe 2 ?

Sélectionnez dans le menu déroulant.

Avez-vous intégré d'une manière ou d'une autre dans votre projet les mesures d'adaptation au changement climatique proposées par les projets financés au titre de l'axe 2 du programme (OS4) ?

Sélectionnez dans le menu déroulant.

Avez-vous eu des outils pour intégrer la dimension de l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques dans votre projet ?

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Oui, avec un guide méthodologique. | <input type="radio"/> Oui, avec d'autre(s) outils. |
| <input type="radio"/> Oui, avec un guide de bonnes pratiques. | <input type="radio"/> Non. |
| <input type="radio"/> Oui, avec les lignes directrices reçues lors de séminaires, de formations, d'échanges d'expériences, etc. | |

Pensez-vous que le développement de votre projet contribuera d'une manière ou d'une autre à promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques ?

Sélectionnez dans le menu déroulant.

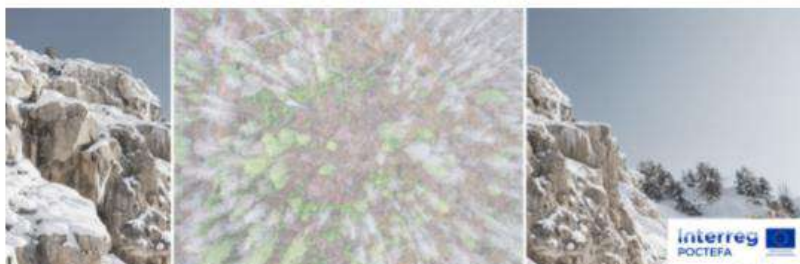
Soumettre



• Questionnaire 2. Bénéficiaires de projets de la PI 6d, OS7

Cuestionario beneficiarios Eje 3-PI6d-OE7 Questionnaire bénéficiaires Axe 3-PI6d-OS7

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.



Présentation

La Communauté de travail des Pyrénées (GTP), autorité de gestion du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre pour la période 2014-2020 POCTEFA, gère un système de suivi et d'évaluation pour rendre compte des progrès et de l'impact de la coopération dans les zones géographiques concernées par le Programme. Pour ce faire, elle compte sur l'assistance technique extérieure de CONSIDERA.S.L.

Ce questionnaire vise à recueillir des informations pour savoir si la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers ont été atteintes par les projets soutenus au titre de l'axe 3, priorité d'investissement 6d, objectif spécifique 7 de POCTEFA 2014-2020.

En répondant à ce questionnaire, vous contribuez à l'amélioration de la coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre. Les résultats obtenus seront disponibles dans le rapport d'évaluation qui sera publié sur le site POCTEFA (<https://www.poctefa.eu/>).

Toutes les réponses seront anonymes et les données personnelles ne seront utilisées qu'à des fins d'analyse statistique lors de l'évaluation externe. Les données personnelles ne seront en aucun cas stockées ou partagées.

Si l'entité que vous représentez a participé à plus d'un projet dans l'axe 3, priorité d'investissement 6d, objectif spécifique 7, veuillez remplir un questionnaire par projet.

Pour toute question ou commentaire concernant cette procédure, veuillez utiliser le formulaire de contact.

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération.

Données d'identification

* Nom de l'entité

* Acronyme du Projet (PI 6d - OS7)

* Rôle de l'entité dans le projet (PI 6d - OS7)

Sélectionnez dans le menu déroulant.

Section A – Outils de gestion développés ou améliorés par le projet

Les questions suivantes visent spécifiquement à évaluer l'efficacité des outils promus par les actions du projet.

Combien de nouveaux outils de gestion ont été développés et appliqués à travers les actions du projet ?

	Nombre
Suivi du système d'information (système de partage des données, cartographie commune, ...)	//
Politiques/réglementations/stratégies de conservation/restauration du patrimoine naturel	//
Systèmes transfrontaliers de gestion intégrée/partagée du patrimoine naturel	//
Formation aux systèmes transfrontaliers pour la conservation/restauration/gestion du patrimoine naturel	//
Infrastructures communes pour la conservation/restauration/gestion du patrimoine naturel	//
Autre(s). Précisez.	//

Si vous avez développé et mis en oeuvre d'autre(s) outil(s), veuillez préciser, s'il vous plaît.

Des outils de gestion existants ont-ils été améliorés grâce aux actions du projet ?

- Oui
 Non

Combien d'outils de gestion existants ont été améliorés grâce aux actions du projet ?

Quels sont les outils de gestion existants qui ont été améliorés ?

Comment évaluez-vous la valeur ajoutée du projet soutenu par le POCTEFA par rapport aux projets cofinancés par d'autres programmes (Life, Sudoe, programmes régionaux...) en ce qui concerne l'amélioration des outils de gestion ?

Entre 1 et 5, où 1 est "sans valeur ajoutée" et 5 "valeur ajoutée maximale".



Quel a été selon vous le degré d'efficacité des outils de gestion développés pour une meilleure protection des espèces et des milieux (faune, flore, écosystèmes) ?

Entre 1 et 5, où 1 est "sans efficacité" et 5 "très efficace". Si vous n'avez effectué aucune action sur un type spécifique, indiquez "Sans avis" dans la case correspondante.

	1	2	3	4	5	Sans avis
*Suivi de système(s) d'information (système de données partagées, cartographie conjointe, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Politiques / réglementations / stratégies de conservation-restauration du patrimoine naturel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Systèmes transfrontaliers de gestion intégrée / partagée du patrimoine naturel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Formation aux systèmes transfrontaliers pour la conservation / restauration / gestion du patrimoine naturel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Infrastructures communes pour la conservation / restauration / gestion du patrimoine naturel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Autre(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Comment évaluez-vous les résultats obtenus suite au développement et à l'application de nouveaux outils de gestion ?

Veillez exprimer votre degré d'accord avec les déclarations suivantes, en utilisant une échelle de 1 à 5, où 1 signifie "pas du tout d'accord" et 5 signifie "tout à fait d'accord".

	1	2	3	4	5	Sans avis
*Le nombre d'espèces protégées a augmenté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Le volume de la population protégée a augmenté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*La superficie couverte par les outils de protection des espèces et de l'environnement a augmenté.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Le nombre d'espèces envahissantes a été contrôlé ou réduit.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Les risques pour la santé ont été contrôlés ou réduits.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Section B - Impact des projets

Quels changements dans le cadre transfrontalier ont été aboutis à la suite du projet ?

	Oui	Non	Sans avis
Articulation des systèmes d'information et de suivi (système de données partagées, cartographie commune, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Articulation des politiques / réglementations / stratégies de conservation-restauration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en œuvre de systèmes de gestion transfrontières intégrés / partagés du patrimoine naturel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en place de systèmes de formation transfrontaliers pour la préservation / restauration / gestion du patrimoine naturel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en place d'infrastructures communes pour la conservation / restauration / gestion du patrimoine naturel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

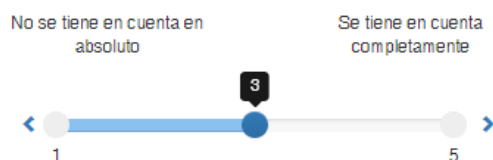
Sur les variables indiquées dans la question antérieure, comment évaluez-vous l'intensité de la coopération et sa durabilité au-delà de la fin du projet ?

Veuillez remplir le tableau suivant, en utilisant une échelle entre "Basse", "Moyenne", "Haute".

	Intensité de la coopération	Durabilité de la coopération/résultats
Articulation des systèmes d'information et de suivi (système de données partagées, cartographie commune, ...)	//	//
Articulation des politiques / réglementations / stratégies de conservation-restauration	//	//
Mise en œuvre de systèmes de gestion transfrontières intégrés / partagés du patrimoine naturel	//	//
Mise en place de systèmes de formation transfrontaliers pour la préservation / restauration / gestion du patrimoine naturel	//	//
Mise en place d'infrastructures communes pour la conservation / restauration / gestion du patrimoine naturel	//	//
Autre(s)	//	//

Pourriez-vous évaluer dans quelle mesure les leçons tirées ou les bonnes pratiques des projets POCTEFA précédents ont été prises en compte dans la mise en œuvre de votre projet approuvé dans le cadre de l'axe 3, PI 6d, OS7 du POCTEFA 2014-2020 en matière de gestion, de protection et de conservation du patrimoine naturel des deux côtés de la frontière ?

Entre 1 et 5, où 1 est "pas du tout pris en compte" et 5 est "pris en compte complètement".



Si vous considérez qu'elles ont été prises en compte, lesquelles mettriez-vous en évidence ?

Selon vous, quelle a été la contribution des projets approuvés au titre de l'axe 3, PI 6d, OS 7 sur les aspects suivants ?

	Basse	Moyenne	Haute	Sans avis
* Gestion du patrimoine naturel sur le territoire transfrontalier.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Protection du patrimoine naturel en territoire transfrontalier.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Restauration du patrimoine naturel du territoire transfrontalier.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Harmonisation dans l'application de la législation communautaire relative à la préservation des écosystèmes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Selon vous, quels aspects peuvent constituer des freins pour atteindre des résultats escomptés en termes de protection et de la qualité des écosystèmes transfrontaliers ?

* Selon vous, quels facteurs ont facilité ou favorisé l'obtention des résultats escomptés en termes de protection et de la qualité des écosystèmes transfrontaliers ?

De quelle manière estimez-vous que votre projet a contribué à des progrès effectifs en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes ?

entre 1 et 3 choix

- Encourage l'utilisation d'un langage non sexiste. Comprend des actions positives (clauses sociales à l'embauche, élaboration de plans d'égalité, mesures de conciliation, etc.)
- Enregistre et analyse les indicateurs de genre. Autre(s).
- A permis d'identifier des références de leadership féminin. Le projet n'a pas eu d'effet sur l'égalité des chances.
- A réduit les écarts entre les sexes.

De quelle manière considérez-vous que votre projet a contribué en termes de développement durable du territoire transfrontalier ?

entre 1 et 3 choix

- Calculant de l'empreinte écologique respective et s'engageant à la compenser. Minimisant son impact sur l'environnement (pratiques de production et de consommation responsables).
- Encourageant l'utilisation de matériaux usagés, recyclables et/ou compostables. S'engageant sur à restaurer l'environnement dégradé.
- Promouvant la gestion, la collecte sélective et la valorisation des déchets. Autre(s).
- Intégrant de manière cohérente la perspective environnementale, sociale et économique. N'a eu aucun effet sur le développement durable.

Si vous avez indiqué "Autre(s)", veuillez préciser, s'il vous plaît.

Si votre institution n'avait pas eu le soutien financier européen pour développer votre projet à travers le POCTEFA...

Sélectionnez dans le menu déroulant.

Section C – Synergies avec des projets sur l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques

Le programme a mis à disposition, d'une manière ou d'une autre, les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par les projets de l'axe 2 ?

Sélectionnez dans le menu déroulant.

Avez-vous intégré d'une manière ou d'une autre dans votre projet les mesures d'adaptation au changement climatique proposées par les projets financés au titre de l'axe 2 du programme (PI5b, OS4) ?

Sélectionnez dans le menu déroulant.

Avez-vous compté sur des outils pour intégrer la dimension de l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques dans votre projet ?

- Oui, avec un guide méthodologique. Autre(s).
- Oui, avec un guide de bonnes pratiques. Non.
- Oui, avec les lignes directrices reçues lors de séminaires, de formations, d'échanges d'expériences, etc.

Pensez-vous que le développement de votre projet contribuera d'une manière ou d'une autre à promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques ?

Sélectionnez dans le menu déroulant.

Soumettre

• **Liste de questions 1. SC du POCTEFA**

PRESENTATION

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), autorité de gestion du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), gère un système de suivi et d'évaluation pour rendre compte des progrès et des impacts de la coopération dans les zones géographiques concernées par le Programme.

Cet entretien fait partie du processus d'évaluation de l'efficacité, de l'impact et de la cohérence externe du Programme dans le domaine de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales, que l'Autorité de gestion de POCTEFA coordonne et met en œuvre avec l'assistance technique externe de CONSIDERA, S.L.

Compte tenu de votre connaissance du Programme du fait de votre rôle de Secrétariat conjoint, vos contributions sont essentielles pour mener à bien l'évaluation. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

IDENTIFICATION PERSONNE INTERVIEWÉE

Nom : -----

Rôle dans le Programme : -----

Date de l'entretien : -----

QUESTIONS

1. En ce qui concerne les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus par POCTEFA, dans quelle mesure pensez-vous qu'ils ont permis aux destinations touristiques de la zone transfrontalière d'améliorer leur offre et de devenir plus attractives ?

	Dans une large mesure	De façon très limitée	Peu	Rien	Sans avis
Ils contribuent à accroître l'offre touristique de la zone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ils contribuent à l'augmentation du nombre de touristes visitant la région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ils contribuent à une meilleure structuration des stratégies de promotion du tourisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ils contribuent à une meilleure identification des destinations touristiques dans la zone transfrontalière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez développer votre réponse.

2. Parmi les actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenues par POCTEFA, quelles sont celles qui, selon vous, ont le plus contribué à améliorer l'offre des destinations touristiques et à les rendre plus attractives ?

3. Dans quelle mesure considérez-vous que ces projets soutenus par POCTEFA ont contribué au développement économique du territoire transfrontalier ?

	Beaucoup	Un peu	Très peu	Rien	Sans avis
Ils ont créé ou créent des emplois en rapport avec la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ils contribuent à ce que les services du territoire bénéficient dans une plus large mesure des effets du tourisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez développer votre réponse.

4. Parmi les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus par POCTEFA, quels sont ceux qui, selon vous, ont le plus contribué au développement économique du territoire transfrontalier ?



5. En ce qui concerne les projets visant à protéger et à améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers, dans quelle mesure considérez-vous que les enseignements tirés de la mise en œuvre des outils de gestion au cours de la période de programmation précédente ont été pris en compte dans leur conception ?

6. En ce qui concerne les outils de gestion des écosystèmes développés dans le cadre des projets soutenus par le POCTEFA, quelles sont, selon vous, les principales améliorations ou nouveautés qu'ils présentent par rapport à la période de programmation précédente ?

7. Quelle est, selon vous, la valeur ajoutée des projets POCTEFA pour la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes par rapport aux autres programmes de coopération sectorielle développés sur le territoire transfrontalier (Life, Sudo, INTERREG Europe, programmes régionaux) ?

En termes de :

- Méthodologie.
- Production de connaissances.
- Espèces, variétés et/ou écosystèmes protégés.
- Autre valeur ajoutée.

8. En ce qui concerne la coordination de POCTEFA avec d'autres programmes sectoriels en cours de développement sur le territoire (Life, SUDO, INTERREG Europe, programmes régionaux...), existe-t-il une structure ou un instrument de coordination avec eux ? En quoi consiste cette coordination ?

9. Que pourrait-on améliorer pour obtenir une plus grande valeur ajoutée des projets soutenus par le POCTEFA par rapport à ceux soutenus par d'autres programmes ?

10. En ce qui concerne les synergies entre l'axe 2 (adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques) et l'axe 3 (valorisation du patrimoine et utilisation durable des ressources) du Programme, les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par les projets de l'axe 2 ont-elles été mises à la disposition des porteurs de projets de l'axe 3 ? De quelle manière ? Savez-vous s'ils y ont eu accès ?

11. Le Programme a-t-il favorisé la prise en compte des connaissances en matière d'adaptation au changement climatique dans la construction des projets de l'axe 3 (valorisation du patrimoine et utilisation durable des ressources) ? De quelle manière ?

12. Quels sont les principaux obstacles qui ont empêché les porteurs de projets d'accéder à ces informations et connaissances, et de les prendre en compte dans la conception de leurs projets ?

13. Que pourrait-on améliorer pour rendre les connaissances générées par les projets de l'axe 2 (adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques) disponibles et accessibles aux porteurs de projets de l'axe 3 (valorisation du patrimoine et utilisation durable des ressources) ?

14. Considérez-vous que le Programme a favorisé d'une manière ou d'une autre les synergies entre les projets de l'axe 2 (adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques) et de l'axe 3 (valorisation du patrimoine et utilisation durable des ressources) ? Un mécanisme de coordination a-t-il été mis en place ? La complémentarité a-t-elle été prise en compte lors de la définition des critères de sélection ? De quelle autre manière les synergies ont-elles été favorisées ?

15. Que pourrait-on améliorer pour obtenir de plus grandes synergies entre les projets de l'axe 2 (adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques) et de l'axe 3 (valorisation du patrimoine et utilisation durable des ressources) ?

• Liste de questions 2. Partenaires institutionnels du Programme

PRESENTATION

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), autorité de gestion du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), gère un système de suivi et d'évaluation pour rendre compte des progrès et des impacts de la coopération dans les zones géographiques concernées par le Programme.

Cet entretien s'inscrit dans le processus d'évaluation de l'efficacité, de l'impact et de la cohérence externe du Programme dans le domaine de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales, que l'Autorité de Gestion POCTEFA coordonne et met en œuvre avec l'assistance technique externe de CONSIDERA, S.L. Compte tenu de votre connaissance du territoire et de votre rôle d'animateur du Programme, vos contributions sont essentielles pour mener à bien l'évaluation. Nous vous remercions par avance de votre participation.

IDENTIFICATION ENTITÉ / PERSONNE INTERVIEWÉE

Nom: -----

Institution: -----

Date de l'entretien: -----

QUESTIONS

1. A votre avis, dans quelle mesure les projets de protection, de valorisation et d'utilisation durable des ressources locales soutenus par POCTEFA sur votre territoire contribuent-ils au renforcement de la cohésion de l'espace transfrontalier ? Utilisez une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à "Aucune contribution" et 5 à "Contribution maximale".

1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez développer votre réponse si vous le jugez nécessaire.

2. En ce qui concerne les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus par le POCTEFA sur votre territoire, dans quelle mesure pensez-vous qu'ils ont permis aux destinations touristiques de la zone transfrontalière d'améliorer leur offre et de devenir plus attractives ?

	En grande mesure	Partiellement	Peu	Pas du tout	Sans avis
Ils contribuent à accroître l'offre touristique de la région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ils contribuent à augmenter le nombre de touristes qui visitent la région.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ils contribuent à une meilleure structuration des stratégies de promotion du tourisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ils contribuent à une meilleure identification des destinations touristiques dans la zone transfrontalière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez développer votre réponse si vous le jugez nécessaire.

3. Parmi les actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenues par POCTEFA sur votre territoire, lesquelles mettriez-vous en avant comme étant celles qui ont le plus contribué à améliorer l'offre des destinations touristiques et à les rendre plus attractives ?

4. Quels sont les éléments qui favorisent le fait que les projets aboutissent à une amélioration de l'offre touristique et à une plus grande attractivité des destinations ?

5. Quels sont les facteurs qui empêchent les projets d'améliorer l'offre touristique et de rendre les destinations plus attractives ?

6. Dans quelle mesure estimez-vous que ces projets soutenus par le POCTEFA sur votre territoire ont contribué à un plus grand développement économique du territoire transfrontalier ?

	Beaucoup	Partiellement	Peu	Pas du tout	Sans avis
Ils ont créé ou sont en train de créer des emplois liés à la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ils aident les services du territoire à mieux profiter des effets du tourisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez développer votre réponse si vous le jugez nécessaire.

7. Parmi les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel soutenus par le POCTEFA sur votre territoire, quels sont ceux qui, selon vous, ont le plus contribué au développement économique ?

8. Que pourrait-on faire pour améliorer la contribution de ces projets au développement économique de votre territoire ?

9. Quels sont, selon vous, les éléments qui permettent aux projets d'aboutir à un plus grand développement économique de votre territoire ?

10. Selon vous, quels sont les facteurs qui empêchent les projets de déboucher sur un plus grand développement économique de votre territoire ?

11. En ce qui concerne les projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers, quelle est, à votre avis, la valeur ajoutée des projets POCTEFA développés sur votre territoire par rapport aux autres programmes de coopération sectorielle (Life, Sudoe, INTERREG Europe, programmes régionaux) ?

	Valeur ajoutée
En matière de méthodologie	
En matière de production de connaissance	
En matière de typologie de projets	
En matière d'espèces, variétés et/ou écosystèmes adressés	

12. Que pourrait-on améliorer pour obtenir une plus grande valeur ajoutée des projets soutenus par le POCTEFA par rapport à ceux soutenus par d'autres programmes ?

13. En ce qui concerne les outils de gestion des écosystèmes développés dans le cadre des projets soutenus par POCTEFA, dans quelle mesure pensez-vous qu'ils contribuent à améliorer la protection des espèces ? Utilisez une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à "Aucune contribution" et 5 à "Contribution maximale".

1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez développer votre réponse si vous le jugez nécessaire.

14. Selon vous, quels sont les éléments qui aident ces outils à aboutir à une meilleure protection des espèces ?

15. Selon vous, quels sont les facteurs qui empêchent ces outils d'aboutir à une meilleure protection des espèces ?

16. Quelles améliorations ou nouveautés mettriez-vous en avant dans ces outils de gestion des écosystèmes développés dans le cadre des projets soutenus par POCTEFA sur votre territoire ?

17. La durabilité, le transfert et la capitalisation des stratégies communes de protection de la biodiversité sont-ils assurés de quelque manière que ce soit après la fin des projets et le financement du Programme ? De quelle manière ?

● **Liste de questions 3. Bénéficiaires de projets de la PI 6c, OES6**

PRESENTATION

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), autorité de gestion du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), gère un système de suivi et d'évaluation pour rendre compte des progrès et des impacts de la coopération dans les zones géographiques concernées par le Programme.

Cet entretien s'inscrit dans le processus d'évaluation de l'efficacité, de l'impact et de la cohérence externe du Programme dans le domaine de la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales, que l'Autorité de gestion du POCTEFA coordonne et met en œuvre avec l'assistance technique externe de CONSIDERA, S.L.

Compte tenu de votre statut de bénéficiaire de l'aide pour le développement des projets du POCTEFA dans ce domaine, votre contribution est essentielle pour réaliser l'évaluation. Nous vous remercions par avance de votre participation.

IDENTIFICATION ENTITÉ / PERSONNE INTERVIEWÉE

Nom : -----

Institution : -----

Rôle dans le projet : *Chef de File / Partenaire*

Projet : -----

Date de l'entretien : -----

QUESTIONS

1. Comment évaluez-vous l'avancement de votre projet ? Avez-vous pu mettre en œuvre toutes les actions prévues ? Quels sont les obstacles qui ont entravé ou empêché la mise en œuvre (COVID, difficultés dans les appels d'offres, difficulté à trouver des fournisseurs, manque d'intérêt de la part du public cible...).

2. Quels sont, selon vous, les résultats les plus remarquables de ces actions pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel dans la zone où le projet est développé ? En termes de :

- Amélioration de l'offre touristique.
- Amélioration de l'attractivité touristique.
- Contribution au développement économique (création d'emplois, augmentation de l'activité des entreprises de services...).
- Autres résultats.

3. Quels éléments ont entravé ou entravent la réalisation des résultats de votre projet (retards dans l'exécution, bureaucratie dans la gestion, manque d'implication ou d'engagement des partenaires...) et quels sont ceux qui l'ont favorisé ou le favorisent (intérêt des acteurs clés, communication, adaptation des objectifs aux besoins, capacité des partenaires...) ?

4. Avez-vous développé des stratégies de promotion touristique et/ou des actions de communication ou de marketing dans le cadre de votre projet ? Si oui,

- Dans quelle mesure pensez-vous que celles-ci ont contribué à accroître la visibilité des destinations touristiques transfrontalières (sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à "aucune contribution" et 5 à "contribution maximale") ? Pourquoi ?
- Quelle est la valeur ajoutée de ces stratégies et actions de marketing par rapport aux actions précédentes ou à d'autres types d'actions se déroulant sur le territoire transfrontalier ?
- Les résultats de ces stratégies et actions sont-ils limités au territoire transfrontalier dans lequel le projet intervient ou auront-ils un effet sur l'ensemble de la zone POCTEFA ?

5. Le caractère transfrontalier du projet apporte-t-il des caractéristiques spécifiques et différentielles aux activités développées et aux résultats obtenus ?

6. Les résultats obtenus et la coopération établie dans le cadre du projet sont-ils durables ? De quelle manière ?

7. Concernant les synergies de votre projet avec des initiatives dans le domaine de l'adaptation au changement climatique...

- Votre projet intègre-t-il des mesures d'adaptation au changement climatique ? Parmi celles-ci, il y en a qui découlent d'autres projets soutenus par POCTEFA ?
- Comment le Programme a-t-il mis à votre disposition les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par les projets d'adaptation au changement climatique de l'axe 2 ?
- Le Programme vous a-t-il encouragé à prendre en considération les connaissances générées par les projets d'adaptation au changement climatique de l'axe 2 de POCTEFA ?
- Que faut-il améliorer pour rendre les connaissances générées par les projets d'adaptation au changement climatique accessibles aux promoteurs et partenaires de projets de valorisation du patrimoine culturel et naturel ?
- Selon vous, quels éléments entravent l'intégration des connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par d'autres projets POCTEFA dans les projets de valorisation du patrimoine culturel et naturel ?

● Liste de questions 4. Bénéficiaires de projets de la PI 6d, OS7

PRESENTATION

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), autorité de gestion du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), gère un système de suivi et d'évaluation pour rendre compte des progrès et des impacts de la coopération dans les zones géographiques concernées par le Programme.

Cet entretien s'inscrit dans le processus d'évaluation de l'efficacité, de l'impact et de la cohérence externe du Programme dans le domaine de la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales, que l'Autorité de gestion du POCTEFA coordonne et met en œuvre avec l'assistance technique externe de CONSIDERA, S.L.

Compte tenu de votre statut de bénéficiaire de l'aide pour le développement des projets du POCTEFA dans ce domaine, votre contribution est essentielle pour réaliser l'évaluation. Nous vous remercions par avance de votre participation.

IDENTIFICATION ENTITÉ / PERSONNE INTERVIEWÉE

Nom : -----

Institution : -----

Rôle dans le projet : *Chef de File / Partenaire*

Projet : -----

Date de l'entretien : -----

QUESTIONS

1. Comment évaluez-vous l'avancement de votre projet ? Avez-vous pu mettre en œuvre toutes les actions prévues ? Quels sont les obstacles qui ont entravé ou empêché la mise en œuvre (COVID, difficultés dans les appels d'offres, difficulté à trouver des fournisseurs, manque d'intérêt de la part du public cible...).

2. Quels éléments ont entravé ou entravent la réalisation des résultats de votre projet (retards dans l'exécution, bureaucratie dans la gestion, manque d'implication ou d'engagement des partenaires...) et quels sont ceux qui l'ont favorisé ou le favorisent (intérêt des acteurs clés, communication, adaptation des objectifs aux besoins, capacité des partenaires...) ?

3. Avez-vous développé des outils pour la gestion des espaces naturels / écosystèmes dans le cadre de votre projet ? Si oui,

- Avez-vous pris en considération les enseignements tirés des projets précédents? Si oui, lesquels et de quelle manière ?
- Quelle est la valeur ajoutée de ces outils par rapport à d'autres outils existants ou développés dans le cadre de projets soutenus par le POCTEFA au cours de la période de programmation précédente ?
- Quels sont, selon vous, les éléments qui entravent l'efficacité de ces outils (en termes d'amélioration de la protection des espèces et de réduction de la prolifération des espèces envahissantes et des risques sanitaires) ?

4. Comment votre projet a-t-il contribué à l'harmonisation de la mise en œuvre de la législation communautaire sur la préservation des écosystèmes ?

5. Le caractère transfrontalier du projet apporte-t-il des caractéristiques spécifiques et différentielles aux activités développées et aux résultats obtenus ?

6. Les résultats obtenus et la coopération établie dans le cadre du projet sont-ils durables ? De quelle manière ?



7. Concernant la complémentarité de votre projet avec d'autres initiatives pour la protection et la gestion des écosystèmes transfrontaliers soutenues par d'autres programmes sectoriels opérant dans la même zone (SUDOE, Life, INTERREG Europe, H2020...),

- Comment considérez-vous que les actions de votre projet s'articulent avec d'autres initiatives financées par d'autres programmes européens ?
- Comment pensez-vous que les synergies et la complémentarité entre les projets soutenus par le POCTEFA et les projets cofinancés par d'autres programmes sectoriels agissant dans la zone transfrontalière pourraient être renforcées et réduire les doublons ?
- Selon vous, quelle est la valeur ajoutée de votre projet par rapport à d'autres projets soutenus par d'autres programmes (méthodologie, production de connaissances, types de projets, espèces, variétés et/ou écosystèmes visés...).

8. Concernant les synergies de votre projet avec des initiatives dans le domaine de l'adaptation au changement climatique...

- Votre projet intègre-t-il des mesures d'adaptation au changement climatique ? Parmi celles-ci, il y en a qui découlent d'autres projets soutenus par POCTEFA ?
- Comment le Programme a-t-il mis à votre disposition les connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par les projets d'adaptation au changement climatique de l'axe 2 ?
- Le Programme vous a-t-il encouragé à prendre en considération les connaissances générées par les projets d'adaptation au changement climatique de l'axe 2 de POCTEFA ?
- Que faut-il améliorer pour rendre les connaissances générées par les projets d'adaptation au changement climatique accessibles aux promoteurs et partenaires de projets de valorisation du patrimoine culturel et naturel ?
- Selon vous, quels éléments entravent l'intégration des connaissances sur l'adaptation au changement climatique générées par d'autres projets POCTEFA dans les projets de valorisation du patrimoine culturel et naturel ?



GRUPO CONSIDERA S.L.

Américo Vespucio, 5.1, 2ª planta, módulo 10. PCT Cartuja. 41092 - Sevilla
Paseo de la Libertad 6, 1º izq. 02001 - Albacete
Calle, Ruzafa 56, 4º, Pta 8. 46006 - Valencia

info@considera.es | www.considera.es